

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Rapport I

Rapport général

Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail
Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENÈVE

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Rapport I

Rapport général

Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail
Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008

Copyright © Organisation internationale du Travail 2008

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à Publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 978-92-2-221619-2 (imprimé)

ISBN 978-92-2-221620-8 (pdf Web)

Première édition 2008

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles	vii
1. Activités statistiques du BIT au cours de la période 2004-2008.....	1
1.1. Introduction.....	1
a) Organisation des activités statistiques du BIT: faits nouveaux	1
Normes internationales	1
Collecte de statistiques	2
Diffusion des statistiques.....	2
Assistance technique	2
Dispositions institutionnelles.....	3
b) Examen des statistiques de l'emploi: Commission de statistique de l'ONU.....	3
Collecte et diffusion des données	3
Assistance technique	4
Activités de normalisation et de développement	4
1.2. Evolution des méthodes dans certains domaines des statistiques du travail.....	5
a) Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	5
b) L'activité économique dans les recensements de population	7
c) Emploi informel et secteur informel.....	7
d) Travail des enfants.....	8
e) L'emploi dans le secteur du tourisme.....	9
f) Situation de l'emploi des personnes handicapées.....	9
g) Migrations internationales de main-d'œuvre.....	10
h) Travail forcé et traite des êtres humains	12
Estimation mondiale	12
Indicateurs et travaux expérimentaux sur les estimations nationales	12
i) Incidence des catastrophes naturelles sur l'emploi.....	12
Phénomène El Niño (Bolivie).....	12
Tremblement de terre (Pérou).....	13
j) Indice des prix à la consommation	13
k) Travailleurs pauvres	14
l) Sécurité et santé au travail	14
m) Dialogue social	15
n) Autres travaux de développement	15
1.3. Collecte, évaluation et diffusion des données.....	16
a) Collecte des données – Généralités	16
b) Diffusion des données par le Bureau de statistique	18
c) Sources et méthodes: statistiques du travail	18
d) Bases de données spécialisées du Bureau de statistique.....	19
Répartition de l'emploi par nombre d'heures de travail	19
Statistiques des revenus et des dépenses des ménages	19
Emploi dans le secteur public.....	19
Emploi informel et emploi dans le secteur informel	20
Affiliation syndicale	20

	<i>Page</i>
e) Estimations et projections du Bureau de statistique	20
Estimations et projections de la population active.....	20
Estimations annuelles comparables de l'emploi et du chômage.....	21
Estimations régionales et mondiales de l'inflation des prix à la consommation	21
f) Restructuration du site Internet du Bureau de statistique	21
g) Informations sur le marché du travail.....	22
h) Travail des enfants.....	22
i) Migrations de main-d'œuvre	23
j) Travail forcé	24
k) Sécurité sociale.....	24
Enquête du BIT sur la sécurité sociale	24
Etude des dépenses et des résultats de la protection sociale.....	26
Services consultatifs actuariels et financiers	26
Base de données sur la microassurance	27
l) Système d'information sur le travail en Amérique latine et dans les Caraïbes ..	27
1.4. Coopération technique, services consultatifs et formation en matière de statistiques du travail.....	29
a) Introduction	29
b) Coopération technique et services consultatifs.....	29
Monde.....	29
Amérique latine et Caraïbes.....	31
Afrique.....	33
Asie et Pacifique.....	36
c) Formation	37
1.5. Statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985.....	38
2. Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)	40
2.1. Contexte	40
2.2. Déroulement des travaux de mise à jour.....	40
2.3. Principaux changements apportés.....	41
2.4. Adoption de la Classification internationale type des professions 2008 (CITP-08).....	43
2.5. Travaux en cours et à venir.....	43
3. Mesure et suivi du travail décent.....	45
3.1. Cadre général du travail décent.....	45
3.2. Travail accompli depuis la 17 ^e CIST	45
3.3. Principaux résultats obtenus	47
a) Au siège du BIT.....	47
b) Bureaux régionaux de l'OIT.....	49
Bureau régional pour l'Afrique	49
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.....	49
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale	50
Groupe de travail sur la mesure de la qualité de l'emploi	50
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	51
3.4. Activités futures.....	52

	<i>Page</i>
4. Indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.....	53
4.1. Introduction.....	53
4.2. Contexte.....	53
4.3. Approche méthodologique.....	54
4.4. Points suggérés pour la discussion.....	56
5. Mesure du travail bénévole	58
5.1. Introduction.....	58
5.2. Qu'est-ce que le travail bénévole?.....	58
5.3. Pourquoi mesurer le travail bénévole?.....	59
5.4. Pourquoi utiliser les enquêtes sur la main-d'œuvre pour mesurer le travail bénévole?	59
5.5. La mesure du travail bénévole peut-elle être intégrée dans les enquêtes sur la main-d'œuvre?.....	60
5.6. Approche envisagée pour mesurer le travail bénévole à l'aide des enquêtes sur la main-d'œuvre	60
5.7. Conclusion	61
6. Activités futures de l'OIT dans le domaine des statistiques du travail (2009-2013)	62
6.1. Généralités	62
6.2. Elaboration de méthodes.....	63
a) Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP)	63
b) Cadre harmonisé pour les statistiques des salaires	64
c) Sécurité sociale.....	64
d) Données administratives.....	64
6.3. Collecte, évaluation et diffusion des données.....	64
6.4. Coopération technique, services consultatifs et formation	66
6.5. Organisation, fréquence et durée de la Conférence internationale des statisticiens du travail	67
a) Historique	67
b) Les questions	68
c) Autres mécanismes normatifs.....	69
d) Options	69
Option 1	69
Option 2.....	70
Suggestion pour l'une et l'autre option	71
e) Décision.....	71
Bibliographie.....	73
Annexe. Ratification de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985	77

Sigles

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCSA	Comité de coordination des activités statistiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Classification internationale type des professions
CLMIS	Systèmes d'information sur les marchés du travail des Caraïbes
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FASDEV	Forum pour le développement de la statistique en Afrique
FMI	Fonds monétaire international
ICMT	Indicateur clé du marché du travail
IPC	Indice des prix à la consommation
IPEC	Programmeur national pour l'élimination du travail des enfants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectif du Millénaire pour le développement
OECO	Organisation des Etats des Caraïbes orientales
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PARIS21	Partenariat pour le développement des statistiques au XXI ^e siècle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCN	Système de comptabilité nationale
SIAL	Système d'information et d'analyse du travail
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants

1. Activités statistiques du BIT au cours de la période 2004-2008

1.1. Introduction

a) *Organisation des activités statistiques du BIT: faits nouveaux*

1. Les activités statistiques du BIT sont menées par différents départements et unités tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Le Bureau de statistique, qui relève du Département de l'intégration des politiques et statistiques, se compose de dix membres du personnel de la catégorie des services organiques, cinq experts associés, sept assistants statistiques et informatiques et quatre personnes pour les services administratifs/de secrétariat. Il est essentiellement chargé: i) de la collecte et de la diffusion de statistiques officielles émanant des pays; ii) de l'élaboration et de la révision des normes régissant les statistiques du travail; iii) de la fourniture d'assistance technique aux pays pour la production de statistiques du travail; iv) des activités statistiques du BIT, en collaboration avec d'autres organismes internationaux; v) de répondre aux besoins des unités du BIT en matière de statistiques. D'autres unités s'emploient également à: i) collecter des statistiques et des indicateurs, de sources tant nationales qu'internationales; ii) collecter des microdonnées émanant d'enquêtes nationales; iii) apporter un appui aux pays pour la conception et la mise en œuvre d'enquêtes spécialisées; iv) effectuer des analyses statistiques aux fins de la production d'indicateurs, d'imputations et d'estimations; v) apporter un appui aux pays dans leur analyse des statistiques et la mise en œuvre de systèmes d'information sur le marché du travail.
2. Le programme et budget pour 2006-07 signalait la nécessité de réorganiser les activités statistiques du BIT dans le cadre d'une gestion centralisée pour garantir la qualité et l'utilité des produits statistiques présentés, en faciliter l'accès et éviter des chevauchements coûteux et superflus. A cette fin, il a été décidé de nommer deux consultants externes pour effectuer un audit des activités du BIT sous l'angle de la production de statistiques. L'audit a porté sur les domaines suivants: normes internationales, enquêtes parrainées par le BIT, assistance technique, collecte de données (types et méthodes), stockage et diffusion, analyse statistique, organisation des activités statistiques du BIT et mesure du travail décent. Un résumé des recommandations relatives aux aspects de l'audit intéressant la Conférence est présenté ci-après.

Normes internationales

3. Les auteurs de l'audit ont salué la qualité des recherches effectuées pour la préparation des documents de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) et ont noté que les normes internationales relatives aux statistiques du travail sont largement reconnues. Ils ont approuvé le projet visant à élaborer un indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en complément du taux de chômage. Ils ont toutefois préconisé la création d'un mécanisme visant à surveiller le degré d'application de ces normes au niveau national, en sus du mécanisme officiel de suivi de l'application de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985.

Collecte de statistiques

4. Les auteurs de l'audit ont recommandé les mesures suivantes:

- établir et entretenir des contacts avec un correspondant dans les différentes institutions nationales compétentes;
- améliorer et faciliter les réponses aux questionnaires annuels en: *a)* présentant directement et simultanément des questionnaires à l'ensemble des producteurs nationaux officiels de statistiques du travail; *b)* utilisant de façon plus intensive les bureaux extérieurs de l'OIT;
- améliorer la disponibilité et l'organisation des métadonnées;
- en sus des statistiques officielles, collecter des statistiques d'autres sources nationales et internationales fiables accompagnées des métadonnées pertinentes, mais veiller à conserver ces statistiques séparément pour un usage interne et à ne les diffuser, avec l'approbation du pays, que si elles ont la qualité requise;
- aller de l'avant pour l'utilisation du protocole d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour la collecte et la diffusion des statistiques;
- renforcer et coordonner les services informatiques à l'appui des activités statistiques.

Diffusion des statistiques

5. Les auteurs de l'audit ont recommandé les mesures suivantes:

- rationaliser l'*Annuaire des statistiques du travail* et les publications sur les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) pour réduire les chevauchements et accroître la pertinence des données;
- abandonner la publication sur support papier des séries chronologiques, à l'exception de celles qui traitent des salaires et des indices de prix à la consommation;
- abandonner la publication sur support papier des rubriques traitant des salaires, de la durée du travail et du coût de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier;
- abandonner la publication annuelle, sous quelque forme que ce soit, des travaux portant sur les conflits du travail ainsi que sur la santé au travail;
- permettre le téléchargement, outre de LABORSTA, de publications comme le volume de l'Annuaire traitant des profils des pays.

Assistance technique

6. Les auteurs de l'audit ont recommandé les mesures suivantes:

- constituer une réserve de personnel des bureaux et instituts de recherche nationaux de statistique qui feront office de consultants pour des activités d'assistance technique;
- encourager les activités d'assistance technique fournie conjointement à plusieurs pays;
- continuer de mettre au point et d'actualiser des manuels, notamment celui sur les enquêtes auprès des établissements;

-
- accroître le nombre de fonctionnaires du BIT travaillant pour les statistiques à Genève et dans les bureaux extérieurs pour renforcer les activités d'assistance technique, notamment pour la réalisation d'enquêtes.

Dispositions institutionnelles

7. Les auteurs de l'audit ont recommandé que le Bureau de statistique soit la principale unité statistique du BIT et qu'elle soit chargée d'assurer la qualité des produits statistiques de l'Organisation. Un comité consultatif interne devrait fournir des conseils sur les questions statistiques ayant trait aux activités normatives, à la production de données, à l'assistance technique et aux aspects organisationnels. Un comité de la qualité devrait identifier de nouvelles statistiques et les référencer aux fins de leur conservation et diffusion dans une base de données centrale. Un comité des techniques de l'information devrait décider, après évaluation, de mettre en place des services informatiques propres à répondre aux besoins statistiques de l'Organisation dans son ensemble, y compris des bureaux extérieurs. Un comité permanent devrait approuver les procédures utilisées pour réaliser des estimations, des imputations, des projections et des agrégats dans le cadre de statistiques mondiales et régionales.

b) Examen des statistiques de l'emploi: Commission de statistique de l'ONU

8. A sa 38^e session (février 2007), la Commission de statistique de l'ONU a demandé au Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ONS) d'entreprendre un examen des statistiques du travail dans le contexte de son programme d'examens réguliers des domaines de statistique. L'examen a porté sur: i) la collecte et la diffusion des statistiques du travail; ii) l'assistance technique; iii) les activités normatives et de développement. L'ONS a examiné les travaux des organisations internationales concernées et formulé des recommandations concernant des domaines où des améliorations spécifiques peuvent être apportées. Un résumé des recommandations du rapport ¹, soumis à la Commission de statistique à sa 39^e session (février 2008), et des décisions de la commission ² est présenté ci-après.

Collecte et diffusion des données

9. Le rapport reconnaît l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) comme étant les trois des principales organisations internationales s'intéressant aux statistiques du travail. Il invite: i) les trois organisations à s'entendre sur un ensemble commun d'indicateurs du marché du travail; ii) à étendre la portée et la gamme des statistiques prises en compte dans le programme permettant de comparer les indicateurs du travail avec ceux de l'OIT; iii) à promouvoir le protocole d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour la compilation et la diffusion des statistiques du travail; iv) le BIT à utiliser un mécanisme plus souple de collecte des données en recueillant toutes les données disponibles dans les pays dont les moyens sont limités, tout en continuant d'utiliser le modèle habituel pour les autres pays.

¹ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/2008-2-Employment-F.pdf>

² <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/Report-French.pdf>

-
10. La Commission de statistique a approuvé cette recommandation et préconisé la coordination entre les organisations concernées, sous les auspices du Comité de coordination des activités statistiques (CCSA).

Assistance technique

11. Les auteurs de l'examen ont pris note des activités du BIT visant à promouvoir l'assistance technique par le biais de missions, d'activités de consultation, de la correspondance, de sessions de formation et de consultation par voie électronique. Ils ont aussi mentionné les efforts faits par le Bureau pour renforcer les capacités dans le domaine statistique en collaboration avec le Partenariat pour le développement des statistiques au XXI^e siècle (PARIS21). Le rapport indique qu'il ressort de l'enquête auprès des pays, effectuée au cours de l'examen, que les pays à faible revenu perçoivent l'assistance technique comme une des fonctions les plus importantes des organisations internationales³. Compte tenu des ressources limitées de l'OIT, il a été recommandé que le Bureau travaille avec d'autres organisations pour examiner le processus de mise en œuvre de l'assistance technique. Un effort particulier doit être fait pour améliorer la gamme et la qualité des statistiques du travail dans les pays où il n'y a pas d'enquêtes régulières sur la population active.
12. La Commission de statistique a reconnu l'importance de cette recommandation et demandé que sa mise en œuvre soit prise en considération dans le cadre des programmes de coopération technique existants et des efforts globaux de coordination du CCSA.

Activités de normalisation et de développement

13. Le rapport a examiné le processus d'établissement des normes internationales dans le domaine des statistiques du travail et a recommandé que la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) se réunisse plus fréquemment, mais pour une durée plus courte.
14. La Commission de statistique a approuvé cette recommandation et demandé à la CIST de revoir son fonctionnement, en particulier en ce qui concerne la fréquence et la durée de ses réunions (voir la section 6.5 du chapitre 6).
15. Tant les pays à revenu élevé que ceux à revenu intermédiaire considèrent les activités de développement comme le plus important des domaines d'intervention des organisations internationales. L'enquête auprès des pays menée dans le cadre de l'examen fait ressortir cinq grands domaines, pas nécessairement incompatibles, dans lesquels des activités de développement doivent être menées en priorité.
- a) *Evolution de la structure de la main-d'œuvre* (au premier plan des priorités pour les pays à revenu élevé). Dans certains pays, cela pourrait se traduire par une main-d'œuvre à caractère moins formel (plus d'emplois indépendants), une augmentation de l'emploi à temps partiel, une grande mobilité des travailleurs (diminution du nombre d'emplois à vie), un aménagement du temps de travail (travail à domicile, par exemple). Pour d'autres pays, les facteurs tels que le vieillissement de la population, les migrations de la main-d'œuvre, l'emploi des jeunes et l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail (sous-utilisation de la main-d'œuvre, par exemple) sont des questions fondamentales.
 - b) *Emploi informel et économie non observée* (au premier plan des priorités pour les pays à revenu intermédiaire). Il faut continuer d'affiner la mise en œuvre, abordée à la

³ Voir le document de base du rapport: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/BG-LabourStats.pdf>.

17^e CIST, du cadre de l'emploi informel afin d'améliorer la comparabilité, d'un pays à l'autre, des statistiques produites et d'explorer les liens avec le secteur informel et l'économie non observée.

- c) *Productivité* (au second rang des priorités pour les pays à revenu élevé). L'enjeu est de faire la synthèse des statistiques sur l'emploi et de celles sur les salaires à partir des enquêtes sur la population active ou d'autres sources utilisées dans les comptabilités nationales. Les méthodes employées pour faire cette synthèse doivent être normalisées d'un pays à l'autre de façon à créer une plus grande cohérence entre les diverses statistiques.
 - d) *Le travail des enfants et le travail forcé* ainsi que *l'emploi vu sous l'angle de la pauvreté* ont été mis au premier rang des priorités des pays à faible revenu.
 - e) *Elargir le cadre des statistiques du travail*. Les possibilités d'élargissement portent notamment sur les flux de statistiques, la mise en cohérence des statistiques sur l'offre et la demande de main-d'œuvre, l'intégration des informations sur les familles et les ménages ainsi que d'autres domaines d'information/orientation statistique.
16. Le rapport reconnaît qu'il serait nécessaire de poursuivre les discussions avec les pays pour développer ce que recouvrent les questions relevant de ces grands domaines. Il note par ailleurs que ces travaux devraient être effectués par le biais de divers mécanismes et pas uniquement par le BIT.
17. La Commission de statistique a, sur le principe, accepté l'objectif de cette recommandation mais a noté que c'était un programme ambitieux. Elle a par conséquent invité le BIT à proposer un plan d'action pour son exécution, qui définisse les priorités pour les activités à mener, tienne compte des ressources disponibles pour leur réalisation et associe d'autres organisations internationales compétentes ainsi que des groupes d'étude et des équipes spéciales.

1.2. Evolution des méthodes dans certains domaines des statistiques du travail

a) Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

18. Au cours des six dernières années, le BIT s'est employé à intégrer l'Agenda du travail décent, aux niveaux technique et politique, dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis la présentation du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'activité de l'Organisation à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, le BIT jouit d'un solide appui pour mettre la question du travail décent et productif au premier plan s'agissant de la réalisation des OMD:

Ils [les dirigeants du monde entier] ont en outre convenu de plusieurs nouvelles cibles importantes, dont je recommande qu'elles soient ajoutées à celles déjà retenues pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire: faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement (Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 1 (A/61/1)).

19. L'acceptation de cette nouvelle cible par la communauté internationale est un grand pas en avant car elle fait de la priorité du travail décent et productif un vecteur de réduction de la pauvreté. D'un point de vue pratique, cela crée un nouveau défi pour le BIT, notamment la

responsabilité d'élaborer des indicateurs qui mesurent les progrès accomplis dans la réalisation de cette cible et, en outre, d'expliquer les liens qui existent entre travail décent et productif et réduction de la pauvreté. Des consultations internes et externes ont eu lieu et l'avis prévaut au BIT que, vu le nombre et la complexité des composantes du travail décent, il faudra élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer les multiples aspects de ce nouvel OMD. Le «plein emploi productif» sera mesuré par: *a)* le rapport emploi/population (population totale et population des jeunes âgés de 15 à 24 ans); et *b)* la productivité de la main-d'œuvre, mesurée à la production par personne pourvue d'un emploi; les approximations empiriques convenues du travail décent seront établies à partir d'indicateurs sur: *c)* l'emploi vulnérable, mesuré en fonction de la situation dans l'emploi, comme étant la somme des personnes travaillant pour leur propre compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale; et *d)* les travailleurs pauvres ou, plus précisément, la part des travailleurs pauvres (gagnant moins de 1 dollar par jour) dans l'emploi total ⁴.

20. Outre la nouvelle cible du plein emploi productif et du travail décent, le BIT est chargé de superviser les progrès accomplis, aux niveaux mondial et régional, dans la réalisation de l'objectif n° 3 («Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes»), par le biais de l'indicateur 3.2 («Part des femmes dans l'emploi salarié du secteur non agricole»). Cet indicateur montre le degré d'accès des femmes à l'emploi rémunéré, qui influe sur leur intégration dans l'économie monétaire. C'est par ailleurs une indication du degré d'ouverture des marchés du travail aux femmes dans les secteurs de l'industrie et des services, qui a une incidence non seulement sur l'égalité des chances du point de vue de l'accès des femmes à un emploi mais aussi sur leur capacité économique de s'adapter aux changements au fil du temps.
21. Afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des estimations régionales et mondiales de cet indicateur, mais également de traiter le problème des valeurs manquantes, le BIT a élaboré et évalué diverses techniques de modélisation à plusieurs niveaux. Le modèle choisi est adapté à chaque région et tient compte des variations au fil des années qui interviennent à l'intérieur même des pays et d'un pays à l'autre. Les valeurs manquantes sont estimées en partant de l'hypothèse que les données, observées dans un pays donné, sont représentatives de l'écart de ce pays par rapport à la tendance moyenne dans le temps, laquelle est estimée sur la base de l'échantillon complet de la région. Le BIT continue de s'employer à améliorer la portée de cet indicateur tant du point de vue des périodes que des pays couverts, ainsi que les méthodes utilisées pour produire des estimations régionales et mondiales.
22. Compte tenu des limitations de cet indicateur, dont la principale est qu'il ne traduit qu'un aspect de la situation des femmes sur le marché du travail, une proposition a été faite et vise à élargir la portée de l'indicateur actuel afin d'englober l'emploi dans l'ensemble des secteurs (formel et informel) et les types d'emplois, y compris l'emploi salarié et l'emploi indépendant dans l'agriculture et hors secteur agricole. A cette fin, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux pays en développement et aux pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). En dépit du faible nombre de pays ayant communiqué des données sur tous les aspects, une base de données sur l'emploi par pays, sexe, situation dans la profession, type d'emploi (formel ou informel), secteur d'activité économique (agricole ou non agricole) et type d'unité de production (entreprises du secteur formel, entreprises du secteur informel, ménages) a été créée à la fin de 2005. L'objectif visé était d'obtenir

⁴ Pour de plus amples informations sur le nouvel OMD et les indicateurs qui s'y rapportent, voir *Decent employment and the Millennium Development Goals: Description and analysis of a new target* dans: BIT: *Key Indicators of the Labour Market*, cinquième édition, Genève, 2008 (consultable à www.ilo.org/kilm).

davantage de statistiques et de meilleures statistiques sur l'emploi dans l'économie informelle, ventilées par sexe. Pour améliorer la capacité des pays à produire de telles statistiques, plusieurs missions consultatives techniques ont été menées (voir section 1.4).

b) L'activité économique dans les recensements de population

23. En vue de promouvoir la qualité et la cohérence des statistiques de l'activité économique recueillies à l'occasion de recensements de la population, le BIT a contribué à la révision des *Principes et recommandations pour les recensements de la population et de l'habitat*⁵ et à l'élaboration des *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*⁶. Le BIT et la Division de statistique de l'ONU ont également collaboré à la mise au point d'un manuel sur la mesure de la population économiquement active et des caractéristiques y afférentes dans les recensements de population, qui devrait être publié conjointement en 2008. Ce manuel est fondé sur un rapport technique portant sur les caractéristiques économiques notées lors des recensements de la population (*Collection of economic characteristics in population censuses: Technical Report*), établi en 2002. Le manuel a été révisé par un groupe d'experts réunis sous l'égide la Division de statistique de l'ONU et le BIT en novembre 2007. S'appuyant sur l'expérience des pays dans les domaines visés, le manuel fait des suggestions concernant l'application de directives figurant dans les Principes et recommandations, en mettant l'accent particulièrement sur les questions formulées et les exigences en matière de traitement des réponses. Il vise à donner aux personnes chargées de planifier les recensements diverses approches d'évaluation des questions et des méthodes de collecte des caractéristiques économiques utilisées pour leur recensement national.

c) Emploi informel et secteur informel

24. En 2004, le Bureau de statistique a élaboré un document de travail intitulé *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment* (Husmanns, 2005) dans le but: i) d'expliquer les définitions statistiques internationales de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel qui avaient été adoptées par la 15^e et la 17^e CIST en 1993 et 2003 respectivement, et ii) d'illustrer l'application de ces définitions dans les enquêtes sur les ménages en fournissant des exemples de leur transposition dans des questionnaires d'enquête. Ces exemples étaient fondés sur les pratiques des pays en matière de collecte de données sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel.
25. En réponse à l'alinéa 1 du paragraphe 38 de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la 15^e CIST (1993), et suite à l'approbation des *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel* par la 17^e CIST (2003), le bureau a entrepris, à la fin de 2005, d'élaborer un Manuel des enquêtes sur l'emploi informel et le secteur informel (*Manual on surveys of informal employment and informal sector*), en coopération avec les membres du Groupe d'experts international sur les statistiques du secteur informel (groupe de Delhi) et avec l'appui financier du

⁵ Nations Unies: *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, révision 2, numéro de vente E.07.XVII.8 (New York, 2007).

⁶ Nations Unies: *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*, ECE/CES/STAT/NONE/2006/4, CEE-ONU (New York/Genève, 2006).

gouvernement de l'Inde. Ce manuel a pour objet de fournir aux pays des orientations pour l'élaboration de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel, sur la base des normes internationales existantes et des expériences nationales. Le groupe de Delhi a approuvé le manuel dans ses grandes lignes à sa neuvième réunion (New Delhi, 11-12 mai 2006). Six chapitres du manuel ont été rédigés et soumis au groupe de Delhi pour examen à sa dixième réunion (Genève, 8-10 oct. 2007), et les quatre chapitres restants ont été examinés par le groupe de Delhi à sa onzième réunion (2008).

26. Le secteur informel fait partie des éléments identifiés à prendre en considération dans le cadre de l'actualisation du Système de comptabilité nationale (SCN) 1993, et il a été décidé d'inclure un chapitre sur le secteur informel dans la version actualisée du SCN (SCN 2008). Le Bureau a fourni un appui technique et donné des avis au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale pour la rédaction du chapitre.
27. Dans le cadre de la préparation du Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi, le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, en coopération avec le Bureau de statistique du BIT, a élaboré un module d'enquête sur la population active, axé sur le secteur informel et l'emploi informel aux fins de l'analyse et de l'élaboration d'une politique dans ce domaine (Simons et Lake, 2006).

d) Travail des enfants

28. Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) est la branche statistique du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT. Fondé en 1998, il offre une assistance technique aux pays pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données et d'informations sur le travail des enfants. Les principaux instruments du SIMPOC sont les enquêtes nationales sur le travail des enfants ainsi que toute une gamme d'enquêtes sur des secteurs, des lieux de travail et des endroits spécifiques. Le SIMPOC a apporté une assistance technique et financière dans le cadre de plus de 350 enquêtes effectuées dans toutes les régions du monde.
29. Les données du SIMPOC ont permis au BIT de publier des estimations mondiales et régionales du travail des enfants pour les années 2000 et 2004 ainsi qu'une analyse, la première jamais réalisée, des tendances du travail des enfants sur la période allant de 2000 à 2004 (Hagemann et coll., 2006; BIT, 2006a). Y figurent des estimations par: i) groupe d'âge; ii) secteur d'activité; iii) grande région. Une base de données de plus en plus sophistiquée et qui ne cesse de croître vient sous-tendre cet effort. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le BIT est chargé de publier tous les quatre ans une analyse des tendances du travail des enfants.
30. Le SIMPOC s'efforce en permanence d'améliorer et d'élaborer des méthodes critiques pour les statistiques sur le travail des enfants. Des manuels ont été mis à la disposition des équipes sur le terrain, lesquels se rapportent à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la soumission de rapports sur les données relatives au travail des enfants (BIT/IPEC, 2004a; BIT/IPEC, 2004b; BIT/IPEC, 2004c). En collaboration avec l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), un manuel de méthodologie d'évaluation rapide du travail des enfants a été établi (BIT/UNICEF, 2005). Ces manuels sont disponibles en français, anglais, arabe, espagnol et russe sous format papier⁷ et peuvent également être téléchargés

⁷ Un manuel d'échantillonnage pour les enquêtes sur le travail des enfants sera bientôt établi.

à partir du site Web du SIMPOC ⁸. En outre, le SIMPOC met toute une gamme de questionnaires types à disposition pour des enquêtes autonomes et modulaires sur le travail des enfants.

31. En dépit des importants progrès accomplis au cours des dix dernières années, un grand nombre de pays ne disposent toujours pas de données fiables sur le travail des enfants, qui sont pourtant essentielles pour l'orientation des activités stratégiques et opérationnelles. Les informations sur certaines des pires formes de travail des enfants font particulièrement défaut. Pour remédier à cette situation, le SIMPOC a entrepris d'élaborer des méthodes d'estimation de certaines des pires formes de travail des enfants, telles que définies dans la convention n° 182 de l'OIT.
32. Le SIMPOC travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'institutions partenaires telles que la Banque mondiale et l'UNICEF. Une part importante de ses activités de formation et d'analyse est menée en coopération avec le projet intitulé «Understanding Children's Work» (UCW) (Comprendre le travail des enfants) ⁹, qui est une entreprise commune des trois institutions.

e) L'emploi dans le secteur du tourisme

33. Sur la base d'un accord qui établit le cadre de leur coopération, l'OIT et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) collaborent dans le cadre d'activités visant à mesurer l'emploi et le travail décent dans le secteur du tourisme. Cet accord a été approuvé par le Conseil d'administration du BIT à sa 301^e session (mars 2008) et ratifié par l'Assemblée générale de l'OMT. Préalablement à cet accord, un nouveau chapitre sur l'emploi dans le secteur du tourisme avait été élaboré et intégré dans des recommandations relatives aux statistiques du secteur intitulées *2008 International Recommendations for Tourism Statistics* ¹⁰ (Division de statistique de l'ONU et OMT, 2008), qui sont une version révisée des recommandations sur les statistiques relatives au secteur du tourisme de 1994.
34. L'un des domaines sur lesquels porte l'accord est l'amélioration des méthodes nationales de collecte de données sur l'emploi dans le secteur du tourisme. Avec cet objectif en tête, les deux organisations ont lancé une série d'initiatives, dont l'une d'elles consiste à produire une publication commune intitulée *Sources and Methods, Labour Statistics: Employment in the Tourism Industries (Special Edition)*, qui a été publiée en juin 2008 (BIT et OMT, 2008). Cette publication offre aux utilisateurs et aux producteurs de statistiques sur le tourisme, ainsi qu'aux personnes intéressées par les statistiques du travail en général, un volume regroupant les descriptions des méthodes utilisées par les pays pour produire des statistiques sur l'emploi, les salaires et la durée du travail dans le secteur du tourisme. Ces descriptions portent sur l'ensemble des principales sources statistiques ainsi que sur les méthodes utilisées par les pays pour calculer les variables susvisées.

f) Situation de l'emploi des personnes handicapées

35. La mise en place d'une législation visant à promouvoir les possibilités d'emploi des personnes handicapées ainsi que le suivi de l'impact de cette législation suscitent un vif intérêt. Toutefois, on dispose rarement de données pertinentes sur la situation de l'emploi

⁸ Voir www.ilo.org/ippec/ChildlabourstatisticsSIMPOC/lang--fr/index.htm.

⁹ Voir www.ucw-project.org.

¹⁰ Disponible à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/BG-TourismStats.pdf>.

de cette catégorie de la population qui soient aussi détaillées et fréquentes qu'on pourrait le souhaiter. Certains pays ne disposent d'ailleurs d'aucune donnée sur la situation dans la profession en rapport avec le handicap.

36. En collaboration avec le Département des compétences et de l'employabilité du BIT, le Bureau de statistique a élaboré un guide intitulé *The employment situation of people with disabilities: Towards improved statistical information* (BIT, 2007i); ce guide présente les connaissances de base issues des domaines des statistiques du travail et des statistiques sur les personnes handicapées qu'il faut associer pour obtenir une description complète de leur situation dans l'emploi. Il vient compléter un précédent recueil qui décrit les méthodes actuellement appliquées dans 95 pays pour établir des statistiques sur la situation de l'emploi des personnes handicapées (BIT, 2004a). Ces descriptions reposent sur des informations obtenues à partir d'une base de données spéciale contenant le résultat d'une enquête réalisée à l'échelle mondiale par le BIT en 2003 pour réunir des informations méthodologiques sur les statistiques actuellement disponibles au niveau des pays.
37. Il ressort de cette enquête que les pays utilisent généralement des définitions du handicap fondées sur la législation nationale ou élaborées par les bureaux nationaux de statistiques, des ministères ou des organisations non gouvernementales concernés par la problématique. Moins de 50 pour cent des pays utilisent les normes internationales pertinentes relatives aux statistiques sur les personnes handicapées. Plus d'efforts doivent être faits au niveau international pour faciliter la comparaison d'un pays à l'autre des données concernant les personnes handicapées. Le groupe d'étude de Washington a été mis en place à cette fin. Il prévoit d'élaborer un ensemble de mesures générales relatives au handicap propres à être utilisées dans le cadre de recensements, d'enquêtes nationales par sondage, etc., en utilisant la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

g) Migrations internationales de main-d'œuvre

38. Le Service des migrations internationales du BIT a collaboré avec le Bureau de statistique pour élaborer et appliquer un module sur les migrations de main-d'œuvre, qui sera associé aux enquêtes auprès des ménages, en particulier les enquêtes sur la population active. Les questions mises au point couvrent une vaste gamme de sujets liés à la migration des travailleurs, même si une attention particulière a été accordée à la situation, sur le plan du travail, de migrants actuels ou d'anciens migrants, ainsi qu'aux transferts de fonds en provenance ou à destination de l'étranger. Dans son intégralité, le module comprend environ 200 questions, mais il est possible d'utiliser des sous-ensembles de questions, plus restreints, à des fins particulières. Le module a été évalué à titre expérimental en Arménie et en Thaïlande (2006) et en Equateur et en Egypte (2007), en collaboration avec les organismes nationaux de statistiques de ces pays. En raison de la charge de travail requise pour le traitement des réponses et du montant des fonds disponibles, l'évaluation n'a porté que sur un nombre limité de questions. Toutefois, tous les questionnaires évalués comportaient des questions sur les transferts de fonds.
39. Les questions ont été élaborées pour mesurer, outre les transferts de fonds, d'autres aspects des migrations internationales, y compris pour recueillir des informations de base telles que le pays de naissance, la citoyenneté et le précédent lieu de résidence. En ce qui concerne les immigrants, d'autres informations peuvent être recueillies telles que l'historique de la migration, les réseaux de migration, la durée prévue de séjour, le statut et l'activité exercée avant la migration (par exemple, situation au moment du déménagement, raison du déménagement), l'arrivée dans le pays (par exemple, conditions de visa, informations sur l'emploi), la fécondité, les connaissances linguistiques, et la situation actuelle sur le plan de l'emploi. Des questions distinctes ont également été élaborées pour les personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine et pour celles dont des membres

du foyer vivent à l'étranger. Le financement et le nombre de questions qui ont pu être ajoutés aux enquêtes étant limités, la plupart des questions du module sur les migrations pour l'emploi n'ont pas encore été évaluées sur le terrain, mais pourront l'être ultérieurement.

40. Le BIT et le Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (IHSN) ont entrepris des travaux communs pour examiner les méthodes utilisées par les pays pour la collecte de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre. Sur la base des meilleures pratiques actuelles, un ensemble de questions harmonisé a été élaboré pour être intégré dans les enquêtes sur les ménages à objectifs multiples. L'harmonisation des questions permet d'améliorer la validité, la fiabilité et la comparabilité des données. Il est prévu d'inclure l'ensemble harmonisé de questions et la documentation qui s'y rapporte dans la banque de questions de l'IHSN. Un document traitant des enquêtes sur les migrations des travailleurs a été présenté à un atelier sur les transferts de fonds et les enquêtes auprès des ménages qui s'est tenu à Suitland (Maryland, Etats-Unis) en janvier 2008.
41. Dans le cadre d'un projet OIT/UE sur les migrations de main-d'œuvre en tant qu'instrument de développement et d'intégration dans le Maghreb, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest (2004-2006), le BIT a effectué des études d'évaluation nationales sur les statistiques concernant les migrations de la main-d'œuvre dans neuf pays du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest et a réalisé trois études synthétiques régionales portant sur la communauté de l'Afrique orientale, trois pays du Maghreb central et six pays d'Afrique de l'Ouest. Les principaux objectifs, au nombre de quatre, étaient les suivants: 1) entreprendre un examen complet des sources de statistiques sur les migrations disponibles dans chaque pays; 2) évaluer la nature, les définitions, la portée et la qualité des données disponibles, et notamment inventorier les organismes qui recueillent et utilisent ces informations; 3) recenser les lacunes en matière d'information, les faiblesses des données et les contraintes institutionnelles qui nuisent à l'obtention d'une base d'informations fiable apte à appuyer la prise de décisions au niveau national ou régional; 4) faire des recommandations concernant les priorités et les actions institutionnelles à mener pour améliorer les systèmes d'informations sur les migrations de main-d'œuvre. La méthodologie utilisée pour mener à bien ces études a consisté à obtenir et à examiner les données primaires et secondaires disponibles, à tenir des consultations avec les offices nationaux de statistique, les ministères, les partenaires sociaux, les établissements de recherche et d'autres sources d'information essentielles, à faire faire une analyse des données par des experts et à tenir des consultations avec les principales parties prenantes pour l'élaboration des conclusions. Les études nationales et les études de synthèse sous-régionales sur la collecte et l'utilisation des données et des statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre ont été publiées par le BIT dans les *Cahiers de migrations internationales*¹¹.
42. Pour appuyer l'analyse et l'élaboration de politiques concernant les migrations de travailleurs, le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, en collaboration avec le Service des migrations internationales du BIT, a élaboré un module d'évaluation rapide, centré sur les migrations de travailleurs dans les Caraïbes. Une publication sur la situation actuelle des migrations de travailleurs dans les Caraïbes a été réalisée dans le cadre de ces activités (Pienkos, 2006).

¹¹ Voir http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/info/imp_list.htm.

h) Travail forcé et traite des êtres humains

Estimation mondiale

43. En 2005, pour la première fois, le BIT a estimé le nombre de personnes dans le monde assujetties au travail forcé à 12,3 millions, dont 2,4 millions victimes de la traite. Cette estimation a été publiée dans le rapport global du Directeur général de 2005 intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*¹² qui lançait un appel en faveur d'une amélioration des statistiques nationales sur le travail forcé et la traite d'êtres humains. Dans une publication distincte, le BIT décrit dans le détail la méthodologie et les sources de données utilisées pour établir cette estimation mondiale (Belser, de Cock et Mehran, 2005). La méthodologie repose sur un échantillonnage par capture-recapture des cas de travail forcé et de traite d'êtres humains communiqués et sur une hypothèse concernant le rapport entre les cas rapportés et ceux non rapportés. Les résultats font apparaître que la majorité des cas de travail forcé, sous sa forme actuelle, soit 80 pour cent, se produisent dans le secteur privé et 20 pour cent seulement dans le secteur public.

Indicateurs et travaux expérimentaux sur les estimations nationales

44. Afin d'éclairer la prise de décisions et de créer des repères pour mesurer les progrès accomplis au niveau national, le BIT entreprend, depuis 2006, des activités visant à appuyer les efforts d'amélioration des statistiques nationales. Ces travaux ont débuté par une réunion d'experts qui s'est tenue à Genève en décembre 2006¹³ avec l'aide financière du Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID) et des Pays-Bas. Puis, le BIT a travaillé en collaboration avec la Commission européenne pour définir des indicateurs clairs de la traite d'êtres humains ainsi qu'avec les bureaux nationaux de statistique d'un certain nombre de pays pilotes de toutes les régions. S'agissant des travaux sur les indicateurs, une enquête électronique a été effectuée dans le cadre de la méthodologie DELPHI pour définir des indicateurs appropriés qui fassent consensus parmi les experts européens. Des activités relatives aux estimations nationales ont été menées à titre expérimental en Géorgie, en République de Moldova et au Niger. En République de Moldova, par exemple, le Bureau national de statistique a posé des questions sur le travail forcé et la traite d'êtres humains à des migrants de retour dans le pays, dans le cadre d'une enquête sur les migrations de la main-d'œuvre, intégrée à son enquête traditionnelle sur la population active.

i) Incidence des catastrophes naturelles sur l'emploi

Phénomène El Niño (Bolivie)

45. En mai 2007, une équipe BIT/FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), composée de quatre membres, a effectué une évaluation de l'incidence du phénomène El Niño qui a ravagé la Bolivie au début de 2007 (crues dans les bassins versants des basses terres et gelées dans les hautes terres) sur les moyens de subsistance de la population. Une nouvelle méthode d'évaluation de l'incidence des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance a été éprouvée par une série d'entretiens avec des ménages, des entreprises, des autorités locales et de hauts responsables de certaines des

¹² Voir http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=5059.

¹³ Voir http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/publics/---ed_norm/---declaration/documents/meetingdocument/wcms_081981.pdf.

zones les plus touchées (départements de Santa Cruz, Cochabamba et Beni), associée à une analyse de fond reposant sur les données du recensement de la population et une cartographie des poches de pauvreté au niveau local (essentiellement départemental). Le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes a établi un rapport sur l'emploi, qui contient des estimations de base et des estimations de l'impact de la catastrophe naturelle sur la population économiquement active, par département (en mettant particulièrement l'accent sur les segments les plus vulnérables), sur l'emploi, par sexe, et sur les salaires, à titre de contribution au processus de reconstruction et de réhabilitation, centré sur le renforcement des moyens de subsistance de la population touchée.

Tremblement de terre (Pérou)

46. Trois enquêtes spéciales ont été effectuées par le Bureau sous-régional de l'OIT pour les pays andins pour évaluer l'incidence du tremblement de terre qui s'est produit à Ica (Pérou), en août 2007, avec l'aide du ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi du Pérou ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces trois enquêtes menées auprès des ménages, des entreprises et des autorités ont été lancées deux mois après le tremblement de terre et ont duré du 14 octobre au 3 novembre 2007. Un total de 1 099 ménages, 358 entreprises de dix salariés au moins et 61 hauts responsables des zones urbaines d'Ica, de Pisco et de Chincha ont pris part aux enquêtes. Il s'agissait d'estimer l'ampleur des pertes d'emplois, l'augmentation du chômage, la main-d'œuvre disponible selon les projections et les besoins de main-d'œuvre pour la reconstruction. Trois questionnaires ont été élaborés pour mener à bien cette opération, dans le cadre de laquelle le personnel concerné a été formé, des activités sur le terrain ont été menées et un rapport d'activités a été établi. Celui-ci a été présenté et distribué aux autorités nationales et régionales ainsi qu'aux institutions concernées par la reconstruction.

j) **Indice des prix à la consommation**

47. De nouvelles directives internationales pour les statistiques sur l'indice des prix à la consommation (IPC) ont été adoptées en 2003 par la 17^e CIST dans sa résolution concernant les indices des prix à la consommation. Celle-ci recommande de produire un certain nombre d'indices de prix, étant donné l'utilisation très répandue de ces indices à des fins multiples. La résolution fournit aussi des directives sur la base conceptuelle appropriée en fonction du principal usage qui sera fait de l'indice considéré.
48. Parallèlement à la résolution, un ouvrage intitulé *Manuel de l'indice des prix à la consommation: théorie et pratique* (BIT et coll., 2004) a été élaboré en commun par six organisations internationales (OIT, FMI, OCDE, EUROSTAT, CEE-ONU, Banque mondiale), membres du Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques de prix (IWGPS), et des experts d'un certain nombre de bureaux nationaux de statistiques et d'universités. Le manuel donne beaucoup plus de détails, d'informations et d'explications, y compris en termes de rationalisation, sur la méthode de l'IPC et la théorie économique et statistique pertinente que ne pourrait en contenir la résolution. Il donne également un aperçu des questions conceptuelles et théoriques qui devraient être prises en considération lorsque se prennent des décisions concernant les divers problèmes que pose la collecte des IPC au quotidien. Le manuel donne des informations sur différentes pratiques en vigueur et propose des alternatives lorsque c'est possible, en présentant leurs avantages et leurs inconvénients. Publié par le BIT en 2004, ce manuel a été traduit en français, espagnol, russe et chinois par le FMI. Il est également disponible en japonais.

-
49. La version électronique du manuel de l'ICP ¹⁴ se veut un «document vivant» qui sera amendé au fil du temps en fonction des questions qui se poseront. La version anglaise du manuel, consultable en ligne, a été actualisée, et la page Web qui y est consacrée contient la version originale, les errata et la dernière version corrigée. Les autres versions linguistiques du manuel ont également été révisées.
50. Pour obtenir d'autres commentaires en retour sur l'utilité et l'exhaustivité du manuel et sur l'expérience des pays en ce qui concerne le manuel, le BIT, en coopération avec la CEE-ONU, a mené des enquêtes auprès des offices nationaux de la statistique et d'autres utilisateurs potentiels du manuel. Les résultats de cette enquête font l'objet d'un rapport qui peut être consulté sur le site Web de l'OIT à la page consacrée au Bureau de statistique ¹⁵.
51. Afin de mieux prendre en compte les questions et les besoins des pays en développement, un manuel supplémentaire sur l'indice des prix à la consommation est actuellement élaboré par le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sous les auspices de l'IWGPS, qui est chargé de l'élaboration des manuels sur tous les types d'indice des prix. Ce guide pratique, *Supplementary Handbook: Practical Guide to compiling Consumer prices indexes*, sera axé sur des questions concrètes de compilation des indices de prix à la consommation dans les pays en développement. Les personnes travaillant sur ce manuel ont bénéficié, dans la mesure du possible, des observations formulées concernant l'utilité et l'exhaustivité du manuel de l'indice des prix à la consommation. Le manuel supplémentaire devrait être achevé en 2008.

k) Travailleurs pauvres

52. Lors de la préparation du Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi, une méthode d'estimation du nombre de travailleurs pauvres dans les Caraïbes a été élaborée par le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes en utilisant les fichiers de microdonnées des enquêtes sur les conditions de vie, le revenu et les dépenses des ménages, et sur la population active. Des directives concernant la méthodologie ont été élaborées et les résultats de cet exercice ont fait l'objet d'une publication (Unité des études sur le marché du travail et sur la pauvreté, Université des Antilles, Trinité-et-Tobago, 2006).

l) Sécurité et santé au travail

53. Dans le cadre du suivi de la résolution sur les statistiques des lésions professionnelles, adoptée en 1998 par la 16^e CIST, le Bureau de statistique du BIT a élaboré et publié un manuel sur les statistiques des lésions professionnelles, établi sur la base d'enquêtes auprès des ménages et auprès des établissements ¹⁶. Le manuel a été élaboré en étroite collaboration avec le programme, alors intitulé «programme focal», sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork), qui vise à élaborer de nouvelles méthodes pour combler les failles des systèmes existants en matière d'établissement de statistiques dans ce domaine. Le manuel rend compte des enseignements tirés des nouvelles méthodes évaluées à titre expérimental par les bureaux nationaux de statistique de la Jamaïque, du Nigéria et des Philippines. Il a pour principal objet d'orienter sur le plan

¹⁴ Voir <http://www.ilo.org/stat/index.htm>.

¹⁵ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/cpi/survey/pdf>

¹⁶ K. Taswell et P. Wingfield-Digby: *Occupational injuries statistics from household surveys and establishment surveys: An ILO manual on methods* (Genève, BIT, 2008).

technique les personnes concernées par la production de statistiques sur les lésions professionnelles par le biais d'enquêtes auprès des ménages et auprès des établissements, lorsqu'il est à craindre que les systèmes traditionnels de notification des lésions professionnelles ne rendent pas compte de la totalité des cas pertinents, qu'il s'agisse des travailleurs, des activités ou des types de lésions. Le bureau espère que ce manuel facilite aussi la tâche des personnes chargées des systèmes de notification.

m) Dialogue social

- 54.** En ce qui concerne la poursuite des activités de l'Organisation visant à promouvoir les statistiques sur l'affiliation syndicale et la couverture conventionnelle, la 17^e CIST a conclu que, compte tenu des nombreux autres thèmes prioritaires concernant l'évolution des statistiques, des efforts supplémentaires du Bureau dans ce domaine seraient prématurés. La nécessité d'avoir des statistiques fiables sur ces deux sujets est certes reconnue, notamment pour ce qui est de leur intégration aux indicateurs potentiels de la mesure du travail décent. Ce domaine de statistiques est complexe et la nature des statistiques et leur collecte ont considérablement évolué depuis l'adoption de la seule norme internationale actuellement en vigueur sur le sujet (à savoir la résolution concernant les conventions collectives) adoptée par la 3^e CIST (1926).
- 55.** Pour donner suite aux conclusions adoptées par la 17^e CIST, le BIT a publié un document de travail intitulé *Social Dialogue Indicators, Trade Union Membership and Collective Bargaining Coverage: Statistical Concepts, Methods and Findings* (Lawrence, Ishikawa, 2005)¹⁷. Dans l'éventualité où la 18^e CIST jugerait utile que des recherches complémentaires soient effectuées afin d'élaborer un rapport complet sur la mesure des indicateurs du dialogue social (taux d'affiliation syndicale et de couverture conventionnelle), il serait souhaitable d'indiquer un degré de priorité pour de tels travaux.

n) Autres travaux de développement

- 56.** Des rapports distincts (comprenant des projets de résolution) ont été élaborés sur la mesure du temps de travail (rapport II) et sur les statistiques du travail des enfants (rapport III).
- 57.** Les travaux concernant les domaines suivants sont décrits dans le présent rapport:
- a) mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP-08) (chap. 2);
 - b) mesure et suivi du travail décent (chap. 3);
 - c) indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (chap. 4);
 - d) mesure du travail bénévole (chap. 5).

¹⁷ Voir <http://mirror/public/english/bureau/stat/papers/index.htm>.

1.3. Collecte, évaluation et diffusion des données

a) Collecte des données – Généralités

58. Depuis sa fondation, il y a bientôt quatre-vingt-dix ans, le BIT collecte et diffuse des statistiques sur les questions liées au travail. Ce mandat figure à l'article 10.1 de la Constitution de l'Organisation qui prescrit la centralisation et la distribution de «toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs et du régime du travail».
59. Les principaux outils de collecte de statistiques sur différents thèmes liés au travail sont les questionnaires annuels utilisés pour l'*Annuaire des statistiques du travail* et pour l'*Enquête d'octobre*. Outre les statistiques issues de ces questionnaires envoyés aux autorités nationales (ministères en charge du travail, services centraux de statistiques, etc.), le BIT glane des statistiques à partir de publications officielles nationales et, de plus en plus, à partir des sites Internet nationaux. Le Bureau de statistique collecte et diffuse également les informations méthodologiques pertinentes pour chaque pays concernant la production de ces statistiques. L'ensemble des informations collectées par le bureau sont stockées dans une série de bases de données qui sont utilisées pour élaborer des publications écrites et électroniques (pour plus d'informations, voir section 1.3 b) ci-après) à des fins d'analyse et pour répondre aux demandes formulées par les utilisateurs sur les pratiques nationales.
60. L'essentiel du travail de collecte et de diffusion des statistiques du travail revêt un caractère nécessairement continu qui englobe la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques sur les principaux thèmes liés au travail qui sont couverts par l'*Annuaire des statistiques du travail*, le *Bulletin des statistiques du travail* et l'*Enquête d'octobre*. Cependant, d'autres activités de collecte de données ont été entreprises depuis la 17^e CIST (2003) et des bases de données spécialisées ont été créées, notamment sur la répartition de l'emploi par nombre d'heures de travail, sur les revenus et les dépenses des ménages, l'emploi informel, l'emploi dans le secteur public, etc. (voir section 1.3 d) ci-après). En tant que principale base de données du Bureau de statistique, LABORSTA a été étendue de façon à inclure les bases de données sur l'emploi dans le secteur public, le temps de travail, le handicap, les revenus et les dépenses des ménages ainsi que les migrations de main-d'œuvre. Ces bases de données ont été remodelées et harmonisées avec la structure et la forme générales de LABORSTA. Toutes ont maintenant la même infrastructure: métadonnées, documentation, contrôles de cohérence, fonctions d'édition et de contrôle, création et diffusion standardisées de questionnaires, etc. On trouvera des informations concernant la mise à jour des bases de données courantes à l'adresse <http://laborsta.ilo.org>.
61. Au cours des cinq dernières années, le Bureau de statistique a non seulement élargi la gamme de sujets qu'il traite et accru le nombre des pays et territoires couverts, mais il s'est aussi attaché à améliorer la qualité des statistiques collectées et diffusées. Un certain nombre de contrôles de cohérence ont été effectués à l'intérieur des tableaux et entre eux, ainsi qu'entre les différents sujets, et les corrections nécessaires ont été apportées. En outre, il y a moins de données manquantes dans les séries rétrospectives grâce à la coopération étroite avec les pays et les bureaux extérieurs, au partage des données issues des recensements de population et collectées par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et au recours abondant aux données diffusées sur les sites Internet nationaux de statistique. Il convient de noter que la tendance à la baisse du taux de réponse aux questionnaires de l'*Annuaire des statistiques du travail* s'est inversée en 2008.
62. Compte tenu de la demande croissante de statistiques formulée par les organisations internationales, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour faciliter la tâche qui pèse sur les agences nationales de statistique et les ministères du travail chargés d'y répondre.
- i) En 2007, le Bureau de statistique a proposé que les trois principales organisations

concernées par les statistiques du travail (EUROSTAT, OCDE, OIT) se réunissent et étudient la possibilité de collaborer à la mise au point de définitions de structures de données (DSD) ainsi qu'à l'échange et au partage de données et de métadonnées à l'aide de l'initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX). EUROSTAT et l'OCDE se sont déclarés intéressés et prêts à s'engager dans ce projet qui pourrait, à terme, alléger le travail de communication des données qui incombe aux pays. Des discussions préliminaires concernant les mesures à prendre ont déjà eu lieu. ii) Des dispositions ont été prises afin d'officialiser la collaboration avec la Division de statistique de l'ONU pour ce qui est du partage de statistiques sur la population active. iii) Un accord a été trouvé avec EUROSTAT pour une collecte commune des données sur les grèves et les lock-out dans les Etats membres de l'Union européenne. La possibilité de faire de même pour les données sur les lésions professionnelles a été envisagée sans que l'on soit, pour le moment, parvenu à un accord en raison des différences entre les définitions employées. La possibilité d'utiliser plus systématiquement des données issues d'enquêtes sur la main-d'œuvre collectées par EUROSTAT est également à l'étude.

63. Tout en s'efforçant de diminuer la charge de travail que représente pour les Etats la communication des données, le Bureau de statistique a continué de revoir ses méthodes de collecte afin d'accroître le nombre de pays couverts et l'éventail des données recueillies auprès de chacun et réduire le délai entre le moment où ces données sont disponibles au niveau national et leur communication au BIT. L'utilisation de questionnaires électroniques préremplis, qui sont envoyés aux pays sous forme de tableurs joints à un courrier électronique, a sensiblement diminué l'utilisation de papier pour la collecte de données et réduit le temps de réponse. Les questionnaires au format tableur sont envoyés automatiquement aux pays, et ceux-ci sont informés de la possibilité de demander des questionnaires papier s'ils ne disposent pas des moyens voulus pour remplir le tableur. En 2007, plus de 90 pour cent des réponses au questionnaire de l'annuaire l'ont été au format électronique. La gestion de la base de données des contacts dont dispose le bureau dans le domaine de la statistique a été améliorée. De même, les procédures de collecte des données périodiques ont été automatisées, de sorte que maintenant plus de 80 pour cent des séries mensuelles sont collectés directement sur Internet, en temps voulu. En conséquence, le délai de diffusion des nouvelles données a été réduit d'environ deux mois.
64. Pour ce qui est de la deuxième grande opération de collecte de données du Bureau de statistique, l'*Enquête d'octobre*, une application permettant aux pays de mettre à jour, par Internet, des formulaires HTML préremplis a été développée. Des questionnaires au format tableur ainsi que des questionnaires papier sont disponibles pour les pays qui en font la demande. Ont aussi été conçus d'autres outils informatiques pour mettre automatiquement à jour les bases de données à partir des questionnaires au format tableur.
65. En 2007, le BIT a examiné ses activités statistiques. Un audit externe a été commandité pour passer en revue les activités en cours ainsi que l'ensemble du programme de collecte et de diffusion de données et pour fournir des conseils et inventorier les options possibles pour la mesure statistique du travail décent (voir section 1.1 a) du présent rapport). Parallèlement, dans le cadre d'un examen des statistiques du travail, la Commission de statistique de l'ONU a étudié l'adéquation et l'efficacité du programme statistique du BIT. Elle a également distingué les domaines prioritaires pour les activités futures, lesquels sont résumés à la section 1.1 b).
66. Le BIT envisage de constituer un groupe de travail technique chargé d'examiner les questions suivantes et de fournir des conseils: a) méthodes employées par l'Organisation pour la compilation régulière de données – fréquence pour chaque série, traitement des données, utilisation de l'initiative SDMX, rôle des différentes unités du BIT, types de questionnaires employés; b) nature des données compilées selon qu'il s'agit de données officielles (soumises par les systèmes nationaux de statistique ou par leur truchement, extraites de publications nationales officielles, y compris d'Internet, ou provenant d'un

moyen de diffusion d'institutions internationales faisant clairement référence à des sources officielles), de données semi-officielles (provenant d'autres sources mais avec des métadonnées précises) ou d'autres données; c) stockage et diffusion des statistiques. Cela inclut également les activités liées aux estimations, à l'imputation, aux projections et autres formes d'analyse statistique de données.

b) Diffusion des données par le Bureau de statistique

67. Le programme des publications périodiques du bureau a été renforcé et étendu. Des applications utilisant les nouvelles technologies (langages XML, XSL-FO, etc.) ont été développées pour élaborer sur place la copie maîtresse des publications imprimées. Il est ainsi devenu possible de les produire localement à un coût considérablement réduit, ce qui a permis au bureau de satisfaire à la demande du Conseil d'administration qui souhaitait que la présentation soit rendue plus attrayante. Cela s'est traduit par le lancement, en 2006, de l'*Annuaire des statistiques du travail: profil des pays*.
68. Dans le même temps, le bureau a entrepris la publication de deux CD-ROM qui correspondent à ses deux principales bases de données (LABORSTA et LABOCT). Commencée en 2003, la production de ces CD-ROM se poursuit. Par ailleurs, le bureau n'a pas cessé d'améliorer son principal outil de diffusion, le site Internet de LABORSTA (<http://laborsta.ilo.org>); de nouveaux ensembles de données ont été ajoutés et la conception du site est continuellement améliorée et enrichie. Le site est trilingue (anglais, français et espagnol) depuis 2007. Les métadonnées publiées dans la série *Sources et méthodes: statistiques du travail* couvrent maintenant les trois langues ainsi que les publications antérieures. Des «points d'entrée» spécifiques ont été définis pour permettre aux bureaux extérieurs d'accéder directement aux informations concernant les pays de leur ressort, de sorte qu'ils puissent mieux servir les mandants.

c) Sources et méthodes: statistiques du travail

69. Afin de guider les utilisateurs, le Bureau de statistique collecte et publie des informations méthodologiques détaillées sur les sources nationales de statistiques. La série *Sources et méthodes: statistiques du travail*, créée en 1980, fournit, en général, des renseignements sur la couverture, les définitions, les méthodes de calcul et autres caractéristiques pertinentes des séries statistiques publiées. Outre qu'elle donne aux utilisateurs des informations utiles pour l'appréciation des statistiques publiées, notamment en ce qui concerne les questions de comparabilité, la série *Sources et méthodes* représente une riche ressource documentaire pour l'élaboration des normes internationales et d'autres travaux méthodologiques. Elle offre par ailleurs une vue d'ensemble des pratiques nationales qui peut s'avérer utile pour les pays envisageant de produire eux-mêmes leurs données.
70. En 2004 est parue la nouvelle édition du volume 3: *Population active, emploi, chômage et durée du travail (enquêtes auprès des ménages)* et du volume 4: *Emploi, chômage, salaires et durée du travail (documents administratifs et sources assimilées)* de la série *Sources et méthodes: statistiques du travail* (sur support papier, sur CD-ROM et sur le site Internet du bureau¹⁸). La nouvelle édition du volume 5: *Population totale et population active, emploi et chômage (recensements de population)* et du volume 6: *Statistiques du revenu et des dépenses des ménages* a également été préparée mais n'a pu être diffusée qu'au format électronique en raison de contraintes financières.

¹⁸ <http://laborsta.ilo.org>

d) Bases de données spécialisées du Bureau de statistique

Répartition de l'emploi par nombre d'heures de travail

71. L'ensemble des données sur la répartition de l'emploi en fonction de la durée du travail a été compilé à partir des résultats d'une enquête spéciale entreprise en 2005 par le BIT auprès des agences nationales de statistique du monde entier pour étayer diverses activités statistiques, relatives notamment à la mesure du travail décent¹⁹, au rapport intitulé *Working time around the world: Trends in working hours, laws and policies in a global comparative perspective* (Lee, McCann, Messenger, 2007)²⁰ et à la révision des normes en vigueur sur les statistiques du temps de travail adoptées par la CIST à sa 10^e session (1962)²¹.
72. Il a été demandé aux agences nationales de statistique de faire rapport sur la répartition des personnes pourvues d'un emploi en fonction de leur nombre d'heures de travail hebdomadaires, en faisant la distinction entre emploi salarié et emploi indépendant. Un ensemble de directives spécifiques ainsi qu'un formulaire de rapport standard leur a été fourni afin de simplifier et d'homogénéiser autant que possible les réponses. Les résultats sont disponibles à l'adresse suivante: <http://laborsta.ilo.org>. Ces données pourraient, à terme, faire partie intégrante des séries ordinaires diffusées par le bureau.

Statistiques des revenus et des dépenses des ménages

73. Depuis 1967, le Bureau de statistique collecte des données sur le niveau, la composition et la répartition par tranche des revenus et des dépenses de consommation des ménages, ventilées par situation dans la profession, taille du ménage et secteur géographique. La collecte s'effectue tous les dix ans dans les pays qui disposent de statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages. La dernière a eu lieu en 2005.
74. Les résultats de la collecte de 2005 sont disponibles sur <http://laborsta.ilo.org>. On y trouve des informations tirées d'enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ou autres enquêtes similaires menées dans près de 60 pays, régions ou territoires entre 1995 et 2004. Elles sont réparties en six tableaux de base: i) caractéristiques des revenus des ménages par tranche de dépenses; ii) répartition des dépenses des ménages par groupes; iii) répartition des ménages par âge du chef de ménage et taille du ménage; iv) répartition des revenus des ménages par source; v) répartition des ménages par taille du ménage et sexe du chef de ménage; vi) seuil de pauvreté et répartition des dépenses et revenus.

Emploi dans le secteur public

75. Les collectes expérimentales de statistiques sur l'emploi dans le secteur public réalisées en 1999, 2000 et 2001 et couvrant les années 1985, 1990 et 1995-2000 se sont avérées très fructueuses et ont fourni des informations précieuses à un large éventail d'utilisateurs, tant au BIT qu'à l'extérieur. C'est pourquoi le Bureau de statistique a intégré ce thème à ses activités ordinaires de collecte de données. Depuis 2005, la base de données sur l'emploi dans le secteur public est mise à jour tous les deux ans et diffusée sur le site <http://laborsta.ilo.org>. Elle rassemble les statistiques de plus de 140 pays et territoires sur

¹⁹ Voir <http://www.ilo.org/public/english/bureau/integration/indicato/index.htm>.

²⁰ Pour un résumé, voir http://www.ilo.org/global/What_we_do/Publications/lang--fr/docName--WCMS_082838/index.htm.

²¹ Voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/download/res/hours.pdf>.

l'emploi total, l'emploi dans le secteur privé et dans le secteur public, ventilées par sexe, type d'unité institutionnelle, niveau d'administration publique et branche d'activité économique. Selon les pays, ces statistiques sont disponibles pour les années (voisines de) 1985, 1990 et 1995, ainsi que pour la période 1996-2004.

Emploi informel et emploi dans le secteur informel

76. En 1998, le Bureau de statistique a créé une base de données rassemblant des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel pour répondre à la demande croissante dans ce domaine. Cette base de données, disponible sur demande, a été mise à jour en 2001, 2003 et de façon partielle en 2007. Elle contient des statistiques nationales officielles sur l'emploi dans le secteur informel (ou dans les petites et microentreprises ou concepts connexes), ainsi que des informations méthodologiques se rapportant à ces statistiques établies pour plus de 60 pays, dans leur quasi-totalité des pays en développement ou en transition.
77. Faisant suite à l'adoption des *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel* par la CIST à sa 17^e session (2003) et à la proposition formulée par le Groupe d'experts interagences sur les indicateurs des OMD d'étudier la possibilité d'étendre l'indicateur «pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole» à tous les secteurs et tous les types d'emploi, y compris l'emploi informel, un questionnaire a été établi et envoyé aux différents pays en 2005. En dépit d'un taux de réponse plutôt faible dû à la nouveauté du concept d'emploi informel, une base de données expérimentale a été créée. Elle contient des statistiques sur l'emploi informel ventilées par pays, sexe, situation dans la profession, branche d'activité économique (secteur agricole ou secteur non agricole) et type d'unité de production (entreprises du secteur formel, du secteur informel, ménages). L'objectif était de produire des statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'économie informelle qui soient disponibles à l'échelle internationale.

Affiliation syndicale

78. Le Bureau de statistique a continué de collecter et de diffuser régulièrement les statistiques officielles sur l'affiliation syndicale disponibles dans 49 pays; ces statistiques peuvent être fournies sur demande. Il prépare également des informations méthodologiques concernant chacune de ses sources. Il existe des différences considérables, entre les pays, dans les méthodes, la couverture et les définitions employées pour la collecte de données ainsi que dans le calcul des taux de syndicalisation. Tous ces facteurs affectent l'utilisation des statistiques et leur comparabilité entre les pays et dans le temps.

e) **Estimations et projections du Bureau de statistique**

Estimations et projections de la population active

79. Depuis 1971, le BIT publie des estimations et des projections de la population totale, de la population active et des taux d'activité en fonction de l'âge et du sexe, pour tous les pays, territoires, grands ensembles géographiques, le monde, etc. Ces chiffres se fondent sur les projections démographiques établies par la Division de la population des Nations Unies. La cinquième édition des *Estimations et projections de la population active* a été publiée en 2005. Elle offre des estimations et des projections couvrant la période 1980-2020 pour 191 pays et territoires ainsi que pour 29 ensembles économiques et géographiques. La période de référence des estimations s'étend de 1980 à 2003, celle des projections de 2004 à 2020. Les données de base concernent les taux d'activité par année ventilés par sexe et groupe d'âge, au nombre de 11, à des intervalles de cinq ans, le dernier de ces groupes comprenant les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces données sont disponibles sur le principal site Internet du BIT en matière de statistiques (<http://laborsta.ilo.org>).

Estimations annuelles comparables de l'emploi et du chômage

- 80.** Cet ensemble de données établi à partir de 11 indicateurs portant sur 30 pays de toutes les régions continue d'être publié annuellement dans le *Bulletin des statistiques du travail*. Les séries chronologiques remontent jusqu'à l'année 1981 et sont elles aussi diffusées à présent sur le site Internet du bureau (<http://laborsta.ilo.org>). Des séries chronologiques sur dix ans de moyennes annuelles allant de 1994 à 2003 ont été publiées en version papier en 2004 (Lepper, 2004). Les taux d'activité et de chômage sont calculés et ventilés par sexe pour tous les pays couverts, ce qui permet d'avoir un aperçu de la situation respective des hommes et des femmes sur le marché du travail. Des tableaux distincts par pays présentent la méthodologie comparable utilisée pour harmoniser les indicateurs, la méthode d'établissement des moyennes annuelles ainsi que toutes les estimations comparables du BIT: population en âge de travailler, main-d'œuvre totale, main-d'œuvre civile et emploi, emploi et chômage par groupe d'âge et emploi par branche.
- 81.** Au début de 2008, le Bureau de statistique a mis à jour la base de données comparables du BIT; un nombre accru des pays sont désormais couverts. La prochaine publication des estimations comparables du BIT devrait comprendre 14 pays supplémentaires.

Estimations régionales et mondiales de l'inflation des prix à la consommation

- 82.** La mondialisation du commerce et de la production ainsi que la libéralisation des marchés ont suscité un intérêt croissant pour les estimations régionales et mondiales de l'inflation. Pour satisfaire cette demande, le Bureau de statistique, en collaboration avec la Réserve fédérale de Cleveland, a mis au point une procédure d'estimation de l'inflation des prix à la consommation et de l'évolution des prix des biens et des services de consommation, aux niveaux régional et mondial. Les estimations agrégées de l'inflation sont établies pour sept régions. Ces estimations, de même que les valeurs mensuelles et annuelles de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour quelque 200 pays, régions et territoires du monde entier, sont disponibles à l'adresse: <http://www.clevelandfed.org/research/inflation>. Les valeurs nationales annuelles et mensuelles de l'IPC, notamment les indices des prix à la consommation par groupes de dépenses, sont collectées par le Bureau de statistique et diffusées sur son site Internet (<http://laborsta.ilo.org>). Les estimations régionales et mondiales de l'inflation des prix à la consommation sont intégrées, depuis 2006, à l'*Annuaire des statistiques du travail* du BIT.

f) Restructuration du site Internet du Bureau de statistique

- 83.** Le site Web du Bureau de statistique a été remanié au début de 2008. Il bénéficie à présent d'une meilleure visibilité sur le portail Internet de l'OIT (www.ilo.org) qui présente la statistique comme l'un des sept principaux domaines d'activité de l'Organisation et facilite l'accès aux principales bases de données (en particulier à LABORSTA) ainsi qu'aux autres ressources statistiques. Les informations sont présentées de façon plus conviviale et fonctionnelle sur cette nouvelle version dont la structure est organisée sur le même mode que les sites Internet des autres départements du BIT. Le site offre des informations essentielles sur les activités du bureau, son histoire, les différents aspects des statistiques du travail qui ont été étudiés par la CIST depuis 1923; il présente également les normes statistiques internationales ainsi que des publications et des informations sur les réunions et événements passés et à venir. C'est un outil indispensable pour les utilisateurs qui souhaitent enrichir leurs connaissances générales des statistiques du travail. Ce site est accessible dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, français, espagnol) à l'adresse suivante: www.ilo.org/stat.

-
84. Le site Internet fournit à présent des conseils techniques sur des points précis au moyen d'une rubrique de questions fréquentes (FAQ), répondant en cela à une observation formulée par la CIST lors de sa 17^e session.

g) Informations sur le marché du travail

85. Le Département de l'analyse économique et des marchés du travail du BIT diffuse des informations sur le marché du travail dans différents rapports, notamment: *Indicateurs clés du marché du travail*, qui en sont à leur cinquième édition, et *Tendances mondiales de l'emploi*, publiées depuis 2003.
86. Les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) sont une base de données exhaustive ainsi qu'une analyse de données nationales portant sur 20 indicateurs clés du marché du travail, de 1980 jusqu'à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Ils sont utilisés par les responsables de l'élaboration des politiques et les chercheurs comme outil de suivi et d'évaluation pour un grand nombre de questions pertinentes liées au fonctionnement des marchés du travail.
87. La publication annuelle *Tendances mondiales de l'emploi* informe les mandants de l'OIT, la communauté des chercheurs et un public plus large des tendances du marché du travail aux niveaux mondial et régional. Les données sont fondées sur les modèles des tendances mondiales de l'emploi. A l'occasion, des éditions spéciales sont produites afin d'analyser les tendances du marché du travail pour certaines catégories de population – les jeunes (2004, 2006), les femmes (2004, 2007), ou certaines régions (le supplément aux *Tendances mondiales de l'emploi* pour l'Europe et l'Asie centrale, 2005, *Tendances de l'emploi en Afrique*, 2007).
88. La bibliothèque des indicateurs du marché du travail est un projet destiné à améliorer la circulation et l'échange d'informations sur le marché du travail entre les différents utilisateurs au siège de l'OIT et dans les bureaux régionaux. Il a été mis en place dans les régions suivantes: Amérique latine, Asie, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Europe orientale et Moyen-Orient.
89. En tant que composante d'un objectif du BIT plus large visant à mieux informer les décideurs et les chercheurs sur les tendances des marchés du travail qui, en définitive, déterminent le statut et le bien-être des travailleurs du monde entier, l'Unité des tendances de l'emploi continue de développer et d'affiner sa méthode de production des estimations mondiales et régionales (*world and regional estimates*) des indicateurs du marché du travail. Les modèles des tendances mondiales de l'emploi servent à établir des estimations mondiales et régionales des taux d'activité, des rapports emploi-population, des taux de chômage, de l'emploi par secteur, de la situation dans la profession, de l'élasticité de l'emploi, de la productivité du travail et du nombre de travailleurs pauvres. Lorsque cela est possible, les estimations sont ventilées par âge et par sexe. Le Département de l'analyse économique et des marchés du travail dispose d'un corpus toujours plus complet décrivant les techniques de modélisation et les méthodes de regroupement employées pour établir ces estimations qui sont ensuite publiées dans les *Tendances mondiales de l'emploi*.

h) Travail des enfants

90. Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a collaboré avec un grand nombre d'offices nationaux de statistique à la mise en place d'enquêtes sur le travail des enfants. Les rapports de ces enquêtes contiennent un éventail

de statistiques sur les travailleurs enfants et le travail des enfants qui sont diffusées sous forme de publications papier et par le biais des sites Internet publics des pays concernés et de celui du SIMPOC ²².

91. Depuis 2004, des enquêtes nationales sur le travail des enfants ont été menées avec l'appui technique et financier du SIMPOC dans de nombreux pays, notamment en Afrique: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Lesotho, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo; en Asie: Bangladesh, Indonésie, Kirghizistan, Mongolie, Sri Lanka; parmi les Etats arabes: Jordanie, Yémen; en Europe: Azerbaïdjan, Turquie; en Amérique latine et aux Caraïbes: Argentine, Bolivie, Chili, Equateur, Jamaïque, Mexique, Pérou, Uruguay.
92. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique a créé un modèle permettant d'estimer le nombre et la proportion d'enfants qui, faute d'être scolarisés, sont susceptibles d'être astreints à travailler et d'établir des projections nationales. Pour le moment, ce modèle fournit des chiffres pour 29 pays d'Asie sur la période 1991-2020, ainsi que des estimations régionales et sous-régionales pour cette région. Le bureau régional travaille actuellement avec les programmes IPEC et SIMPOC à l'extension de ce modèle afin de produire des estimations nationales et régionales dans le reste du monde.

i) Migrations de main-d'œuvre

93. La Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre a été créée par le BIT en 1998 afin d'accroître la disponibilité des informations statistiques sur la question. Les données concernant les Etats européens s'appuient sur le questionnaire commun qu'utilisent l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), la Division de statistique des Nations Unies, le BIT et le Conseil de l'Europe. Pour ce qui est des autres Etats Membres, en particulier les pays d'origine des travailleurs migrants, le BIT recueille périodiquement des informations au moyen d'un questionnaire utilisé depuis 1998. Les activités suivantes ont été déployées dans ce domaine.
94. *Evaluation de la Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre et recommandations en vue de son amélioration.* L'évaluation de cette base de données a porté sur les questions suivantes: structure et contenu, maintenance, présentation des données et accords d'hébergement, et options facilitant la recherche documentaire. Sur la base de cette évaluation, il a été décidé de supprimer un tableau et d'inclure des définitions et des sources de données plus précises dans le questionnaire.
95. *Révision du questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre et collecte de nouvelles données, en interaction avec les acteurs concernés.* EUROSTAT a fourni les données collectées pour 2005-06 au moyen du questionnaire commun. Le BIT a modifié le questionnaire complémentaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre, afin qu'il tienne compte des recommandations émises lors de son évaluation interne, et l'a transmis aux offices nationaux de statistique du monde entier en vue de collecter des statistiques pertinentes. Les données nouvellement reçues ont été mises en ligne. Le questionnaire a été traduit en russe afin de faciliter la collecte de données dans les pays de la CEI.
96. *Mise en ligne de nouvelles données et vérification des données rétrospectives de la Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.* Des dispositions ont été prises avec le Bureau de statistique concernant la mise en ligne des données

²² Voir www.ilo.org/ipec/ChildlabourstatisticsSIMPOC.

d'EUROSTAT disponibles pour la période 2005-2007 et celle des données nouvellement reçues en réponse au questionnaire commun, d'une part, et la vérification des données rétrospectives, d'autre part.

97. *Intégration à LABORSTA de la Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.* De nouveaux accords d'hébergement ont été passés avec le Bureau de statistique. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre est intégrée à la principale base de données du BIT en matière de statistiques du travail (LABORSTA) qui est gérée par le Bureau de statistique.
98. *Examens aux niveaux sous-régional et national.* Une série d'examens des statistiques des migrations ont été effectués aux niveaux sous-régional et national puis diffusés, ainsi que cela est décrit à la section 1.2 g).

j) Travail forcé

99. Le BIT a conçu une base de données sur le travail forcé qui s'appuie sur des sources secondaires et comprend des informations sur les cas répertoriés. En 2005, il l'a utilisée pour établir sa première estimation mondiale du nombre total de victimes du travail forcé (voir section 1.2 h)). Alors que cette base continue d'être exploitée, le BIT s'attache aussi maintenant à promouvoir la coopération technique pour établir des statistiques nationales fiables au niveau des pays et définir des références qui permettront de mesurer les progrès au fil du temps.

k) Sécurité sociale

100. Le Département de la sécurité sociale du BIT collecte des données statistiques, au moyen principalement de quatre outils complémentaires: i) l'Enquête sur la sécurité sociale; ii) les études des dépenses et des résultats de la protection sociale entreprises dans différents pays dans le cadre de projets de coopération technique; iii) l'examen et l'évaluation actuarielle de différents programmes de sécurité sociale dans les Etats Membres, réalisés par le Service international du financement et de l'actuariat du BIT; et iv) la base de données sur la microassurance (dans le cadre des Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté, STEP).

Enquête du BIT sur la sécurité sociale

101. L'objectif de cette enquête est de collecter des données statistiques sur la sécurité sociale dans le monde – dépenses de sécurité sociale et recettes des régimes de protection sociale, informations sur les personnes couvertes, les bénéficiaires de prestations sociales et les montants de ces prestations.
102. Le BIT a collecté des statistiques sur la sécurité sociale pendant près d'un demi-siècle. L'Enquête sur le coût de la sécurité sociale était une source unique de données comparatives pour les professionnels de ce domaine. Le Bureau a mené 18 de ces enquêtes depuis 1949; les résultats ont été diffusés sous la forme de publications papier et sur le site Web du BIT²³. Les données sur les recettes et dépenses ont été collectées dans le cadre de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et des

²³ En outre, en collaboration avec le BIT, l'EURODATA Research Archive du Mannheim Centre for European Social Research (MZES) (Allemagne) a établi une base de données (disponible en ligne et sur CD-ROM) qui comprend toutes les données de l'Enquête du BIT sur le coût de la sécurité sociale, de 1949 à 1993, pour la plupart des Etats d'Europe centrale et occidentale.

recommandations n^{os} 67 (1944) et 69 (1944). En 1997, la méthode et le cadre de l'enquête ont été modifiés pour tenir compte de l'élargissement des domaines de protection sociale et pour étendre la couverture de l'enquête à d'autres institutions. Les données collectées grâce à cette enquête entre 1990 et 1996 peuvent être consultées sur le site Web consacré au coût de la sécurité sociale ²⁴. En raison du manque de ressources, l'enquête a été suspendue en 1999.

- 103.** Dans le cadre d'un récent effort d'amélioration de la base de connaissances sur la sécurité sociale, le BIT a lancé une enquête sur la sécurité sociale. Après un inventaire des sources de données existantes, un concept méthodologique intégré et une méthode de collecte de données ont été définis, avec les conseils avisés d'un groupe international d'experts chargé d'étudier la validité du concept, la pertinence de l'ensemble de données et l'efficacité de la collecte.
- 104.** Tout en s'inspirant largement des concepts employés pour l'Enquête sur le coût de la sécurité sociale, la nouvelle enquête se caractérise par une approche plus globale. Alors que la précédente se limitait aux dépenses et au financement de la sécurité sociale, la nouvelle enquête couvre les quatre domaines clés de la protection sociale:
- a) ensemble des éventualités couvertes (étendue de la protection sociale);
 - b) financement et dépenses;
 - c) population couverte: bénéficiaires et personnes protégées;
 - d) niveau des prestations.
- 105.** Les éventualités, risques et besoins couverts par l'enquête englobent ceux répertoriés dans la convention n^o 102 et les recommandations n^{os} 67 et 69 du BIT (à savoir vieillesse, invalidité, survivants, maladie et santé, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles ²⁵, famille/enfants et maternité), auxquels viennent s'ajouter ceux compris dans la définition plus large de la protection sociale (à savoir habitat, éducation de base, programmes du marché du travail et autre revenu minimum et assistance relevant de la fonction «exclusion sociale non classée ailleurs»). L'enquête entend porter sur les régimes de protection sociale formels et informels qui fournissent une couverture contre les risques énumérés ci-dessus.
- 106.** L'Enquête du BIT sur la sécurité sociale collecte des données à deux niveaux: des données nationales et des données administratives pour chaque régime de protection sociale. Les *données nationales* proviennent principalement des ministères en charge de la sécurité sociale (par exemple, ministère du Travail et/ou des Affaires sociales), du ministère des Finances ou de toute autre institution supervisant les politiques de sécurité sociale. Parallèlement à cela, afin de recouper les informations, des données sur les dépenses et les recettes (lorsqu'elles sont disponibles) sont importées à partir de sources internationales (bases de données du FMI, de l'OCDE et d'EUROSTAT). Les *informations au niveau des régimes* sont collectées auprès des institutions qui administrent les régimes de sécurité sociale. Cette approche dualiste est nécessaire pour accéder à des informations rarement disponibles au niveau national, en particulier dans les pays en développement.

²⁴ Voir <http://www.ilo.org/public/english/protection/seccsoc/areas/stat>.

²⁵ Pour simplifier, cette fonction est dénommée «accidents du travail» dans le texte.

-
- 107.** En l'état actuel, la collecte de données présente plusieurs cas de figure: i) le cas idéal, dans lequel, avec l'assistance du BIT, les institutions nationales et les régimes de protection sociale entrent leurs informations directement au moyen de l'interface Internet; ii) la méthode habituelle de collecte de données qui s'effectue, au moins dans un premier temps, par le biais d'un coordinateur national chargé d'identifier les différents régimes et de rechercher des informations; iii) l'importation de données depuis d'autres sources (des sources internationales telles que la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX), dont les données sont déjà désagrégées) et/ou la promotion du recours à l'Enquête sur la sécurité sociale auprès d'autres organisations, principalement grâce au développement de partenariats.
- 108.** Cette approche a été testée au cours d'une enquête pilote menée dans six pays en 2003 et étendue depuis lors à d'autres pays en développement. Des données sont maintenant disponibles, au moins pour certains régimes de protection sociale, pour plus de 60 pays. La base de données du BIT sur la sécurité sociale est maintenant consultable sur Internet (en accès restreint pour le moment) et fournit un outil pour collecter, stocker et diffuser des statistiques sur la sécurité sociale.

Etude des dépenses et des résultats de la protection sociale

- 109.** La série d'études des dépenses et des résultats de la protection sociale lancée par le BIT est l'un des domaines privilégiés des statistiques sur la sécurité sociale. Ces études cherchent à évaluer la performance de la protection sociale dans un pays donné en s'intéressant aux montants provenant de différentes sources (taxes, contributions de sécurité sociale, quotes-parts à charge directe des ménages et tickets modérateurs, revenus de placements, fonds de donateurs) qui sont affectés à la protection sociale, et à la couverture (nombre de personnes protégées, nombre de bénéficiaires pour différentes prestations, niveaux et qualité des prestations et services fournis). Elles rendent compte de manière approfondie de divers aspects de la protection sociale. Fondées sur les statistiques existantes et sur de nouvelles méthodes, elles fournissent des informations sur la structure et le niveau de l'ensemble des dépenses sociales, sur l'étendue de la couverture, sur les catégories exclues, ainsi que sur d'autres questions, notamment l'accès aux soins de santé. Un certain nombre de pays ont été examinés dans un premier temps (Afrique du Sud, Bénin, Chili, Népal, Philippines, Pologne, Slovaquie et Thaïlande), et des résultats et analyses détaillés ont pu être publiés pour la plupart d'entre eux. Le processus a ensuite été étendu au Sénégal, à la Tanzanie et à la Zambie.
- 110.** Le cadre de ces études comprend également l'élaboration d'indicateurs de performance concernant l'efficacité, l'efficience, la couverture de la population et l'adéquation des niveaux de prestations des régimes nationaux de protection sociale, de même qu'un ensemble d'indicateurs rendant compte de la performance des régimes/programmes individuels de protection sociale.

Services consultatifs actuariels et financiers ²⁶

- 111.** Par le biais de son Service international du financement et de l'actuariat, le BIT est impliqué dans nombre d'études nationales ayant trait à l'évaluation actuarielle des programmes existants de sécurité sociale et de leur réforme. Le rôle du service est de répondre aux demandes d'évaluation émanant des différents pays et, dans le même temps, d'effectuer des transferts de méthodes et de technologies. Ces études ne concernent qu'un nombre limité de pays, mais elles sont extrêmement détaillées car elles répondent à une

²⁶ Voir <http://www.ilo.org/public/english/protection/seccs/areas/ilofacts/ilofacts.htm> pour plus d'informations.

demande d'assistance technique exigeant un niveau élevé de précision et de découloisonnement. Elles se basent sur des enquêtes statistiques approfondies et fiables. Les informations ne sont pas utilisées pour les collectes internationales de données en raison de la nature sélective et parfois confidentielle de ces études actuarielles qui sont souvent très ciblées.

Base de données sur la microassurance

112. Le programme STEP collecte des informations sur les régimes de microassurance de santé en Afrique et en Asie. Une première phase de collecte d'informations (notamment statistique) a eu lieu de 2003 à 2004 dans 15 pays pour lesquels des inventaires des régimes de microassurance ont été dressés. Les informations ont été collectées à l'aide d'un questionnaire commun pour les onze pays francophones d'Afrique et avec un questionnaire adapté pour les quatre pays d'Asie.
113. Les données ont trait aux aspects suivants: i) type de régime de microassurance; ii) activités du régime de microassurance et organisation responsable; iii) groupe ciblé par l'assurance; iv) couverture d'assurance santé (description); v) informations financières; vi) contributeurs et bénéficiaires; vii) liens entre le régime de microassurance et d'autres organisations; viii) contraintes et problèmes rencontrés. Les données ont été codées et insérées dans une base de données (SPSS, Excel) et peuvent être analysées pour l'ensemble des pays couverts. Les inventaires et les résultats des analyses sont disponibles en ligne.
114. Une nouvelle phase a été abordée en 2008 avec le passage à la collecte de données en ligne. La base de données d'inventaires en ligne, qui est en cours de réalisation et couvre à ce jour 127 régimes d'assurance en Afrique, sera étendue à l'Asie et à l'Amérique latine. Il est également prévu d'incorporer les informations collectées auprès des régimes de microassurance de santé dans la base de données de l'Enquête sur la sécurité sociale.

l) Système d'information sur le travail en Amérique latine et dans les Caraïbes

115. En coordination avec le Système d'information et d'analyse du travail (SIAL)²⁷, les bureaux sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Bureau de statistique, le Département de l'intégration des politiques et statistiques et l'Unité des tendances de l'emploi, le bureau régional de l'OIT à Lima a institué le groupe de travail du Système d'information sur le travail en Amérique latine et dans les Caraïbes (LACLIS), chargé d'orienter l'élaboration des bases de données régionales sur les statistiques du travail et de définir les priorités régionales pour l'assistance technique en la matière, afin d'harmoniser les statistiques du travail dans la région conformément aux recommandations de la CIST. L'allocation de ressources aux activités statistiques, y compris les publications, le développement de bases de données et l'assistance technique financée par le bureau régional et le gouvernement du Panama (projet OIT-SIAL), est restée quasiment inchangée en valeur absolue entre 2004 et 2008; compte tenu des ressources humaines et financières limitées, la fourniture de produits statistiques de qualité et l'assistance technique aux intéressés ont posé des difficultés.
116. A quelques exceptions près, les bureaux de l'OIT en Amérique latine et dans les Caraïbes collectent généralement des données secondaires sous diverses formes. Le projet OIT-SIAL, financé par le gouvernement du Panama, a continué de collecter des données

²⁷ En espagnol: Sistema de Información y Análisis Laboral.

annuellement sous forme de fiches de microdonnées tirées des enquêtes auprès des ménages (18 pays en Amérique latine), documents administratifs pour un vaste éventail de variables (par exemple, protection sociale des travailleurs, affiliation syndicale, négociation collective, lésions professionnelles), ainsi que des estimations tirées de publications officielles. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a collecté des estimations courantes officielles sur les indicateurs clés du marché du travail afin de diffuser les estimations les plus à jour par pays et région sur les indicateurs de l'emploi.

117. A la demande des utilisateurs, le projet OIT-SIAL a élaboré des estimations statistiques sur différentes variables relatives à la protection sociale et au marché du travail pour les pays d'Amérique latine en utilisant des fiches de microdonnées provenant des enquêtes auprès des ménages. Dans les cas où il n'existait pas d'estimations officielles pour une variable donnée, le projet a élaboré des algorithmes qui permettent d'assurer autant que possible la conformité avec les recommandations de la CIST, garantissant ainsi la plus grande uniformité dans la définition des variables pour un ensemble de pays; cela a été le cas par exemple pour l'estimation de l'emploi informel dans cinq pays (Colombie, Equateur, Mexique, Panama, Pérou). Dans les cas où il existait une estimation officielle pour une variable donnée, les définitions officielles ont été appliquées pour la construction de l'algorithme.
118. Le bureau régional à Lima a produit des estimations aux niveaux national et régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en se fondant sur des estimations officielles tirées d'enquêtes (taux de chômage urbain, évolution des salaires réels) ainsi que sur des estimations du SIAL (population urbaine occupée couverte par une assurance-santé ou retraite). Dans son rapport annuel *Panorama Laboral 2007 – América Latina y el Caribe*, le bureau régional analyse ces estimations ainsi que les tendances sous-jacentes. Cette publication qui est diffusée en espagnol (3 500 copies chaque années) et en anglais ²⁸ (500 copies chaque année) comprend des articles de fond et des encadrés sur divers aspects du monde du travail intéressant la région, notamment: stratégie proposée de croissance assortie d'un emploi de qualité; migrations internationales; nécessité d'accroître la productivité du travail; pauvreté extrême, inégalités et travail décent; mesure de l'informalité – tendances et difficultés; égalité d'accès à l'emploi pour les peuples indigènes et les personnes d'ascendance africaine. On trouvera dans la bibliographie figurant à la fin du rapport d'autres publications régionales contenant des informations ou des analyses statistiques produites entre 2004 et 2008.
119. Compte tenu de la demande croissante de statistiques du travail en Amérique latine et dans les Caraïbes, il était devenu indispensable de concevoir une application conviviale destinée au public comportant des statistiques fiables, à jour, bien documentées par pays qui présentent des indicateurs sous une forme normalisée. A cet effet, en collaboration avec le projet SIAL, le groupe de travail du LACLIS a conçu une application destinée au public qui devrait être lancée en 2008 sous le nom de QUIPUSTAT.
120. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes collecte des estimations officielles récentes sur les indicateurs clés du marché du travail auprès des services nationaux de statistique afin de diffuser des estimations nationales et régionales sur les indicateurs de l'emploi aussi actualisées que possible. Ces estimations ne sont élaborées qu'à des fins spécifiques et lorsqu'il n'existe pas d'indicateurs de l'emploi. Le bureau sous-régional publie les indicateurs de l'emploi sur son site Web et fournit au bureau régional de Lima les indicateurs dont il a besoin pour son rapport annuel et QUIPUSTAT.

²⁸ Sous le titre: *Labour Overview, Latin America and the Caribbean*.

1.4. Coopération technique, services consultatifs et formation en matière de statistiques du travail

a) Introduction

- 121.** L'assistance technique continue d'être l'un des trois grands domaines d'activité du Bureau de statistique. Les principales activités, entreprises au siège ainsi que dans les bureaux extérieurs, ont été les suivantes: *a)* missions consultatives techniques dépêchées dans les pays à leur demande; *b)* séminaires et ateliers nationaux et internationaux; *c)* appui des projets de statistiques du travail financés par des donateurs; *d)* cours de formation en statistiques du travail; et *e)* diffusion des recommandations de l'OIT sur les statistiques du travail, de manuels, de matériels didactiques et d'autres documents techniques (voir section 1.2).
- 122.** La fourniture de conseils techniques aux pays par des spécialistes du Bureau de statistique exige beaucoup de ressources humaines et financières. Dans un nombre croissant de cas, le coût des missions est donc partagé avec les bureaux extérieurs, financé par des organismes donateurs, ou pris en charge par les pays, lesquels doivent aussi, le cas échéant, avoir recours à des consultants.
- 123.** En Amérique latine, le bureau régional de l'OIT et le Bureau de statistique ont expérimenté avec succès une nouvelle façon de fournir des conseils techniques aux pays: à l'occasion de «journées d'assistance technique», un spécialiste du bureau fait le déplacement à Lima pour conseiller de hauts fonctionnaires des services nationaux de statistique de plusieurs pays sur un thème précis pour lequel tous ces pays ont sollicité une assistance.

b) Coopération technique et services consultatifs

Monde

- 124.** Le Bureau de statistique a appuyé un projet financé par le PNUD intitulé *Assistance technique à l'Azerbaïdjan dans le domaine des statistiques du travail et du développement régional* qui s'est achevé en 2004. L'objectif principal du projet était d'aider la Commission statistique de l'Azerbaïdjan à concevoir et effectuer une enquête nationale périodique sur la main-d'œuvre.
- 125.** En 2004-2008, le BIT a dépêché des missions consultatives techniques chargées d'enquêtes sur la main-d'œuvre dans les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Equateur, Ethiopie, Honduras, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, République de Moldova, Népal, Nicaragua, Oman, Ouganda, Paraguay, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Turquie et Viet Nam. Les conseils ont porté principalement sur les concepts et définitions utilisés, la conception des questionnaires, les modalités des enquêtes et des échantillons (y compris le schéma de renouvellement des échantillons par rotation) pour les enquêtes continues et l'analyse des données.
- 126.** Plusieurs pays (Chine, République dominicaine, ex-République yougoslave de Macédoine, Guatemala, Honduras, Kazakhstan, Panama, Pérou, Serbie, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela, Yémen et Zimbabwe) ont reçu une assistance technique pour le recensement de personnes occupées dans le secteur informel ou autres formes d'emploi informel au moyen d'enquêtes sur la main-d'œuvre. Pour le Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie, l'assistance a été fournie dans le cadre du projet d'amélioration des statistiques ventilées par sexe dans les pays de l'Europe du Sud-Est et les pays de la Communauté d'Etats indépendants («Improving gender statistics in SEE and CIS countries»), exécuté par la Division statistique de la Commission économique des

Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et financé par la Banque mondiale. Un projet similaire doté d'un support technique et couvrant l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe a été lancé en 2008 sous la direction de la Division statistique des Nations Unies.

127. Des missions consultatives ont été dépêchées en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en République de Moldova et en Ukraine afin de collecter des données sur les indicateurs du travail décent par le biais de modules associés aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre.
128. Le Bureau a eu des difficultés à répondre à la demande de coopération technique portant sur les questions de classification en raison du manque de ressources et de la nécessité d'axer les efforts sur l'actualisation de la CITP-88. L'Éthiopie, la Géorgie et la Malaisie ont bénéficié de conseils techniques concernant l'établissement de classifications nationales des professions. Plusieurs autres pays ont reçu des conseils informels sur cette question par voie électronique.
129. Des missions consultatives sur les statistiques des salaires tirées des enquêtes sur la main-d'œuvre ou auprès des établissements se sont rendues en Chine, en Jordanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Pakistan et en Tunisie.
130. Les bureaux nationaux de statistiques de Maurice, de Namibie et de Zambie ont reçu une assistance technique sur les indices des prix à la consommation. Pour donner suite à une proposition formulée par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWGPS), le BIT a mené une enquête sur les missions d'assistance technique où les répondants ont dû évaluer l'utilité de l'aide reçue. Toutefois, vu le faible taux de réponses et le caractère incomplet des réponses, il est difficile d'en tirer des conclusions précises.
131. Des missions techniques chargées de fournir des conseils pour les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ou les enquêtes sur le niveau de vie ont été dépêchées en Éthiopie et au Ghana.
132. Dans le cadre du programme sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté financé par le gouvernement français, l'Unité des tendances de l'emploi s'est chargée de concevoir, mettre en œuvre et appuyer sur le plan technique la composante information et analyse du marché du travail au Mali et au Cameroun. Cette composante a pour objet d'améliorer l'utilisation des informations sur le marché du travail dans la formulation et l'évaluation des politiques en renforçant la capacité institutionnelle et opérationnelle des pays d'élaborer des bases de données et de produire des indicateurs pertinents et fiables. Le BIT a aussi fourni des services consultatifs dans le domaine de l'analyse et de l'information sur le marché du travail au Bhoutan, à l'Égypte, à l'Éthiopie, au Ghana, au Libéria, à la Namibie, au Pakistan, aux Seychelles et à la République-Unie de Tanzanie.
133. Ces dernières années, le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) du BIT a intensifié ses efforts pour développer la capacité nationale de création et d'utilisation de données sur le travail des enfants. Trois statisticiens régionaux du SIMPOC ont été affectés aux bureaux de Delhi (pour l'Asie), de Dakar (pour l'Afrique) et de Lima (pour l'Amérique latine), afin de compléter l'appui fourni par le siège en réponse aux demandes d'assistance technique dans le domaine de la collecte de statistiques sur le travail des enfants.
134. Dans le cadre du projet de coopération technique Migration et développement en Afrique occidentale (2003-04), le Département des migrations internationales du BIT a organisé une réunion d'experts des statistiques des migrations de main-d'œuvre dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à Bamako (Mali), les 26 et 27 février 2004. Des experts des pays suivants y ont participé: Bénin, Burkina Faso,

Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. La réunion a élaboré un rapport sur ses travaux ²⁹.

Amérique latine et Caraïbes

135. Depuis 2004, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le BIT donne la priorité aux activités de coopération technique, aux services consultatifs et à la formation qui: 1) améliorent la qualité des statistiques du travail issues des documents administratifs nationaux; et 2) contribuent à l'harmonisation et à la comparabilité des indicateurs statistiques. L'accent est notamment mis sur le renforcement de la collaboration avec le Bureau de statistique à Genève en vue d'aider les services nationaux de la région à concevoir des questionnaires pour les enquêtes auprès des ménages qui visent à collecter des informations sur l'emploi informel, tel que défini par la 17^e CIST, ainsi que sur d'autres concepts clés relatifs à la main-d'œuvre définis par cette conférence. Les activités suivantes ont été menées:

- neuf pays d'Amérique latine (Bolivie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Paraguay) ont bénéficié de services consultatifs pour l'élaboration de questionnaires d'enquêtes auprès des ménages afin d'obtenir des statistiques de base sur la main-d'œuvre;
- en 2005, les projets LACLIS et SIAL ont organisé un atelier technique sur le traitement des documents administratifs dont l'objet était d'améliorer la mesure des variables relatives à l'affiliation syndicale, à la négociation collective, aux lésions professionnelles ainsi qu'au salaire minimum dans cinq pays d'Amérique latine. Le Nicaragua et la République dominicaine ont bénéficié d'une assistance technique pour le suivi de l'atelier;
- en 2005, les projets LACLIS et SIAL ont fourni une assistance technique à l'Observatoire de l'emploi du MERCOSUR en vue: 1) d'appuyer l'examen conceptuel et méthodologique des enquêtes auprès des ménages; et 2) de définir un ensemble d'indicateurs de l'emploi en vue de les harmoniser;
- en 2006, le bureau régional de Lima a organisé, grâce au financement du projet EUROsociAL Emploi et de l'initiative LACLIS, un atelier sur la mesure des indicateurs du marché du travail auquel ont participé 37 participants de 18 pays d'Amérique latine. Les objectifs étaient les suivants: 1) partager l'expérience et les meilleures pratiques entre l'Union européenne (représentée par le Portugal) et l'Amérique latine en matière d'harmonisation conceptuelle et méthodologique des indicateurs du marché du travail, sur la base des recommandations de la CIST; et 2) améliorer la coordination entre producteurs et utilisateurs de données associés à la conception des politiques de l'emploi;
- en 2007, en collaboration avec le Bureau de statistique, les projets LACLIS et SIAL ont organisé une séance d'information et de conseils sur la mesure de l'emploi dans le secteur informel (tel que défini par la 15^e CIST) ainsi que la mesure de l'emploi informel (tel que défini par la 17^e CIST) pour six pays d'Amérique latine (République dominicaine, Guatemala, Honduras, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela);

²⁹ BIT: Rapport de la *Réunion d'experts en matière de statistiques des migrations de main-d'œuvre dans les pays de l'UEMOA*, Bamako, Mali, 26-27 fév. 2004 (mars 2004).

- en 2007, le bureau régional de l'OIT à Lima a organisé, avec un financement des projets LACLIS et EUROsociAL Emploi, un atelier sur la production et la gestion des statistiques du travail en vue de contribuer à l'élaboration des politiques de l'emploi en Amérique latine, auquel ont assisté 39 participants représentant 19 pays. Il s'agissait de procéder à un partage d'expériences sur les progrès réalisés et les meilleures pratiques entre l'Union européenne (représentée par l'Espagne) et l'Amérique latine en ce qui concerne: 1) l'harmonisation des indicateurs de l'emploi; 2) les systèmes de classification internationale utilisés pour la production de statistiques du travail; 3) la mesure et la diffusion de statistiques du travail sur les groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les peuples indigènes et les personnes d'ascendance africaine; et 4) la coordination entre producteurs et utilisateurs de données associés à la conception et la mise en œuvre des politiques de l'emploi.

136. Pendant la période 2004-2008, le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes a fourni une assistance technique en matière d'information sur les marchés du travail, y compris les statistiques du travail, en collaboration avec le Bureau de statistique et l'Unité des tendances de l'emploi du BIT. L'accent a été mis sur la fourniture aux pays de la sous-région d'une assistance technique visant à développer les informations dont ils disposent sur les marchés du travail dans le cadre du projet de Systèmes d'information sur les marchés du travail des Caraïbes (CLMIS), projet qui a commencé en 2002 et s'est achevé en octobre 2004. Le projet a représenté un effort majeur d'assistance technique financé par le Département du travail des Etats-Unis. Il a combiné une offre de formation avec une assistance technique et un financement limité pour l'établissement de données ou l'amélioration des sources existantes. Une composante formation axée sur «l'apprentissage par l'expérience» a été intégrée dans la composante assistance technique. Le projet répondait à une série de besoins formulés par les 13 Etats Membres et huit territoires non métropolitains couverts par le bureau sous-régional. Une assistance technique et des formations ont été fournies dans les domaines suivants:

- *Enquêtes sur la main-d'œuvre.* Quatre pays (Barbade, Grenade, Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis) ont mené à terme des projets de conception d'enquêtes (conception de l'échantillon, questionnaires et autres aspects de l'enquête) en vue d'améliorer leurs enquêtes sur la main-d'œuvre ou de commencer à mener de telles enquêtes. Ce faisant, des experts des bureaux statistiques nationaux ont bénéficié d'un tutorat et d'une formation aux concepts et définitions, procédés d'échantillonnage et conception du questionnaire avec l'aide du Bureau de statistique et du Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis.
- *Enquêtes sur les salaires par profession.* Plusieurs pays (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, îles Caïmans, Dominique, Guyane, Jamaïque et Saint-Lucie) ont mené à terme des travaux de conception d'enquêtes (conception d'échantillons, questionnaires, et autres aspects de l'enquête) pour améliorer leurs enquêtes sur les salaires ou commencer à mener de telles enquêtes. Ce faisant, des experts des services nationaux de statistique ont bénéficié d'un tutorat et d'une formation aux concepts et définitions, procédés d'échantillonnage et conception de questionnaires avec l'aide du Bureau de statistique du BIT et du Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis.
- *Pertinence des documents administratifs des systèmes d'assurance nationale pour les estimations de l'emploi.* Le Bureau de statistique du BIT a aidé sept pays (Bahamas, Dominique, Grenade, Guyane, Antilles néerlandaises, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines) à examiner leurs systèmes d'assurance nationale et les recommandations qui ont été élaborées à ce sujet figurent dans les rapports nationaux respectifs.

-
- *Diffusion des statistiques du travail.* Avec l'aide de l'Unité des tendances de l'emploi, des «bibliothèques d'information sur les marchés du travail» sous-régionales et nationales ont été établies dans sept pays.

137. Des activités de suivi du projet CLMIS ont été conçues dans quatre domaines. Toutefois, le programme n'a pas été poursuivi comme prévu car de nouvelles priorités ont été fixées et les flux d'aide bilatérale au développement ont été redirigés dans d'autres directions, en particulier les fonds qui étaient destinés à l'information sur les marchés du travail. Faute de fonds extrabudgétaires, le niveau d'assistance technique fourni par le bureau sous-régional a été sévèrement réduit et, en 2005, les priorités se sont portées vers d'autres domaines. En 2007, les travaux sur les statistiques du travail ont reçu un nouvel élan grâce à l'accroissement des demandes d'assistance technique ainsi qu'à l'initiative conjointe du bureau régional de Lima et du bureau sous-régional visant à harmoniser les enquêtes sur la main-d'œuvre dans la sous-région.
138. En 2005, le bureau sous-régional a collaboré avec le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) à une séance de prospection consacrée à l'approche méthodologique et à une proposition de projet concernant un nouveau cycle d'enquêtes des revenus et des dépenses des ménages, avec l'appui du Bureau de statistique. La même année, il a aussi appuyé l'Institut de planification de la Jamaïque pour la mise en œuvre d'une enquête sur l'entrée des jeunes scolarisés dans la vie active, qui s'est achevée en 2006.
139. Des activités visant à harmoniser les indicateurs de l'emploi tirés des enquêtes sur la main-d'œuvre et à établir une série sous-régionale harmonisée d'indicateurs ont été lancées en 2007, avec l'appui du bureau régional à Lima. Six pays de la sous-région ont commencé une enquête sur la main-d'œuvre qu'ils ont poursuivie sans interruption et jusqu'à cinq bureaux nationaux de statistiques ont participé à ce projet (Pember, 2007). Les mesures initiales d'harmonisation et la première présentation d'indicateurs harmonisés devraient être menées à terme avant la fin de 2009. L'introduction d'indicateurs sur le secteur informel et le sous-emploi dans la production périodique de l'enquête sur la main-d'œuvre fait partie intégrante de cet effort d'harmonisation. Le Suriname a bénéficié d'une assistance technique pour l'ajout d'un module dans l'enquête sur la main-d'œuvre en vue de mesurer l'emploi informel ainsi que pour la mise en œuvre d'une enquête sur les salaires dans le cadre du processus d'introduction d'un salaire minimum.
140. Trois seulement des pays des Caraïbes relevant de la compétence du bureau sous-régional ont une classification nationale des professions. Avec l'aide du Bureau de statistique, les classifications nationales des professions de la Barbade, de la Jamaïque et de Trinité-et-Tobago ont fait l'objet d'une actualisation circonscrite dans le cadre du projet CLMIS. Par ailleurs, un dispositif d'échange d'information sur les professions dans les Caraïbes (COIEF), qui est axé sur Internet, a été établi à titre de suivi et il est sur le point de devenir opérationnel. Ce système ouvrira les classifications professionnelles de ces trois pays au public et le recours à un mécanisme de références croisées permettra d'établir facilement des comparaisons. Toutefois, l'approbation des spécialistes des classifications professionnelles nationales, qui est requise pour autoriser le public à utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur, n'a jamais été officialisée.

Afrique

141. Le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique occidentale a appuyé l'Interafricaine de prévention des risques professionnels (IAPRP) en instituant un observatoire sous-régional des accidents du travail et des maladies professionnelles à la Caisse nationale de prévoyance sociale. L'IAPRP couvre les pays francophones de l'Afrique subsaharienne. Le Bureau a aidé les pays membres de l'Interafricaine à élaborer un annuaire de la sécurité

et de la santé au travail. Certains de ces pays ont produit en 2006 la première édition de leur annuaire.

142. L'emploi est aujourd'hui au cœur des préoccupations du continent africain, comme il ressort du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui s'est tenu à Ouagadougou, les 8 et 9 septembre 2004. Conformément aux recommandations et au plan d'action adoptés par le sommet, l'emploi et la lutte contre la pauvreté doivent être au centre des priorités des politiques économiques suivies par les pays africains. Le suivi de ce sommet ainsi que les politiques nationales de l'emploi et l'application du programme de travail décent pour l'Afrique 2007-2015, adopté par les pays africains à la onzième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, avril 2007), supposent: i) que soient identifiés des indicateurs qui permettent de mesurer périodiquement les résultats concrets des actions entreprises; et ii) que soient renforcés les systèmes d'information sur les marchés du travail. Pour renforcer ces systèmes, le Bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale a appuyé la création et le fonctionnement d'observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle dans certains pays dont le Burkina Faso, Madagascar, le Niger et la Guinée-Bissau.
143. En collaboration avec l'UEMOA, le Bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale envisage d'ouvrir un observatoire sous-régional de l'emploi et de la formation professionnelle pour la zone de l'UEMOA. Le BIT a conçu un projet visant à renforcer les systèmes d'information sur les marchés du travail des pays de l'UEMOA et à créer un observatoire sous-régional de l'emploi et de la formation professionnelle; huit pays membres de l'UEMOA l'ont adopté.
144. Pendant la période 2004-2008, le Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale a concentré ses travaux dans le domaine des statistiques du travail sur l'offre de services consultatifs techniques visant à promouvoir le développement et l'utilisation des statistiques du travail et à établir des systèmes d'information sur les marchés du travail conformément au mandat de l'OIT, en particulier à l'Agenda du travail décent. Ces activités ont été menées au niveau sous-régional comme au niveau national ainsi que dans le cadre du système des Nations Unies, comme il ressort ci-après.
145. Le BIT a établi de bonnes relations de travail avec le nouveau Centre africain de statistique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui aide les pays africains à concevoir des stratégies nationales de développement de la statistique. Ces stratégies sont élaborées en tant que partie intégrante du Cadre stratégique régional de référence adopté par le Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV)³⁰ en février 2006.
146. Les deux principales nouveautés concernant la CEA en 2007-08 sont la création du Centre africain de statistique chargé de coordonner les actions de développement de la statistique en Afrique et l'établissement de la Commission africaine de statistique (STATCOM-

³⁰ FASDEV est un forum parrainé par PARIS21, la Banque mondiale, le gouvernement français et d'autres donateurs en vue principalement d'appuyer le développement de la statistique en Afrique. Une fois par année, il réunit les chefs des bureaux nationaux de statistiques, d'instituts régionaux de formation à la statistique et d'organisations régionales et internationales, en vue d'examiner les progrès réalisés, les possibilités de financement et les obstacles. Depuis sa création en 2004, le FASDEV s'est réuni trois fois, la dernière en janvier 2008.

Afrique)³¹. Avec ces deux institutions, les activités statistiques en Afrique ont pris une nouvelle dimension et un nouvel élan.

147. Le BIT a été invité à participer à la première réunion de STATCOM-Afrique, qui s'est tenue en janvier 2008 à Addis-Abeba, sur le thème: Intensifier le développement de la statistique. Plusieurs questions ont été débattues: suivi de la réalisation des OMD, programme de comparaison internationale pour l'Afrique, fonctionnement du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique, amélioration des statistiques économiques de base et de la comptabilité nationale.
148. Défendant la cause des statistiques du travail, le BIT a fait valoir avec force que, pour améliorer les statistiques et indicateurs de l'emploi, il faut: *a)* que les stratégies nationales de développement de la statistique en Afrique s'appliquent aux statistiques du travail; *b)* que les pays s'attachent à mener périodiquement et fréquemment des enquêtes sur la main-d'œuvre et des enquêtes sur la demande de main-d'œuvre, à établir des statistiques sur le développement du capital humain et à exploiter les sources administratives, recensements de population et autres enquêtes; *c)* que les organismes nationaux de statistiques dirigent effectivement les systèmes nationaux. Il a été rappelé que le BIT continuera de fournir des services consultatifs techniques en dépêchant des experts et des missions et en organisant des formations, en faisant appel à ses spécialistes dans la région et au siège, ainsi qu'en élaborant des manuels techniques que les Etats Membres peuvent adopter ou adapter.
149. Le BIT et le Centre africain de statistique se sont engagés à coopérer étroitement pour promouvoir le développement de la statistique en Afrique, rappelant la disposition prévoyant qu'un spécialiste des statistiques du BIT était détaché à la CEA pour un certain temps. Il a été convenu que le centre et le BIT doivent renforcer leur coopération en échangeant des informations, ce qui se fait déjà, mais de façon ponctuelle. Il a donc été décidé d'officialiser cet échange en signant un protocole d'accord.
150. A l'origine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) comprenait trois pays: le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. S'y sont ajoutés, en juin 2007, le Rwanda et le Burundi. En 2005 et en 2006, les Etats partenaires ont sollicité l'assistance technique du BIT pour concevoir des enquêtes sur la main-d'œuvre en vue de formuler une stratégie globale d'utilisation et de mise en valeur des ressources humaines. Le nouvel essor de la CAE et les efforts en vue de l'institution d'un marché commun et de l'intégration politique ont favorisé ces initiatives, en particulier le projet de libre circulation de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est, qui fera suite à la mise en œuvre du protocole en vue d'un marché commun.
151. En conséquence, la première réunion des ministres du travail et de l'emploi des pays de la CAE, qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) le 28 août 2006, a recommandé notamment que le secrétariat de la CAE entreprenne une enquête régionale sur la main-d'œuvre que les Etats partenaires devront mener simultanément en en faisant une priorité. Il a été demandé au BIT de préparer un document de réflexion/une proposition pour cette enquête. Le document, qui a été approuvé par les Etats partenaires, constitue la base d'un programme de 15 millions de dollars qui doit être mis en œuvre en 2008-09. Le BIT a déjà fourni une

³¹ STATCOM-Afrique est, à l'échelle du continent, l'organisme faîtière auquel toute initiative en matière de renforcement des capacités statistiques doit être rapportée. Il opérera dans le cadre des politiques et procédures des Nations Unies sous la supervision générale de la Conférence des ministres des finances et du développement économique de la CEA. STATCOM-Afrique constitue donc une tribune pour la discussion et la prise de décisions sur tous les aspects du développement de la statistique en Afrique.

assistance technique pour la conception et la mise en œuvre d'enquêtes nationales sur la main-d'œuvre en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda.

- 152.** En avril 2004, la sous-région de l'Afrique orientale s'est associée au réseau mondial de bibliothèques d'informations sur les marchés du travail, financé par la Banque mondiale, en vue de faciliter la compilation et la diffusion d'indicateurs sur les marchés du travail et de créer une plateforme pour l'échange d'informations et d'expériences. Un atelier technique tripartite sous-régional a été organisé en avril 2004 dans le cadre de ce projet, à Addis-Abeba, auquel ont participé des représentants du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de Maurice et de l'Éthiopie. Le principal résultat de cet atelier est le plan d'action préparé par chaque pays (sur les indicateurs, la collecte de données et la création d'un système de circulation des données entre utilisateurs et producteurs).
- 153.** Du 4 au 8 avril 2005, 19 participants venus d'Éthiopie, de République-Unie de Tanzanie et du Malawi ont bénéficié d'une formation en matière d'information et de formulation de politiques sur les marchés du travail. C'est à dessein que des participants issus de ministères des finances et de la planification économique et de ministères de l'éducation ont été associés à cette formation outre les fonctionnaires des services centraux de statistique et des ministères du travail. Le cours a spécialement mis l'accent sur l'importance des statistiques du travail et de l'emploi pour la planification et la programmation des politiques économiques.
- 154.** La mise en œuvre de ces plans d'action a débouché sur la conception de nouveaux indicateurs du marché du travail pour les pays participants, indicateurs qui ont été téléchargés dans la base de données centrale au siège du BIT à Genève. Simultanément, pour favoriser la diffusion des indicateurs et informations sur le marché du travail dans la sous-région, le Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale a élaboré en 2006 une application en ligne (site Web) en commençant par l'Éthiopie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. Le système sera étendu à d'autres pays de la sous-région à mesure que les données deviendront disponibles. Pour appuyer l'initiative, des points focaux nationaux ont été formés à compiler les données et indicateurs à la source puis à les télécharger régulièrement dans le système.

Asie et Pacifique

- 155.** Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique et le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont co-organisé l'Atelier régional de l'ANASE sur les statistiques du travail et l'information sur les marchés du travail, qui s'est déroulé à Putrajaya (Malaisie) du 29 au 31 octobre 2007. Cet atelier a passé rapidement en revue mais de façon exhaustive l'état et l'évolution de la production, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques du travail et de l'emploi dans la région de l'ANASE dans l'optique de fournir un appui statistique à la réalisation du travail décent et au processus d'intégration de l'ANASE. Les activités suivantes ont été menées:
- bilan des systèmes de données/activités statistiques existants et potentiels, y compris des instruments et méthodes de création de statistiques de l'emploi et du travail, et sources disponibles;
 - évaluation des statistiques de l'emploi et du travail disponibles, en vue d'identifier les indicateurs prioritaires compte tenu du contexte d'intégration régionale, et de pouvoir ainsi recenser les lacunes et les problèmes de qualité qui y sont associés, et exploration des mesures à envisager pour y remédier;

-
- détermination de domaines possibles d'intérêt commun en vue de la coopération technique et de la coordination pour le développement entre pays membres de l'ANASE; et
 - propositions de voies à suivre et mise en lumière de mécanismes possibles de coopération régionale.

La réunion a adopté une recommandation visant à promouvoir la coopération régionale au niveau de l'ANASE en matière de systèmes et statistiques d'information sur les marchés du travail. Les objectifs fondamentaux de la coopération y sont recensés: «collecte améliorée et durable, harmonisation et diffusion de statistiques du travail dans chaque pays en vue de la réalisation des OMD, du travail décent et des objectifs communautaires de l'ANASE, y compris l'intégration régionale et un marché commun du travail».

- 156.** En avril-mai 2007, le Bureau de statistique du Bangladesh, avec l'appui technique et financier du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, a mené une enquête nationale sur les salaires qui a rassemblé des données sur les gains, la durée hebdomadaire du travail, le type d'activité économique et de profession, l'emplacement géographique, le niveau d'instruction, l'âge et le sexe de 60 347 individus. C'est l'enquête la plus vaste sur les salaires jamais menée dans le pays. Les résultats ont été diffusés par le Bureau de statistique du Bangladesh. Par la suite, le bureau régional a publié un rapport intitulé *Wage determinants and the gender wage gap in Bangladesh* (Les déterminants du salaire et l'écart des salaires entre hommes et femmes au Bangladesh).

c) Formation

- 157.** Afin de promouvoir les normes internationales sur les indices des prix à la consommation adoptées par la 17^e CIST, le Bureau de statistique, seul ou en collaboration avec d'autres organisations intéressées, a organisé des cours de formation sur les indices de prix à la consommation: en mars 2004, pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), en septembre 2005 et juin 2006 pour les pays d'Asie et du Pacifique et en octobre 2005 pour les pays de la CEI. En décembre 2005, en collaboration avec le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, le Bureau de statistique a organisé un atelier de formation sur les enquêtes des revenus et des dépenses des ménages pour les pays des Caraïbes orientales.
- 158.** Des membres du Bureau de statistique ont participé en qualité de spécialistes-conseils à des cours de formation, des séminaires ou des ateliers nationaux, sous-régionaux, régionaux ou internationaux dans les domaines suivants: initiation aux statistiques du travail; enquêtes sur la main-d'œuvre; recensements de population; statistiques des salaires; collecte et utilisation des informations sur le marché du travail; intégration de la notion de sexospécificité dans les statistiques du travail; données et indicateurs de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- 159.** L'une des composantes du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) du BIT est un programme de formation régionale et sous-régionale destinée aux contreparties nationales. Des cours régionaux de formation sur la collecte et l'analyse des données relatives au travail des enfants ont été organisés pour l'Asie (Chine, Indonésie, Népal, Pakistan, Thaïlande, Viet Nam), pour les pays anglophones d'Afrique (Afrique du Sud, Botswana, Erythrée, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), les pays francophones d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Sénégal), l'Amérique latine (Paraguay, Mexique, El Salvador, Equateur, Colombie, Bolivie, Pérou et Uruguay) et l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (Egypte, Jordanie, Liban, territoires palestiniens occupés, Soudan, Turquie et Yémen). Par ailleurs, du personnel est formé à la réalisation d'enquêtes dans les pays où sont menées des enquêtes

nationales sur le travail des enfants, appuyées par le SIMPOC. Des *Modules de formation sur la collecte, le traitement, l'analyse et la communication des données sur le travail des enfants* ont été publiés en français, en anglais et en espagnol (OIT/IPEC, 2005). Le SIMPOC a aussi entamé une série de cours régionaux de formation à l'application de méthodes d'évaluation rapide et d'enquêtes pour la collecte de données sur le travail des enfants. Le premier de ces cours a été organisé pour l'Asie en septembre 2008 en collaboration avec l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

160. Le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont convenus d'organiser une séance de formation sur la CITP-08 dans le cadre des préparatifs pour le cycle de recensements démographiques de 2010.
161. Pour renforcer la capacité technique des systèmes d'information sur les marchés du travail des pays de la sous-région, le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique occidentale a organisé une formation destinée aux producteurs de statistiques du travail au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Cap-Vert et au Niger. En 2005, il a présenté un module de formation aux statistiques du travail à l'Ecole de statistique de Dakar, qui accueille des étudiants des pays de toute la sous-région. Le BIT dispense ce cours au premier trimestre de chaque année.
162. Pendant la période 2004-2008, le Centre international de formation de l'OIT (Turin) a organisé chaque année six à huit cours de formation nationaux, régionaux ou sous-régionaux sur l'information et l'analyse des marchés du travail. Des membres du personnel du Bureau ont participé à certains de ces cours en qualité de spécialistes-conseils.

1.5. Statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985

163. La convention n° 160 et la recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, ainsi que les résolutions adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail énoncent les normes internationales actuellement applicables aux statistiques du travail³². Elles sont un cadre de référence pour le Bureau de statistique mais aussi pour les Etats qui cherchent à développer progressivement un système national de statistiques du travail adapté à leur situation économique et sociale et à leurs ressources.
164. La convention n° 160 a été adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1985. Au moment de la rédaction du présent rapport, elle avait été ratifiée par 46 Etats Membres (voir annexe). Cinq territoires non métropolitains avaient également à cette date déclaré reconnaître les obligations (avec ou sans modification) qui en découlent. Cet instrument remplace la convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938. La convention n° 160 énonce les neuf domaines dans lesquels les Etats, aux fins de la planification et de l'élaboration des politiques, sont tenus de recueillir, compiler et publier des statistiques de base: population active, emploi, chômage et sous-emploi; gains moyens et durée moyenne du travail (heures réellement effectuées ou heures rémunérées) et taux de salaire au temps et heures normales de travail; structure et répartition des salaires; coût de la main-d'œuvre; indices des prix à la consommation; dépenses et revenus des ménages; lésions et maladies professionnelles; conflits du travail. La convention contient des orientations au sujet de la couverture statistique et souligne que les Membres doivent prendre en considération les normes et les directives les plus récentes établies sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, et que les

³² BIT: *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*, édition 2000 (Genève, 2000).

organisations représentatives des employeurs et des travailleurs doivent être consultées lors de l'élaboration ou de la révision des concepts, des définitions et de la méthodologie. La ratification de la convention est facilitée par la possibilité donnée aux Membres de n'accepter d'obligations qu'en ce qui concerne l'un des neuf domaines énumérés. La convention est complétée par la recommandation n° 170 qui traite de la fréquence selon laquelle les statistiques du travail doivent être collectées et compilées et des catégories dans lesquelles elles doivent être réparties. Elle donne également des orientations en matière d'infrastructure statistique.

- 165.** Les Etats Membres qui ont ratifié la convention sont tenus de présenter au BIT, l'année suivant l'entrée en vigueur de leur ratification, un rapport détaillé sur les mesures qu'ils ont prises pour donner effet à ses dispositions. Des rapports ultérieurs sont requis deux ans plus tard, puis tous les cinq ans, conformément au calendrier de présentation des rapports établi par la convention. Ces rapports périodiques sont examinés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
- 166.** Les mesures prises par le BIT pour garantir que les normes internationales du travail contribuent pleinement aux efforts de développement sont notamment les suivantes: contacts directs en réponse aux demandes des gouvernements souhaitant régler des problèmes spécifiques; projets de coopération technique visant à faire mieux connaître les normes et à faciliter leur mise en œuvre; diffusion d'informations sur l'application des normes dans les autres pays; liens avec des projets de coopération technique du BIT. Le Bureau de statistique joue un rôle important dans ces activités. En 2001, il a lancé une série de séminaires tripartites pour promouvoir la convention n° 160 et la recommandation n° 170³³. Le deuxième séminaire a été organisé au Caire (Egypte) en novembre 2007, en collaboration avec le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique du Nord; le troisième a eu lieu à Cotonou (Bénin) en mai 2008, en collaboration avec le Bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel.

³³ Le premier a été organisé, en décembre 2001, pour des pays africains anglophones, à Addis-Abeba (Ethiopie), en collaboration avec l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique orientale (EAMAT).

2. Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)

2.1. Contexte

- 167.** Les travaux concernant la Classification internationale type des professions (CITP-88) ont été prescrits par une résolution de la 17^e CIST (2003) ¹ invitant le BIT à mettre à jour la CITP avant la fin de 2007 et à convoquer une réunion tripartite d'experts en vue d'adopter la classification et d'adresser les recommandations requises au Conseil d'administration.
- 168.** Le calendrier d'exécution des travaux a été établi de façon à ménager un temps suffisant pour effectuer la mise à jour de la classification ou les adaptations nationales nécessaires, dans la perspective de son utilisation lors du cycle de recensement national des populations prévu à partir de 2010. C'est lors de la 34^e session de la Commission de statistique de l'ONU, en mars 2003, qu'il a été initialement demandé que le calendrier du BIT pour la révision de la CITP soit défini de façon à répondre aux besoins du prochain cycle de recensement.
- 169.** La CITP a essentiellement vocation à servir de:
- référence de base pour la communication, la comparaison et l'échange de données statistiques et administratives sur les professions au niveau international;
 - modèle pour l'élaboration des classifications nationales et régionales des professions;
 - système qui peut être utilisé directement dans les pays qui ne disposent pas de leur propre classification.
- 170.** Les classifications des professions sont utilisées dans les contextes nationaux pour la collecte et la diffusion de statistiques basées sur des recensements de population, des enquêtes auprès des ménages auprès des employeurs et autres sources. Gouvernements et entreprises y ont aussi recours notamment pour l'appariement des demandes et des offres d'emploi, la planification de l'éducation, la communication de rapports sur les accidents du travail, la gestion administrative des indemnités versées aux travailleurs et la gestion des migrations liées à l'emploi. La mondialisation du marché du travail concourt à augmenter la demande d'informations internationalement comparables sur les professions, à des fins tant statistiques qu'administratives, d'où la nécessité d'un cadre de référence solide et moderne pour la communication et l'échange d'informations sur les professions.

2.2. Déroulement des travaux de mise à jour

- 171.** Dans le cadre de ses travaux de mise à jour de la CITP, le BIT a consulté les parties prenantes et intéressées aussi largement que possible, principalement au moyen de deux questionnaires qui ont été adressés aux ministères du travail, aux instituts nationaux de statistique, aux services de l'emploi, aux établissements de formation professionnelle ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs de tous les pays. Des projets successifs d'actualisation de la structure de la classification leur ont été soumis par la suite

¹ BIT: Rapport de la Conférence, document ICLS/17/2003/4, 17^e CIST (Genève, 24 nov. - 3 déc. 2003), Genève, 2004.

pour commentaires. Le BIT a également consulté toute une série d'institutions spécialisées, d'organisations de travailleurs et d'employeurs et de parties prenantes concernées par les groupes de professions appelant une mise à jour plus substantielle.

- 172.** L'une des étapes importantes de ces travaux a été de constituer un Groupe d'experts techniques (TEG-ISCO) chargé de fournir au BIT des conseils et de l'aide pour mettre à jour la CITP. Ce groupe se compose d'experts nationaux de la classification des professions de toutes les régions du monde, ainsi que d'experts d'institutions internationales compétentes. Il devrait continuer à fonctionner et fournira des conseils au BIT sur les questions associées à l'application de la CITP et sur la nécessité d'entreprendre d'autres mises à jour ou révisions. Il fera également office de point focal pour l'examen international de questions liées à la classification des professions.
- 173.** Dans le cadre de ses travaux, le BIT a également bénéficié des précieux conseils fournis par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales. Des rapports sur l'état d'avancement des travaux et des projets de structure de la classification ont été soumis et examinés par le groupe à l'occasion de réunions tenues en juin 2005 et avril 2007. Des rapports d'activité ont également été fournis à la Commission de statistique de l'ONU.
- 174.** Parmi les principaux aspects qui ont été examinés dans le cadre de la mise à jour figurent notamment:
- l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la structure par professions du marché du travail;
 - la nécessité d'améliorer la prise en compte des professions de la santé;
 - les demandes d'utilisateurs souhaitant que les professions des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche soient davantage détaillées;
 - la nécessité d'améliorer le regroupement des professions requérant l'exécution de tâches d'encadrement, de direction ou de gestion;
 - les préoccupations exprimées selon lesquelles la CITP-88 est très détaillée pour certaines professions techniques et manufacturières, mais l'est beaucoup moins dans d'autres, en particulier aux niveaux d'agrégation intermédiaires, pour les professions de bureau et de services, dans lesquels les femmes sont fortement représentées;
 - les préoccupations exprimées quant à l'existence de groupes parallèles requérant des niveaux de compétence différents pour des professions qui exigent l'exécution de tâches semblables ou identiques;
 - la nécessité de mieux prendre en compte des professions qui prédominent dans le secteur informel et sont caractérisées par un faible niveau de compétence;
 - la nécessité d'actualiser et de mettre à jour les définitions de toutes les catégories;
 - la nécessité d'améliorer et de mettre à jour l'index de la CITP.

2.3. Principaux changements apportés

- 175.** Conformément au mandat de la CIST, visant une mise à jour plutôt qu'une révision importante de la CITP, le modèle conceptuel sur lequel repose la CITP-08 reste essentiellement le même que celui de la CITP-88. Certains changements ont été apportés

toutefois dans la façon dont ce modèle est utilisé pour concevoir la classification. Pour la détermination du niveau de compétence d'une profession, on a accordé davantage d'importance à la nature des travaux exécutés qu'au niveau d'instruction et de formation requis. De ce fait, il n'est plus nécessaire d'établir des groupes parallèles dans les différents grands groupes pour tenir compte des cas où les prescriptions en matière d'éducation et de formation diffèrent d'un pays à l'autre.

- 176.** Chaque fois que cela a été possible, des efforts ont été faits pour veiller à ce que le niveau de détails fournis soit approprié et utile au regard des principaux objectifs d'une classification internationale. Toutefois, étant donné la nature de la répartition des professions sur le marché du travail au niveau international, et la diversité des utilisations de la CITP, on a considéré que la taille des groupes et les variations du niveau de détail dans différentes parties de la classification étaient certes importantes mais non primordiales.
- 177.** Dans certains cas où des préoccupations ont été exprimées quant à l'impossibilité d'établir des distinctions entre certaines catégories de la CITP-88 de façon cohérente au niveau international, des ajustements ont été faits en vue d'améliorer la comparabilité et la cohérence internationales des données communiquées.
- 178.** Quelques-uns des principaux changements sont résumés ci-après.
- Les sections de la classification relatives à des fonctions d'encadrement, de direction ou de gestion ont été réorganisées, de façon à surmonter le problème que pose aux utilisateurs de la CITP-88 la distinction entre «Directeurs de société» et «Dirigeants et gérants».
 - Les professions liées aux technologies de l'information et de la communication ont été actualisées et leur couverture étendue, rendant possible la distinction entre les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires dans ce domaine classées au deuxième niveau de la classification.
 - La couverture des professions liées aux services de santé a été améliorée; elle est suffisamment détaillée pour que la CITP-08 puisse servir de base de référence pour la communication au niveau international de données sur les travailleurs du secteur de la santé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à d'autres organisations internationales ou intergouvernementales.
 - La section traitant des employés de bureau a été réorganisée, afin de prendre en compte l'impact croissant des technologies de l'information et de la communication sur l'organisation du travail de bureau, et de fournir davantage de détails pertinents sur des professions qui emploient beaucoup de femmes.
 - Les groupes agrégés du personnel des services et de la vente ont été réorganisés et de nouveaux groupes intégrés au deuxième niveau de la classification pour les services directs aux particuliers, le personnel spécialisé dans les soins à la personne et le personnel des services de protection et de sécurité.
 - Davantage de détails et de clarté ont été apportés au traitement de certains groupes de professions de l'agriculture et des dispositions sont prises pour permettre d'identifier de façon distincte le deuxième niveau de la classification des ouvriers qualifiés dans le domaine de la sylviculture, de la pêche et de la chasse.
 - Des catégories plus détaillées ont été créées pour les professions concernées par la fourniture d'informations et de services aux clients, y compris les professions du tourisme.

- Les groupes concernant les conducteurs d’installations et de machines ont été rationalisés, en réponse aux remarques indiquant que cette partie de la CITP-88 était trop détaillée et certaines entrées obsolètes.
- La couverture des professions prédominant dans le secteur informel a été étendue, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de sous-grands groupes dans le grand groupe 9 de la CITP, professions élémentaires.
- Des groupements thématiques (ou d’autres groupements) seront établis sur la base essentiellement des biens ou des services produits, indépendamment du niveau de compétence.

2.4. Adoption de la Classification internationale type des professions 2008 (CITP-08)

179. Le Conseil d’administration du BIT a convoqué une Réunion tripartite d’experts des statistiques du travail sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP), au siège de l’OIT à Genève, du 3 au 6 décembre 2007. Les participants ont délibéré sur la base d’un rapport établi par le Bureau en français, anglais et espagnol ². Ils ont évalué un projet final de CITP mise à jour et y ont apporté quelques amendements. Ils ont ensuite adopté une résolution recommandant au Conseil d’administration du BIT d’adopter la version amendée de la classification en tant que norme statistique internationale ³. La résolution a été adoptée par le Conseil d’administration à sa 301^e session (mars 2008) ⁴. D’autres informations sur la CITP-08, notamment la structure de la classification, se trouvent sur le site Web de l’Organisation consacré à la CITP ⁵.

2.5. Travaux en cours et à venir

- 180.** Le BIT prévoit de fournir un appui à la mise en œuvre de la CITP actualisée à compter de 2008, de façon que la CITP-08 ou ses adaptations nationales puissent être utilisées pour le cycle des recensements nationaux de population de 2010 et d’autres activités de collecte statistique.
- 181.** Il est notamment prévu de publier la CITP-08 sous format papier en anglais, français et espagnol, et sous format électronique sur le site Web de l’OIT; d’élaborer un manuel et des matériels didactiques sur la façon d’adapter la classification mise à jour aux contextes nationaux et régionaux; d’organiser des formations sur un plan régional par le biais d’une série d’ateliers régionaux; de fournir une assistance technique et consultative directement aux pays; et d’aider à la mise en place ou à la révision des tableaux de correspondance entre les classifications nationales et la CITP-08. Le calendrier d’exécution de ces activités dépendra des ressources disponibles.

² BIT: *Mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP)*, rapport établi pour la Réunion d’experts sur les statistiques du travail (Genève, 3-6 déc. 2007), document MELS/2007 (Genève, 2007).

³ *Ibid.*

⁴ Document GB.301/14.

⁵ <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>

-
- 182.** Des supports explicatifs décrivant le cadre conceptuel de la classification, les définitions des catégories, un index de la classification mise à jour et un tableau de correspondance entre la CITP-88 et la CITP-08 ont été élaborés, en tant que versions préliminaires, dans le cadre des travaux de développement. La version finale de ces supports sera établie en étroite concertation avec le groupe d'experts techniques et sera intégrée dans la publication ainsi que sur le site Web consacré à la CITP.
- 183.** Les définitions des catégories (version anglaise) ont, au fur et à mesure de leur élaboration, été placées sur le site Web de l'OIT pour observations, avant d'être finalisées. Les versions française et espagnole seront disponibles une fois leur traduction achevée. Le BIT s'emploiera à collaborer avec des institutions nationales et internationales compétentes pour élaborer d'autres versions linguistiques de la CITP-08.
- 184.** Dans le cadre de l'élaboration de la version définitive de la structure de la classification, une correspondance a été établie entre l'index de la CITP-88 (version anglaise) et la nouvelle structure. Un certain nombre d'entrées faisant double emploi ont été supprimées, et des termes d'usage courant, qui n'y figuraient pas, ont été ajoutés, notamment les intitulés de nouvelles professions. Ainsi, l'index sera on ne peut plus à jour et complet et servira de modèle à l'élaboration des codifications nationales des professions. La même procédure est en cours pour les versions française et espagnole.

3. Mesure et suivi du travail décent

3.1. Cadre général du travail décent

- 185.** Avec son Agenda du travail décent, l'OIT rassemble les objectifs d'emploi, de protection sociale, de dialogue social et de droits au travail dans un seul et même concept sensible aux questions d'égalité entre hommes et femmes qui sert de base à ses politiques économiques et sociales en général. L'objectif est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité (BIT, 1999).
- 186.** En 2002, l'OIT a proposé une série d'indicateurs statistiques clés pour mesurer le travail décent. Ces indicateurs englobent les quatre piliers du travail décent mentionnés ci-dessus et peuvent être utilisés pour l'emploi, les gains, les heures de travail effectuées, la sécurité du travail, l'égalité de traitement dans l'emploi, la question d'un environnement de travail sûr, la protection sociale, le dialogue social et les relations sur le lieu de travail, ainsi que pour les formes de travail inacceptables telles que le travail des enfants et le travail forcé (Anker et coll., 2002).
- 187.** Le cadre du travail décent et les indicateurs statistiques du travail décent ont été présentés à la 17^e CIST (BIT, 2003) et discutés par le Groupe de travail sur les indicateurs du travail décent institué par la Conférence (BIT, 2004b).
- 188.** Les mandants tripartites (gouvernements, syndicats, organisations d'employeurs) ont évoqué la difficulté à trouver un cadre de mesure qui tienne pleinement compte du caractère multidimensionnel du travail décent, et ce à plusieurs occasions, en particulier au Conseil d'administration¹. A sa session de mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une réunion tripartite d'experts qui fournirait d'autres informations détaillées sur l'intérêt des options possibles et donnerait des avis sur les moyens de mesurer les différentes dimensions du travail décent en vue d'élaborer des recommandations détaillées sur lesquelles il serait amené à se prononcer.
- 189.** En préparant les discussions de la réunion d'experts, le BIT a utilisé une approche pluraliste pour élaborer des mesures en faveur du travail décent; en effet, les indicateurs du travail décent devraient permettre d'appréhender les résultats obtenus et les conditions réelles. Or ces résultats et ces conditions peuvent différer d'une personne à l'autre, d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Le contenu du présent chapitre reflète justement cette approche pluraliste en présentant les différentes méthodes qui peuvent être utilisées pour mesurer les multiples dimensions du travail décent, telles qu'elles ont été élaborées par les unités du siège et les bureaux régionaux.

3.2. Travail accompli depuis la 17^e CIST

- 190.** A l'issue de sa discussion sur les indicateurs du travail décent, la 17^e CIST a recommandé entre autres: i) que le Bureau poursuive ses travaux sur la mise au point d'indicateurs acceptables; ii) que chaque indicateur soit choisi de façon que sa tendance indique clairement et correctement si le mouvement va dans le sens de l'objectif de réduction des

¹ Documents GB.289/STM/6, GB.300/20/5, GB.301/17/6.

déficits de travail décent ou s'il s'en éloigne; et iii) qu'une réunion tripartite d'experts chargée de mesurer les dimensions du travail décent soit organisée.

191. Conformément aux recommandations ci-dessus, le Bureau a entrepris de nombreuses recherches sur diverses méthodes permettant de mesurer les multiples facettes du travail décent. En particulier, le Bureau a:

- i) testé certains des indicateurs proposés dans des pays pilotes, ce qui a donné lieu à un séminaire sur l'utilisation d'enquêtes sur la main-d'œuvre pour recueillir les données correspondantes ²;
- ii) réalisé plusieurs compilations thématiques et régionales de statistiques et d'indicateurs statistiques en vue de mesurer les dimensions du travail décent (BIT, 2005; BIT, 2006b; BIT, 2007a; Lawrence, Ishikawa, 2005);
- iii) mené des expériences pilotes en mesurant aussi bien les aspects quantitatifs que certains aspects qualitatifs du travail décent (par exemple en associant des enquêtes modulaires sur le travail décent aux enquêtes sur la main-d'œuvre, ou en recueillant des données sur le travail décent par le biais de questions spécifiques incorporées dans les enquêtes sur la main-d'œuvre (voir aussi Kucera, 2007);
- iv) créé une équipe de travail, coordonnée par le Bureau de statistique et chargée de regrouper en un ensemble intégré les diverses propositions concernant des indicateurs pertinents;
- v) publié en 2003 un numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* consacré à la mesure du travail décent ³;
- vi) collaboré avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Ritter, 2005);
- vii) collaboré avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), avec la Commission européenne et avec EUROSTAT pour mettre au point des mesures de la qualité de l'emploi, qui englobent certaines des dimensions du travail décent. Des séminaires conjoints sur la mesure de la qualité de l'emploi/du travail ont eu lieu en mai 2000, mai 2002, mai 2005 et avril 2007. Le BIT a présidé en 2005-2007 le Groupe de travail sur la qualité de l'emploi (CEE-ONU; EUROSTAT; BIT, 2007) et fait partie, depuis 2007, du tout nouveau Comité directeur du groupe de travail (CEE-ONU, 2007);
- viii) examiné la possibilité d'un projet conjoint OIT/Commission européenne sur *le suivi et l'évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement* afin de renforcer la capacité des Etats Membres d'améliorer la collecte et l'analyse de statistiques sur le travail décent;
- ix) lancé un projet conjoint OIT/Commission européenne visant à *améliorer la connaissance des questions de travail décent en élaborant des indicateurs du travail décent* afin d'étudier les liens qui existent entre les cadres et mesures du *travail décent* de l'OIT et les cadres et mesures de la *qualité de l'emploi* européens;

² Séminaire international du BIT sur l'utilisation des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre pour recueillir des statistiques supplémentaires liées au travail (Genève, 24-26 oct. 2005).

³ BIT: *La mesure du travail décent, Revue internationale du Travail*, 2003, Numéro spécial, vol. 142, n° 2.

-
- x) préparé la Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (Genève, 8-10 sept. 2008) qui était chargée d'étudier un modèle d'indicateurs portant sur les quatre dimensions du travail décent (emploi, protection sociale, dialogue social et droits au travail) et pouvant servir à évaluer les progrès en matière de travail décent au niveau des pays (BIT, 2008). Les conclusions et recommandations de la réunion seront présentées à la 18^e CIST.

3.3. Principaux résultats obtenus

a) *Au siège du BIT*⁴

192. Du point de vue du Bureau, mesurer les diverses dimensions du travail décent présenterait l'intérêt principal d'aider les mandants à évaluer les progrès accomplis au niveau national en matière de travail décent au moyen d'une série d'indicateurs qui sont à la disposition d'autres pays également. Cette possibilité est particulièrement intéressante pour les pays qui ont des programmes de promotion du travail décent, pour lesquels on aurait à la fois une évaluation des progrès réalisés et des données spécifiques liées aux cibles et résultats des programmes. Cela irait également dans le sens de la gestion axée sur les résultats et pourrait renforcer la base de connaissances et la capacité d'analyse du Bureau (BIT, 2008).
193. Au siège du BIT, il s'agissait donc essentiellement de développer et d'affiner le cadre conceptuel des mesures statistiques du travail décent et de tester les indicateurs proposés dans un certain nombre de pays (Azerbaïdjan, Bahreïn, Kazakhstan, Mali, République de Moldova, Philippines, Fédération de Russie et Ukraine) en menant une série d'expérimentations pilotes qui ont consisté à mesurer aussi bien les aspects quantitatifs du travail décent que certains de ses aspects qualitatifs. A cet effet, on a utilisé principalement les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, en ajoutant une série de questions aux questionnaires de base ou en joignant des modules complets sur le travail décent à ces enquêtes, de manière à couvrir aussi bien les aspects quantitatifs du travail que ses aspects qualitatifs.
194. Par ailleurs, les données provenant de certaines enquêtes menées auprès des entreprises et de certains registres administratifs, ainsi que des rapports gouvernementaux, ont été examinées et incluses dans les compilations thématiques des indicateurs statistiques utilisés pour mesurer les dimensions du travail décent.
195. Sur la base des statistiques recueillies, le Bureau a entrepris des travaux et des études statistiques sur les dimensions du travail décent dans quelques pays pilotes, et en a aidé certains (Azerbaïdjan, Bangladesh, Ghana, République de Moldova, Ukraine) à préparer des études factuelles et des rapports sur le travail décent.
196. En avril 2005, un atelier national tenu à Kiev (Ukraine) a examiné le rapport intitulé *Decent Work in Ukraine: Conceptual approaches and particularities of measurement* (Hrygorovych, Tkachenko, 2005) basé sur les conclusions de l'enquête sur le travail décent (qui ont été jointes à l'enquête sur la main-d'œuvre de l'Ukraine), et a discuté des déficits de travail décent.

⁴ Les activités décrites dans cette section renvoient aux travaux du Département de l'intégration des politiques et statistiques. Le travail accompli par l'Unité des tendances de l'emploi du BIT pour mettre au point des indicateurs pour la nouvelle cible (plein emploi productif et travail décent) dans le cadre de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 1 est décrit dans la section 1.2 a).

197. Par ailleurs, le Bureau a produit un certain nombre de documents de travail thématiques sur l'élaboration de statistiques et d'indicateurs qui permettent de mesurer différents aspects qualitatifs du travail décent. Il s'agissait essentiellement de mettre au point des indicateurs «qualitatifs» du travail décent, en particulier pour les normes du travail, et de mener une analyse matricielle en matière d'économétrie et de comptabilité sociale. Pour ce type d'analyse, on fait notamment appel aux statistiques sur les inégalités de revenus, les différences de gains et d'accès à l'emploi entre hommes et femmes, la croissance économique et les politiques macroéconomiques, le commerce international, l'emploi formel et informel et le salaire minimum.

198. Une Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent s'est tenue à Genève du 8 au 10 septembre 2008. Sur la base du rapport établi par le Bureau ⁵, la réunion a discuté des trois éléments ci-après, qui font partie du travail accompli par le Bureau en vue de l'élaboration d'une méthodologie pour mesurer les progrès du travail décent, à l'appui de l'Agenda du travail décent (BIT, 2008):

- identifier un modèle mondial d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs susceptibles d'être utilisés pour mesurer à l'échelle du pays les progrès accomplis dans le sens du travail décent;
- recueillir des données statistiques et des informations qualitatives ayant trait à certains indicateurs du travail décent;
- analyser et interpréter les indicateurs et les statistiques sur le travail décent pour faire le point de la situation d'un pays mais aussi pour avoir une image globale et dynamique.

Chacun de ces éléments est examiné brièvement ci-après.

199. *Indicateurs du travail décent.* Ces indicateurs devraient rendre compte des quatre dimensions du concept de travail décent, à savoir: 1) les principes et droits fondamentaux au travail, et les normes internationales du travail; 2) l'emploi et les conditions de travail; 3) la sécurité sociale; 4) le dialogue social. Toutefois, ils devraient aussi prendre en compte la situation et les priorités d'un pays, telles que mentionnées dans les programmes par pays de promotion du travail décent ou dans d'autres documents d'orientation. Par conséquent, il est proposé que, en 2008, une réunion tripartite d'experts fasse le bilan des indicateurs du travail décent examinés dans la documentation existante, et identifie les indicateurs les plus utiles en ce qui concerne chacune des quatre dimensions du travail décent. La liste des indicateurs pourrait alors être examinée dans un nombre restreint d'Etats Membres, dans le cadre d'un dialogue tripartite. L'objectif serait d'établir un modèle applicable à l'échelle internationale mais adaptable, afin de tenir compte de la situation de chaque pays.

200. *Collecte de données.* Les pays seraient incités à recueillir des données et des statistiques ayant trait aux indicateurs du travail décent qui ont été définis à l'échelle nationale. On pourrait inciter également les bureaux nationaux de statistique à élargir ou adapter leurs instruments statistiques afin de mesurer les indicateurs du travail décent. Le cas échéant, la collecte de données administratives, comme les bases de données des services de l'inspection du travail, pourrait aussi être adaptée aux besoins. En ce qui concerne les indicateurs du travail décent qui sont par définition qualitatifs (comme le dialogue social), des évaluations significatives des progrès accomplis à l'échelle nationale pourraient être obtenues par d'autres méthodes, comme l'analyse textuelle d'informations fiables,

⁵ BIT: *La mesure du travail décent*, rapport soumis à la Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (Genève, 8-10 sept. 2008).

notamment les rapports soumis au système de contrôle de l'OIT et les rapports élaborés grâce à ce système, des enquêtes locales ou des données administratives (Kucera, 2004).

- 201.** *Analyse par pays.* Pour que cette analyse soit utile à l'élaboration de politiques, il faut déterminer l'évolution de la situation du pays et interpréter les données, puis les corrélérer à des variables. L'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs peut rendre la tâche difficile. Souvent, l'attention est attirée sur le fait que la valeur ajoutée la plus concrète de la notion de travail décent, c'est que celle-ci «se situe du côté de la "démarche intégrée" et qu'elle suppose que la mise en œuvre des objectifs stratégiques se fasse globalement et avec une efficacité optimale» (BIT, 2007b).
- 202.** Il ressort de ce qui précède que la mesure du travail décent ne devrait pas se limiter à la collecte d'un ensemble disparate d'indicateurs du marché du travail. Toutefois, il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs puissent être agrégés. Il faudrait donc que le Bureau intensifie son action dans le sens de l'élaboration de méthodologies permettant d'évaluer les progrès d'un pays (au cours du temps) dans la réalisation des objectifs du travail décent. Ces progrès pourraient être enregistrés dans des «profils de pays» élaborés par le BIT. A cet effet, on utiliserait autant que possible une méthodologie type et une liste type d'indicateurs au sujet desquels des informations seraient rassemblées.

b) Bureaux régionaux de l'OIT

- 203.** L'OIT a pour mission aujourd'hui de promouvoir la possibilité pour les femmes comme pour les hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. A cet effet, elle met en place des programmes globaux (les programmes par pays de promotion du travail décent) qui favorisent une approche globale pour atteindre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT que sont la promotion des droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Les programmes par pays de promotion du travail décent rassemblent les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour répondre à la demande de travail décent des individus, des familles et de la communauté internationale.
- 204.** Les bureaux régionaux apportent un appui aux bureaux et mandants de l'OIT dans leurs régions respectives pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent. Ces bureaux facilitent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans les régions en vue d'assurer une approche cohérente. Ils doivent également mener et coordonner des travaux de recherche sur le travail décent dans une région, et publier les résultats de ces travaux aussi bien sous forme de documents de travail que sur leurs propres sites Web.

Bureau régional pour l'Afrique

- 205.** Dans la région africaine, l'OIT s'était donné comme priorité en 2004-2008 d'offrir aux producteurs nationaux de statistiques une assistance destinée à développer ou renforcer leur capacité technique de mesurer les progrès réalisés en matière de travail décent dans les pays. A cet effet, les personnels techniques du BIT ont effectué plus de 30 missions et ont apporté une aide sous forme de consultations, d'ateliers ou de séminaires de formation à près de 35 pays de la région. Deux pays (Ghana et Mali) ont été choisis pour tester des mesures statistiques fondamentales du travail décent en cours d'élaboration par le BIT.

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

- 206.** Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique s'est employé à renforcer la base régionale d'informations relatives au travail décent tout en aidant les pays à établir des

données de référence et à suivre les progrès en matière de travail décent réalisés pendant la Décennie du travail décent de l'Asie. L'appui technique apporté aux bureaux nationaux de statistique a occupé une place importante dans cette activité. Des documents de pays sur les indicateurs nationaux du travail décent ont pu être finalisés au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en République islamique d'Iran, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam.

- 207.** L'Unité régionale d'analyse économique et sociale du bureau publie sous le titre de *Labour and social trends in Asia and the Pacific* des rapports annuels qui contiennent des informations sur les tendances des marchés du travail des différents pays et sous-régions d'Asie, une analyse de certains thèmes d'actualité liés aux marchés du travail d'Asie et une annexe statistique détaillée avec les dernières données sur le marché du travail pour la région.
- 208.** La région couverte par l'ANASE a fait l'objet d'une édition spéciale du rapport *Labour and social trends in Asia and the Pacific*, parue en mai 2007. Dans ce rapport, on trouve les premières estimations régionales dont dispose l'ANASE concernant les indicateurs du marché du travail, y compris l'emploi, le chômage, le chômage des jeunes, l'emploi par secteur et par situation, l'emploi informel, le taux d'activité, la productivité du travail et les travailleurs pauvres.
- 209.** Le bureau régional est à l'origine du *Guidebook on decent work indicators for Asia and the Pacific*, un manuel destiné aux responsables politiques et aux chercheurs qui doit servir de source d'informations de base non techniques pour les indicateurs du travail décent. L'avant-projet mis au point est en cours de révision pour publication.
- 210.** A Sri Lanka, deux ateliers ont été organisés avec les mandants tripartites pour examiner et valider les 22 indicateurs de base du travail décent proposés par l'équipe interne qui a été mise en place par le Directeur général du BIT. Il a été souligné que, compte tenu des différences de situation socio-économique entre pays de la région, il est difficile de comparer les progrès réalisés en matière de travail décent.

Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale

- 211.** Le Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale a collaboré étroitement avec la Commission des communautés européennes pour la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent dans le cadre des stratégies de développement de l'Union européenne. Le Bureau de statistique a participé activement à ce processus en collaborant aussi bien avec la Direction générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances de la commission qu'avec la Division de statistique de la CEE-ONU.

Groupe de travail sur la mesure de la qualité de l'emploi

- 212.** La qualité de l'emploi fait partie intégrante du paradigme du travail décent de l'OIT. La qualité de l'emploi comprend différentes composantes: sécurité de l'emploi et perspectives d'avancement dans la carrière, conditions de travail, temps de travail, sécurité et santé sur le lieu de travail, salaires et revenus équitables, possibilités de développement des compétences, équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, égalité entre hommes et femmes, satisfaction au travail et reconnaissance du travail accompli, protection sociale.
- 213.** Le Bureau de statistique du BIT a contribué, en étroite collaboration avec la Division de statistique de la CEE-ONU et la Conférence des statisticiens européens, au travail effectué dans la région pour élaborer un cadre statistique concernant la qualité de l'emploi, et a testé les indicateurs statistiques proposés pour mesurer les aspects qualitatifs du travail, qui vont largement dans le sens des dimensions pertinentes du travail décent de l'OIT. Le bureau, qui s'est vu confier la responsabilité de la structure conceptuelle et du contenu

technique des troisième et quatrième séminaires conjoints CEE-ONU/EUROSTAT/OIT sur la qualité du travail (Genève, 11-13 mai 2005 et 18-20 avril 2007), a apporté une contribution à leurs discussions en tant qu'entité spécialisée.

- 214.** A la demande du troisième séminaire, l'OIT a présidé le groupe de travail sur la mesure de la qualité du travail mis en place par la Conférence des statisticiens européens et a dirigé les travaux d'élaboration d'un cadre conceptuel pour mesurer les dimensions qualitatives de l'emploi, ainsi que d'une série d'indicateurs statistiques. Le quatrième séminaire a examiné le cadre et les indicateurs proposés par ce groupe de travail et a reconnu que ce cadre répondait bien aux besoins essentiels des utilisateurs et qu'il préparait la voie aux travaux complémentaires qui restent à faire. Le séminaire a donc convenu qu'il fallait encore améliorer et valider la liste d'indicateurs de qualité de l'emploi, et a proposé la création d'un groupe de travail sur la mesure de la qualité de l'emploi. Ce nouveau groupe de travail comprend des représentants des organismes nationaux de statistique de l'Allemagne, du Canada (président), de la Finlande, de la France, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Pologne, ainsi que des représentants de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, de la Direction générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances de la Commission européenne, d'Eurostat, de la Division de statistique de la CEE-ONU et du Bureau de statistique du BIT. L'OIT, Eurostat et la CEE-ONU sont membres du comité directeur de ce groupe de travail. Ce comité a déjà tenu quatre téléconférences et une réunion avec les membres du groupe de travail (Paris, 12-13 juin 2008). Un rapport d'avancement des travaux du groupe de travail sera remis aux participants de la 18^e CIST.

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 215.** Afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques du travail et d'établir une série unique d'indicateurs régionaux du travail décent et des statistiques apparentées, le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé en 2004, en collaboration avec les bureaux sous-régionaux, le *Système d'information sur le travail en Amérique latine et dans les Caraïbes* (LACLIS). Ce système a tenté dès le départ d'organiser, de stocker et d'harmoniser davantage les informations statistiques touchant à une série d'indicateurs de travail conformes aux normes statistiques internationales, en particulier celles adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), sous la forme d'un système global, en même temps que les métadonnées correspondantes. Il s'est efforcé d'obtenir des données cohérentes, fiables et à jour et d'apporter une assistance technique aux institutions nationales qui produisent des statistiques du travail, de façon à améliorer la qualité des données pour une série d'indicateurs du travail décent.
- 216.** Le cadre conceptuel utilisé dans ce système pour classer les indicateurs du travail décent s'appuie sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT (normes du travail, emploi, protection sociale et dialogue social). La première étape a consisté à revoir les études et les documents conceptuels liés au travail décent établis par le BIT, en particulier ceux qui avaient été élaborés dans la région, afin de délimiter le champ de sélection des indicateurs de LACLIS. Ce processus de sélection à caractère participatif a associé différents spécialistes du BIT de la région comme du siège. La sélection progressive des indicateurs (jusqu'à en obtenir 21) s'est basée sur un certain nombre de critères qui tenaient compte de l'importance de l'indicateur au niveau sous-régional, de sa pertinence conceptuelle, des informations disponibles, de sa clarté et de sa représentation parmi les quatre objectifs stratégiques.
- 217.** Certains bureaux de l'OIT se sont lancés dans un travail de mise au point d'indicateurs nationaux du travail décent. C'est ainsi que le bureau de l'OIT au Brésil a commencé à discuter avec le ministère du Travail et de l'Emploi et avec le Département intersyndical de statistique et d'études socio-économiques (DIEESE) de certains indicateurs du travail

décent pour le Brésil, conformément à l'Agenda national du travail décent. Un premier exercice a permis de définir des indicateurs pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et pour une étude conjointe BIT/PNUD/CEPALC sur le développement humain et le travail décent, qui devait paraître en juin 2008. Les indicateurs du travail décent ont également été discutés par des universitaires lors de deux importants congrès nationaux tenus en 2007.

3.4. Activités futures

- 218.** Les activités futures de l'OIT liées à la mesure et au suivi du travail décent se baseront sur les recommandations de la Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (Genève, 8-10 sept. 2008).

4. Indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre

4.1. Introduction

219. Le Bureau de statistique du BIT a lancé un projet visant à élaborer un indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. L'idée n'est pas de remplacer cet indicateur économique clé qu'est le taux de chômage, mais de le compléter par un indicateur permettant de décrire et d'analyser les faits sociaux. Une équipe interne du BIT a été constituée pour conseiller le bureau sur les aspects techniques du projet. Ce dernier tiendra compte des travaux déjà accomplis par les bureaux nationaux de statistique de certains pays (Australie, Canada, Etats-Unis, Irlande, Mexique, notamment) pour élaborer «des mesures supplémentaires de la sous-utilisation de la main-d'œuvre»; «des mesures supplémentaires du chômage»; «des indicateurs de l'offre potentielle de main-d'œuvre»; «des indicateurs complémentaires du chômage ouvert»; ou «d'autres mesures du chômage et autres formes de sous-utilisation des ressources en main-d'œuvre».

4.2. Contexte

220. Dans les pays en développement, en particulier, le chômage (en vertu de la définition type adoptée par la 13^e CIST en 1982¹) est généralement faible, et souvent plus faible que dans de nombreux pays industrialisés. Toutefois, un taux de chômage bas dans les pays en développement ne saurait être considéré comme un indicateur du bien-être économique dans ces pays, ni même de la mesure dans laquelle l'aspiration des populations à un travail est ou non satisfaite. Il serait plus juste de dire que le concept de chômage, tel que défini par la 13^e CIST, est d'une pertinence limitée pour décrire la situation de l'emploi dans les pays en développement. Dans ces pays, la plupart des travailleurs ne peuvent pas se permettre de chômer pendant longtemps, parce qu'il n'y a ni assurance-chômage ni système de protection sociale et que les familles sont trop pauvres pour pouvoir leur venir en aide. Par ailleurs, bien souvent, les possibilités d'emploi ne sont pas assez incitatives pour favoriser la recherche active de travail, les conditions sont telles que les moyens conventionnels de recherche d'un emploi sont inadaptés, et parfois même il n'y a tout simplement pas de marché du travail. Dans ces cas, la plupart des gens sont prêts à prendre n'importe quel emploi ou à créer leur propre emploi (essentiellement dans le secteur informel). Dans ce type de marché du travail, l'excès de main-d'œuvre est absorbé par le biais d'une baisse des revenus ou de la productivité au lieu d'entraîner un accroissement du nombre de chômeurs. La plupart de ceux qui ne peuvent trouver un travail ou créer leur activité rejoignent les rangs des inactifs plutôt que ceux des chômeurs.

221. Au paragraphe 10 (2), la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi prévoit la possibilité d'assouplir le critère de la recherche d'un travail dans la définition du chômage. Si certains pays en développement ont recours à cette disposition, des questions se posent toutefois sur la fiabilité des statistiques du chômage ainsi obtenues. La raison est que les définitions du chômage, qui excluent le critère de la recherche de travail, reposent principalement sur le critère de la «disponibilité pour travailler», qui est difficile à mesurer objectivement. D'autres pays utilisent une définition assouplie du chômage parallèlement à la définition type. Il n'en

¹ Voir paragr. 10 (1) de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi.

demeure pas moins que le recours simultané à plusieurs indicateurs du chômage est souvent source de confusion pour les médias et pour les autres utilisateurs de statistiques.

- 222.** Vingt-six ans après son adoption par la 13^e CIST, la définition internationale type du chômage à des fins statistiques est encore utilisée dans la majorité des pays, soit isolément, soit en combinaison avec une définition assouplie. Il en résulte que les statistiques internationalement comparables du chômage existent sur la base de la définition type. De nombreux pays disposent de longues séries chronologiques de données fondées sur cette définition. Il est donc improbable, du moins à court terme, qu'un accord international sur toute modification importante de la définition puisse aboutir, si tant est que la demande soit exprimée. De toute façon, aucun indicateur unique du même type que le taux de chômage n'est en mesure d'appréhender la complexité des marchés du travail, et il serait injuste de reprocher au taux de chômage (tel que défini actuellement) de ne pas être ce pour quoi il n'a pas été conçu, à savoir une mesure globale de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

4.3. Approche méthodologique

- 223.** Le projet cherche à élaborer un indicateur de la sous-utilisation de main-d'œuvre venant compléter le taux de chômage classique. Les décideurs, les journalistes, les groupements de la société civile et le grand public préféreront un indicateur composite de la sous-utilisation totale de la main-d'œuvre à une série d'indicateurs supplémentaires pour lesquels chaque indicateur se référerait à un aspect unique et spécifique de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Il reste que, à des fins d'analyse et de recherche approfondie, il est important de pouvoir décomposer cet indicateur composite.
- 224.** En plus des chômeurs, le nouvel indicateur devrait prendre en facteur divers groupes d'individus qui ne figurent pas dans la définition type des chômeurs, mais sont classés comme occupés ou inactifs dans les statistiques de main-d'œuvre. A cet égard, il est rappelé que la définition type du chômage adoptée par la 13^e CIST n'inclut que les personnes: i) sans travail; ii) disponibles pour travailler; et iii) à la recherche d'un travail. Une personne est considérée comme «sans travail» si elle n'a été employée à aucun moment durant la période de référence. Le critère définit le chômage comme une situation d'absence totale de travail (zéro heure de travail). Etant donné que les définitions de l'emploi et du chômage se complètent mutuellement, le critère «sans travail» dans la définition du chômage aboutit à définir l'emploi comme un travail d'une durée d'au moins une heure pendant la période de référence.
- 225.** La définition du chômage comme l'absence totale de travail est compréhensible et utile pour l'analyse et les politiques macroéconomiques, car elle permet d'inclure dans la définition de l'emploi tous les apports de travail à la production. Il reste que la définition de l'emploi qui en résulte ne coïncide pas avec la perception qu'a le public de l'emploi. D'une manière générale, les personnes se considèrent comme pourvues d'un emploi lorsqu'elles peuvent espérer un engagement à long terme associé à des conditions d'emploi raisonnables. C'est pourquoi, lorsque l'on examine les questions de l'exclusion, de la pauvreté et de l'isolement, il est nécessaire d'étudier la relation d'emploi à l'échelon individuel et de prendre en compte la perception qu'ont les individus de l'emploi, qui va au-delà des considérations économiques. La définition du chômage ne reflète donc pas complètement le bien-être des personnes ni la mesure dans laquelle leur aspiration à un emploi est satisfaite.
- 226.** Cette définition aboutit également à inclure parmi les personnes pourvues d'un emploi un certain nombre de personnes ayant un emploi marginal et inadéquat, par exemple, les personnes en situation de sous-emploi lié à la durée du travail ou autres formes d'emploi inadéquat, qu'il soit lié aux qualifications ou au revenu. Il est probable que ces personnes

aient une perception de leur situation d'emploi qui diffère de celle qui leur est assignée par le cadre statistique actuel.

227. L'évolution des tâches et le progrès technique font qu'aujourd'hui la troisième catégorie de personnes, à savoir la population inactive, n'est plus aussi souvent associée aux étudiants, aux personnes occupées à des travaux ménagers, aux retraités et aux personnes handicapées. Certains membres de ce groupe entretiennent désormais des liens plus étroits avec la population active et ne se perçoivent pas forcément comme des «inactifs».

228. Parmi les personnes *occupées*, on peut envisager d'inclure les groupes suivants dans la mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre:

- *Les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail*, telles que définies par la 16^e CIST. Le sous-emploi lié à la durée du travail désigne une situation d'absence partielle de travail. En incluant les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail dans la mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, on élimine l'effet que le critère «sans travail» peut avoir sur le nombre de chômeurs (à savoir de personnes totalement dépourvues de travail). Si l'on tient compte du nombre d'heures que les travailleurs seraient prêts à faire en plus, la mesure du sous-emploi lié à la durée du travail devient plus utile pour convertir le nombre de personnes en sous-emploi lié à la durée du travail en équivalent temps plein.
- *Les personnes ayant de faibles gains horaires*, que l'on peut définir comme celles gagnant moins que la moitié des gains horaires médians des personnes pourvues d'un emploi (cf. Anker et coll., 2002). Les gains horaires faibles sont censés indiquer une faible productivité de la main-d'œuvre. Toutefois, il peut arriver qu'on ne dispose pas de données fiables sur les gains horaires lorsque la sous-utilisation de la main-d'œuvre est mesurée par des enquêtes sur la main-d'œuvre. En pareil cas, les données sur les gains mensuels peuvent servir de valeur approximative si l'on veille à bien distinguer les travailleurs à temps partiel, les travailleurs à temps complet et les personnes effectuant de longues heures de travail (voir ci-dessous).
- Parmi les groupes susmentionnés, un sous-groupe retient particulièrement l'attention: *les personnes gagnant peu alors qu'elles effectuent de longues journées de travail*, que l'on peut définir comme des personnes dont la durée normale du travail dépasse 48 heures par semaine.
- *Les personnes dont les compétences sont sous-utilisées*, que l'on peut définir comme les personnes dont le niveau d'instruction (CITE) dépasse le niveau requis par l'emploi (CITP).
- *Les personnes occupant plus d'un emploi* pour des raisons économiques.
- *Les personnes travaillant pendant une partie de l'année seulement, contre leur volonté, ou les personnes ayant un emploi non permanent* d'une durée inférieure à douze mois.
- *Les personnes cherchant un autre emploi ou un emploi supplémentaire*, pour des raisons économiques.

229. Il convient de noter que: i) les données peuvent parfois manquer pour identifier tous ces groupes, et que ii) les personnes peuvent appartenir à plus d'un groupe. C'est pourquoi, l'encadré 1 présente une définition possible de groupes s'excluant mutuellement sur la base de variables classificatoires que l'on pourra retrouver dans les enquêtes sur la main-d'œuvre d'un grand nombre de pays.

- 230.** S'agissant des personnes inactives, la mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre devrait viser à inclure les groupes de personnes involontairement inactives ou ayant des liens forts avec le marché du travail. Pour les identifier, une classification des personnes inactives doit être mise au point. On trouvera dans l'encadré 2 un exemple de classification de ce type. Sur la base d'une analyse de données pour un échantillon représentatif de pays, il conviendrait de décider quels sont les groupes ou sous-groupes de personnes inactives à inclure dans l'indicateur de la «sous-utilisation de la main-d'œuvre». Il faudrait inclure au minimum les personnes appartenant au sous-groupe 1.1 («travailleurs découragés»), et au maximum les personnes appartenant aux groupes 1-3 (à savoir toutes les personnes inactives souhaitant travailler).
- 231.** Il conviendra d'utiliser soit la population active (agrandie du nombre de personnes inactives incluses dans la mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre), soit la population en âge de travailler (par exemple 15 ans ou plus) comme dénominateur du nouvel indicateur.

4.4. Points suggérés pour la discussion

232. La Conférence voudra sans doute examiner:

- a) l'utilité, au niveau international, d'élaborer un indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en complément du taux de chômage;
- b) les aspects techniques de l'approche méthodologique expliquée dans le présent chapitre.

Encadré 1
Groupes de la population pourvue d'un emploi par utilisation de la main-d'œuvre

On considère que les groupes marqués d'un astérisque (*) représentent la main-d'œuvre sous-utilisée parce qu'ils ne travaillent pas le nombre d'heures qu'ils souhaiteraient et sont disponibles pour travailler, et/ou parce que la rémunération horaire qu'ils perçoivent est faible ou très faible, et/ou parce que leurs qualifications sont supérieures à celles requises par l'emploi qu'ils occupent.

- 1.* Personnes en sous-emploi lié à la durée du travail (16^e CIST)
2. Personnes ne se trouvant pas en sous-emploi lié à la durée du travail
 - 2.1. Travailleurs travaillant volontairement à temps partiel (moins de 40 heures par semaine)
 - 2.1.1.* Qualifications: sous-utilisées
 - 2.1.2. Qualifications: non sous-utilisées
 - 2.2. Travailleurs à plein temps (40-48 heures par semaine)
 - 2.2.1.* Gains mensuels: faibles (moins de la moitié des gains médians des travailleurs salariés)
 - 2.2.2. Gains mensuels: non faibles
 - 2.2.2.1.* Qualifications: sous-utilisées
 - 2.2.2.2. Qualifications: non sous-utilisées
 - 2.3. Personnes effectuant de longues journées de travail (plus de 48 heures par semaine)
 - 2.3.1.* Gains mensuels: faibles (moins de la moitié des gains médians des travailleurs salariés)
 - 2.3.2. Gains mensuels: non faibles
 - 2.3.2.1.* Qualifications: sous-utilisées
 - 2.3.2.2. Qualifications: non sous-utilisées

Encadré 2

Groupes de la population inactive par degré d'attachement au marché du travail

Plus le numéro de série des groupes ci-dessous augmente, plus les liens avec le marché du travail sont faibles, autrement dit les personnes appartenant au groupe 1 peuvent être considérées comme ayant les liens les plus forts avec le marché du travail, et les personnes du groupe 4 les liens les plus ténus.

A noter que les personnes appartenant au sous-groupe 1.1 seraient comptées parmi les chômeurs si le critère de recherche d'un emploi était *partiellement* assoupli alors que, s'il était *complètement* assoupli, l'ensemble du groupe 1 serait compté parmi les chômeurs.

- 1. Personnes qui souhaitent travailler et sont disponibles pour travailler, mais ne cherchent pas de travail**
 - 1.1. Pour des raisons économiques
 - 1.1.1. Travailleurs découragés
 - 1.1.2. Personnes ayant une autre raison économique
 - 1.2. Autre raison de ne pas chercher de travail
 - 1.2.1. Avec expérience de travail récente
 - 1.2.1.1. Ayant cessé de travailler pour une raison économique
 - 1.2.1.2. Ayant cessé de travailler pour une autre raison
 - 1.2.2. Sans expérience de travail récente
- 2. Personnes à la recherche d'un travail mais non disponibles pour travailler**
 - 2.1. Principale activité avant de commencer à chercher un travail: emploi
 - 2.2. Principale activité avant de commencer à chercher un travail: autre que l'emploi
 - 2.2.1. Avec expérience de travail récente
 - 2.2.1.1. Ayant cessé de travailler pour une raison économique
 - 2.2.1.2. Ayant cessé de travailler pour une autre raison
 - 2.2.2. Sans expérience de travail récente
- 3. Personnes souhaitant travailler mais ne cherchant pas de travail et non disponibles pour travailler**
 - 3.1. Raison économique de ne pas chercher de travail
 - 3.2. Autre raison
 - 3.2.1. Avec expérience de travail récente
 - 3.2.1.1. Ayant cessé de travailler pour une raisons économique
 - 3.2.1.2. Ayant cessé de travailler pour une autre raison
 - 3.2.2. Sans expérience de travail récente
- 4. Personnes ne souhaitant pas travailler**

5. Mesure du travail bénévole

5.1. Introduction

233. Le présent chapitre donne un aperçu des travaux entrepris par le BIT en coopération avec le Johns Hopkins Center for Civil Society Studies et le Programme des Volontaires des Nations Unies afin de mettre au point une méthode de mesure du travail bénévole à l'aide d'enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages. Pour préparer la discussion sur ces travaux, le présent chapitre aborde cinq questions principales: 1) Qu'est-ce que le travail bénévole? 2) Pourquoi mesurer le travail bénévole? 3) Pourquoi utiliser les enquêtes sur la main-d'œuvre pour mesurer le travail bénévole? 4) Peut-on utilement intégrer la mesure du travail bénévole dans les enquêtes sur la main-d'œuvre? 5) Quelle est la méthode proposée pour effectuer cette mesure?

5.2. Qu'est-ce que le travail bénévole?

234. Aux fins du présent chapitre, le travail bénévole est défini comme «une activité non rémunérée entreprise volontairement pour soutenir une cause ou produire un bénéfice qui rend service principalement à quelqu'un en dehors du foyer ou de la famille immédiate». Pour répondre à cette définition, l'activité doit par conséquent:

- *Constituer un travail*, c'est-à-dire avoir une certaine valeur économique pour quelqu'un d'autre que celui qui s'y consacre. Jouer d'un instrument de musique pour son propre plaisir n'est donc pas du bénévolat mais jouer dans des maisons de retraite en est.
- *Ne pas être rémunérée*. Le remboursement des dépenses et le paiement d'une indemnisation modeste nettement inférieure à la valeur marchande attribuée à un travail du même genre dans la région ou le pays où l'activité est exercée n'excluent pas celle-ci du champ du bénévolat. Cependant, si la compensation perçue en espèces ou en nature est égale ou supérieure à la valeur marchande attribuée à un travail du même genre dans la région ou le pays où l'activité est exercée, celle-ci ne relève pas du bénévolat même si la compensation est faible.
- *Ne pas profiter principalement à la famille de celui qui la réalise*. Le volontaire ou sa famille peut retirer du travail bénévole quelque gratification, ne serait-ce qu'une satisfaction personnelle, mais il faut qu'une personne étrangère au foyer ou à la famille immédiate en bénéficie également.
- *Ne pas être obligatoire et laisser une latitude de choix manifeste, même si l'activité revêt un caractère d'obligation sociale*. Sont exclus les travaux non rémunérés imposés par un tribunal ou par l'Etat, les alternatives au service militaire ou les stages non rémunérés requis par un établissement d'enseignement pour l'obtention d'un diplôme.
- Offrir une aide bénévole soit à une organisation ou par le biais de celle-ci, soit directement à des personnes en dehors du ménage sans passer par une organisation. Le cadre institutionnel n'entre donc pas dans la définition bien qu'il s'agisse d'une caractéristique du bénévolat pour laquelle des informations seront recueillies.

5.3. Pourquoi mesurer le travail bénévole?

235. Les arguments en faveur de la création d'un système de mesure du travail bénévole reposent sur plusieurs éléments clés ¹.
236. Le travail bénévole est la principale forme de travail non rémunéré, lequel suscite un intérêt grandissant de la part des responsables politiques partout dans le monde.
237. Le travail bénévole occupe une place non négligeable et crée une valeur économique appréciable. Traduit en équivalent d'emplois à temps plein, il représente, selon les estimations, 45 pour cent de la main-d'œuvre des organisations sans but lucratif dans le monde (Salamon, Sokolowski et coll., 2004). Dernièrement, Statistique Canada a estimé la valeur ajoutée du travail bénévole à 1,4 pour cent du PIB, ce qui équivaut approximativement à la part du PIB créée par les industries agricoles et forestières du Canada. Le travail bénévole offre également une formation pour l'emploi, ouvre une voie d'entrée dans la vie active, fournit des services de santé, constitue un capital social et procure un sentiment d'accomplissement personnel.
238. Le traitement actuel du travail bénévole dans les systèmes statistiques est non seulement incomplet mais aussi incohérent. Aujourd'hui, seul le travail bénévole entraînant la production de biens ou de services pour des entreprises commerciales ou des entreprises sans but lucratif percevant des honoraires est compris dans le domaine de la production du SCN et, en principe, comptabilisé comme «emploi». Les bénévoles rendant service à des entreprises sans but lucratif financées principalement par la philanthropie s'en trouvent donc exclus.
239. Un nombre croissant d'organisations internationales en sont venues à reconnaître la contribution et l'importance du travail bénévole et ont souligné la nécessité de le mesurer de façon plus systématique. Il s'agit notamment de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Division de statistique de l'ONU et du BIT. Une résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies invite plus particulièrement les Etats membres à renforcer la base de connaissance sur le travail bénévole et à déterminer la valeur économique du bénévolat.

5.4. Pourquoi utiliser les enquêtes sur la main-d'œuvre pour mesurer le travail bénévole?

240. Les enquêtes sur la main-d'œuvre fournissent une plate-forme statistique d'un bon rapport coût-efficacité pour mesurer le travail bénévole, pour les raisons suivantes: *a)* elles couvrent tous les autres aspects du travail; *b)* elles sont basées sur le ménage; *c)* elles sont conduites par des spécialistes; *d)* elles sont menées régulièrement; *e)* elles fournissent des données tant sur la démographie que sur le travail; et *f)* elles utilisent de larges échantillons, ce qui réduit les taux d'erreur.
241. En revanche, l'utilisation des enquêtes sur la main-d'œuvre limite la taille de tout module qu'il est possible de consacrer au bénévolat, d'où la difficulté d'en examiner toutes les facettes. Cependant, un éventail même très restreint de questions améliorerait grandement l'état actuel des connaissances sur ce phénomène important.

¹ Pour plus de précision sur les points évoqués, voir le document *Measuring volunteer work through labor force surveys: Background paper for the ICLS*, www.jhu.edu/ccss/volunteering.

5.5. La mesure du travail bénévole peut-elle être intégrée dans les enquêtes sur la main-d'œuvre?

- 242.** Les enquêtes sur la main-d'œuvre et autres enquêtes menées auprès des ménages ont été utilisées avec succès pour mesurer le travail bénévole dans un certain nombre de pays dont l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, sans effet négatif avéré sur les enquêtes sur la main-d'œuvre.
- 243.** Les principaux problèmes rencontrés sont liés aux contraintes que ces enquêtes font peser sur le nombre et la variété des questions pouvant être utilisées ainsi qu'à la gamme des thèmes qu'il est possible d'explorer concernant le travail bénévole (par exemple, motivations, conséquences du bénévolat). Une expérience réalisée aux Etats-Unis et au Canada montre que le recours à des questions supplémentaires élargit la gamme des travaux bénévoles dont les enquêtés se souviennent. Cela signifie que les enquêtes sur la main-d'œuvre, du fait qu'elles recourent à un nombre plus limité de questions, auraient tendance à sous-estimer l'ampleur véritable du travail bénévole, même s'il est difficile de déterminer dans quelle proportion.
- 244.** Diverses techniques sont disponibles pour remédier à ce problème. En outre, les pays qui veulent approfondir leur connaissance du travail bénévole peuvent choisir de compléter leurs enquêtes sur la main-d'œuvre par divers types d'enquêtes ponctuelles ou d'enquêtes sur l'emploi du temps, comme cela s'est fait au Canada, en Australie et au Royaume-Uni.

5.6. Approche envisagée pour mesurer le travail bénévole à l'aide des enquêtes sur la main-d'œuvre

- 245.** Avec le concours d'un groupe d'experts techniques composé de spécialistes des statistiques de la main-d'œuvre et d'experts du bénévolat, un manuel sur la mesure du travail bénévole à l'aide des enquêtes officielles sur la main-d'œuvre ainsi qu'un projet de module d'enquête sur le bénévolat sont en cours d'élaboration. Ils sont soumis à la CIST comme documents de travail.
- 246.** Lors de sa séance inaugurale, en juillet 2007, le groupe d'experts techniques a examiné puis approuvé la définition du travail bénévole, les variables d'intérêt, la méthode de mesure, les classifications à utiliser et les principes d'évaluation ainsi que les grandes lignes du manuel proposé ².
- 247.** L'élaboration du manuel obéit aux principes directeurs suivants: i) conception compatible avec les enquêtes sur la main-d'œuvre; ii) utilisation des systèmes de classification des activités et des professions existants pour établir les catégories de travail bénévole; iii) recours à la *méthode du coût de remplacement* adaptée aux activités afin d'attribuer une valeur au temps consacré au bénévolat; iv) utilisation d'une période de rappel restreinte afin de rendre compte du travail bénévole tout en limitant le plus possible les erreurs de rétrospection.
- 248.** Les variables proposées pour la mesure par le biais du projet de module d'enquête sont les suivantes: nombre de bénévoles; heures consacrées au bénévolat; modalités d'exercice du bénévolat: directement auprès des particuliers ou pour une organisation et à travers elle, auquel cas type d'organisation; principaux domaines ou activités de bénévolat; types de travaux effectués.

² Le rapport de la réunion peut être consulté à l'adresse: www.jhu.edu/ccss/volunteering.

-
- 249.** Le module est destiné à compléter les enquêtes qui servent à mesurer le bénévolat plutôt qu'à les remplacer, bien que les pays mesurant actuellement le bénévolat au moyen de compléments aux enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres méthodes soient vivement encouragés à évaluer celles-ci à la lumière des recommandations proposées dans le manuel pour permettre une meilleure comparabilité des résultats au niveau international.

5.7. Conclusion

- 250.** Le bénévolat apparaît comme une «ressource renouvelable» essentielle pour apporter une solution aux problèmes sociaux et environnementaux partout dans le monde. Alors que les responsables politiques s'intéressent de plus en plus au travail bénévole pour suppléer le travail rémunéré dans un vaste ensemble de domaines, des services de santé aux secours en cas de catastrophe, leur capacité d'employer cette ressource de façon efficace est sérieusement limitée, dans la plupart des pays, par l'absence des données même les plus élémentaires.
- 251.** Le BIT a mis en place un processus visant à combler ces lacunes en intégrant judicieusement les données collectées sur le travail bénévole dans les enquêtes périodiques sur la main-d'œuvre. Une partie non négligeable du travail non rémunéré sera ainsi mise en évidence.
- 252.** Le BIT recherche l'approbation des services nationaux de statistique pour le développement futur de ce système. La conférence est invitée à formuler des observations concernant: i) l'importance et la possibilité de mesurer le travail bénévole par le biais des enquêtes sur la main-d'œuvre et autres enquêtes auprès des ménages; ii) la définition du travail bénévole qui est proposée; iii) le module proposé; iv) le projet de manuel.

6. Activités futures de l'OIT dans le domaine des statistiques du travail (2009-2013)

6.1. Généralités

253. Vingt-six ans après l'adoption de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi par la 13^e CIST (1982), le temps semble venu de commencer à réfléchir à une possible révision ou actualisation de ce texte. Les parties relatives au sous-emploi ont déjà été remplacées par la résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, adoptée par la 16^e CIST (1998). D'autres parties de la résolution de 1982 ont été remplacées par les *Directives concernant les incidences des dispositifs de promotion de l'emploi sur la mesure de l'emploi et du chômage* approuvées par la 14^e CIST (1987) et les *Directives concernant les absences prolongées au travail: leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage* approuvées par la 16^e CIST (1998). Il convient peut-être aussi d'examiner s'il est opportun d'adapter la base conceptuelle des statistiques sur l'emploi et le chômage telle que définie par la résolution de la 13^e CIST, prise dans son ensemble, afin de tenir compte de la réflexion actuelle sur leur pertinence pour les politiques économiques et sociales et la description des marchés du travail. Un séminaire a été organisé l'avant dernier jour de la présente session pour débattre de ce point.

254. En attendant la discussion sur une possible révision générale ou actualisation de la résolution de la 13^e CIST, il apparaît nécessaire d'amender un paragraphe de cette résolution. Il s'agit du paragraphe 5, qui définit la population active par référence à la rubrique de la production du Système de comptabilité nationale qui était en vigueur en 1982 (SCN 1968):

La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies. Selon ces systèmes, la production de biens et services comprend toute la production et la transformation des produits primaires, que ceux-ci soient destinés au marché, au troc ou à l'autoconsommation, ainsi que la production pour le marché de tous les autres biens et services et, dans le cadre de ménages produisant de tels biens et services pour le marché, la production correspondante qui fait l'objet d'autoconsommation.

255. Le système de comptabilité et bilans mentionné dans la définition ci-dessus n'est plus en vigueur et la rubrique de la production a été élargie dans le SCN 1993. L'extension de cette rubrique restera inchangée dans le SCN 2008. Le SCN se réfère plusieurs fois à la définition de la population active de la CIST; cependant, il n'est pas souhaitable que le SCN 2008 renvoie à une définition liée à une rubrique qui est devenue obsolète pour les comptabilités nationales. Dans la pratique, les statisticiens du travail fondent les définitions courantes de l'emploi sur la rubrique de la production figurant dans le SCN 1993 et non pas sur celle du SCN 1968. Il faut toutefois noter que cette pratique repose sur un accord tacite et non pas sur une recommandation approuvée au niveau international.

256. C'est pourquoi il est suggéré de remplacer le paragraphe 5 de la résolution de la 13^e CIST par le texte suivant:

La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par la version la plus récente du Système de comptabilité nationale (SCN). Conformément au SCN 2008, la production correspondante de biens et services comprend toute production de biens, la production de tous services pour le marché et

la production pour autoconsommation finale de services domestiques résultant de l'emploi de personnel domestique rémunéré.

La Conférence est invitée à examiner et adopter cet amendement.

- 257.** Les activités futures concernant la mesure du temps de travail et les statistiques du travail des enfants sont présentées respectivement dans les rapports II et III préparés pour la présente conférence ainsi que dans les projets de résolution annexés à ces rapports. Les suggestions pour l'avenir découlant de l'audit des activités statistiques du BIT et de l'examen des statistiques de l'emploi réalisé par la Commission de statistique de l'ONU sont résumées dans les sections 1.1 et 1.2 du présent rapport. Les activités futures de l'OIT concernant la publication, la promotion et l'application de la Classification internationale type des professions (CITP) sont présentées dans la section 2.5, celles sur la mesure et le suivi du travail décent dans la section 3.4, celles sur l'élaboration d'un indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans la section 4.1 et celles sur la mesure du travail bénévole dans la section 5.7.
- 258.** Les propositions d'activités futures dans d'autres domaines des statistiques du travail figurent dans les sections 6.2 à 6.4 ci-après.
- 259.** Faute de ressources, il est improbable qu'au cours des cinq prochaines années le Bureau pourra aborder tous ces sujets. La Conférence est donc invitée à donner son avis quant aux priorités à définir en la matière.

6.2. Elaboration de méthodes

a) *Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP)*

- 260.** La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) a été adoptée par une résolution de la 15^e CIST (1993). Les emplois y sont classés en fonction du type de contrat, implicite ou explicite, détenu par les personnes qui occupent un emploi dans une unité économique. La préoccupation est que les catégories décrites dans la CISP à savoir: salariés, employeurs, travailleurs à leur propre compte, membres de coopératives de producteurs et travailleurs collaborant à l'entreprise familiale ne donnent pas assez d'informations pour pouvoir suivre adéquatement l'évolution des modalités contractuelles dans beaucoup de pays, en particulier pour les travailleurs dont la situation dans la profession n'est pas claire ou qui ont un emploi informel.
- 261.** La résolution de la 15^e CIST donne des orientations sur le traitement statistique de groupes particuliers parmi lesquels les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en société, les salariés réguliers titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les travailleurs occasionnels, les «sous-traitants», les travailleurs se livrant à des activités de subsistance et plusieurs autres. Ces groupes ne sont pas organisés selon une classification cohérente et les orientations ne sont pas définitives pour certains d'entre eux. Il convient donc peut-être de revoir la gamme des pratiques existantes et les besoins des utilisateurs en matière de statistiques sur la situation dans la profession et d'autres aspects des modalités contractuelles, en vue de répertorier des moyens soit de modifier l'actuelle CISP, soit d'élaborer d'autres variables types complétant le critère de situation dans la profession afin de mieux refléter la réalité et les préoccupations contemporaines dans le domaine économique et social.

b) Cadre harmonisé pour les statistiques des salaires

262. Il existe des normes statistiques internationales sur un certain nombre de concepts de revenu lié à l'emploi qui ont été adoptées par la CIST ou par le SCN. Il s'agit des concepts de taux salariaux, de gains, de revenu lié à l'emploi, de coût du travail et d'indemnisation des salariés. Ces concepts comportent différents ensembles de composantes de revenus qui souvent se chevauchent (paiement des heures supplémentaires, primes, paiement en nature, prestations de sécurité sociale). Ils sont donc tous reliés entre eux. Or ces diverses composantes de revenus ne sont pas toujours définies de façon cohérente dans les instruments internationaux, voire parfois ne sont pas définies du tout. Il en résulte qu'il est difficile de les relier de façon précise. En clarifiant ces diverses composantes, on pourrait élaborer un cadre harmonisé pour les statistiques des salaires, ce qui permettrait aussi de déterminer s'il y a lieu de réviser certains de ces concepts.

c) Sécurité sociale

263. Pour améliorer l'offre de données sur la sécurité/protection sociale au niveau national (laquelle détermine dans une grande mesure l'offre de données disponibles au niveau international), il convient de concerter les efforts au niveau international, notamment pour affiner les normes méthodologiques internationales. A cet effet, on pourrait envisager de réviser la résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale adoptée par la 9^e CIST (1957). Un examen détaillé permettrait de décider des dispositions qui doivent être actualisées à la lumière des évolutions récentes ainsi que des mesures à prendre pour favoriser une meilleure application de cette résolution.

264. Pour compléter les données administratives et élargir leur portée, on pourrait étudier la possibilité d'utiliser les données des enquêtes auprès des ménages ainsi que les méthodes de collecte de données pour ces enquêtes.

d) Données administratives

265. Pour la région de l'Europe et de l'Asie centrale, il a été proposé d'établir une méthodologie commune au niveau régional pour la collecte et l'analyse des données administratives enregistrées par les services d'emploi et les institutions de sécurité sociale.

6.3. Collecte, évaluation et diffusion des données

266. La demande croissante de statistiques internationalement comparables souligne l'importance du programme sur les Estimations annuelles comparables de l'emploi et du chômage qui est décrit à la section 1.3 e). A l'avenir, le Bureau de statistique s'attachera à continuer d'accroître le nombre de pays couverts par le programme et, si possible, à y ajouter d'autres indicateurs.

267. A ce jour, seule une poignée de pays rassemble des données pertinentes sur l'*emploi dans le secteur du tourisme*. Conformément aux recommandations internationales de 2008 pour les statistiques du tourisme, il conviendrait de collecter et de publier de telles statistiques pour un plus grand nombre de pays.

268. Comme il ressort des données obtenues par le biais de l'enquête du BIT sur la sécurité sociale, les informations statistiques requises font souvent défaut au niveau national et les méthodes de collecte et de production sont déficientes, notamment dans les pays en développement. L'information est souvent parcellaire et incomplète, et il est difficile d'établir des comparaisons entre les pays en raison des différences de concepts et de définitions. Compte tenu de la nécessité croissante de pouvoir compter sur des indicateurs

fiables de la protection sociale à l'échelle mondiale, le BIT continuera d'étoffer sa base de données statistiques sur la sécurité sociale. Il faudrait intensifier l'effort de collecte, en particulier en concluant des partenariats avec d'autres institutions internationales et en assurant la promotion des méthodes et outils du BIT. De fait, le Bureau est prêt à mettre sa base de données relative à l'enquête sur la sécurité sociale, ainsi que le questionnaire en ligne correspondant, à la disposition de tout organisme intéressé. Rassembler des données sur les systèmes de sécurité sociale exige plus de temps et de moyens qu'un seul organisme peut avoir, et justifie donc un effort conjoint. Le BIT a amorcé un processus de coopération et de coordination avec d'autres institutions internationales (OCDE, Banque asiatique de développement, Association internationale de la sécurité sociale, Banque mondiale).

269. Dans le domaine de l'information statistique sur les systèmes de microassurance santé, le programme STEP du BIT envisage d'établir une base de données sur la fréquence et le coût des services de santé, y compris des indicateurs de performance des systèmes d'assurance santé. Par ailleurs, la base de données sur les systèmes de microassurance santé sera étendue à d'autres pays d'Asie (Inde, Cambodge, République démocratique populaire lao, Philippines) ainsi qu'à des pays africains anglophones. Les outils d'incorporation et de consultation en ligne des données seront adaptés pour les pays d'Amérique latine.

270. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le BIT mènera les activités suivantes:

- Les différents domaines d'intervention présentés dans l'Agenda du travail décent dans les Amériques, qui a été adopté par les mandants tripartites à la seizième Réunion régionale des Amériques (Brasilia, mai 2006), supposent un vaste éventail d'informations statistiques. C'est pourquoi le BIT continuera de rassembler des microdonnées – des enquêtes auprès des ménages réalisées par les bureaux nationaux de statistique de la région, les dernières statistiques de l'emploi publiées ainsi que les données issues des registres administratifs. Cette activité suppose non seulement de renforcer les relations institutionnelles entre le BIT et les producteurs nationaux de données, mais aussi de revoir et de mettre à jour les aspects conceptuels et méthodologiques du processus statistique.
- Pour assurer un dialogue social effectif – domaine clé de l'Agenda du travail décent dans les Amériques –, il est essentiel que les partenaires sociaux aient accès à une large base d'information sur le marché du travail et la situation de l'emploi. L'accent sera donc mis sur la diffusion d'informations statistiques, et à cet effet la publication annuelle *Panorama Laboral, America latina y el Caribe* sera étoffée, et on s'attachera simultanément à améliorer la qualité et l'actualité du système régional de données statistiques dans un format convivial accessible par le Net.
- L'accent sera mis en particulier sur l'élaboration d'indicateurs qui permettront au Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les progrès réalisés en vue des quatre objectifs stratégiques de l'OIT ainsi que des objectifs exposés dans l'Agenda du travail décent dans les Amériques.

271. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes estime que l'établissement de séries harmonisées pour six indicateurs de l'emploi à partir des enquêtes sur la main-d'œuvre permettra, d'ici à la fin de 2009, de relever le défi que la région s'est lancé en matière de collecte et de diffusion d'indicateurs liés à l'emploi. Tout sera fait dans les deux années à venir pour améliorer les statistiques du travail établies à partir des registres administratifs des ministères du travail, et notamment les statistiques sur les relations professionnelles. Dans la plupart des cas, les gouvernements seront le principal moteur du processus car ils sont disposés à financer ces activités. Cependant, des fonds internationaux pour le développement seront requis pour amorcer la modernisation des registres administratifs. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur

la sécurité sociale, le bureau sous-régional collaborera avec le secrétariat de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO) pour appliquer les recommandations du rapport sur le CLMIS concernant les systèmes nationaux d'assurances.

6.4. Coopération technique, services consultatifs et formation

- 272.** En tenant compte des ressources humaines et financières disponibles, le BIT continuera d'offrir aux Etats Membres une assistance technique et des formations en matière de statistiques du travail. Le besoin de politiques qui se fondent sur les réalités et de systèmes effectifs d'évaluation et de suivi a remis en évidence la nécessité d'agir dans le domaine des statistiques du travail, ce qui en soi constitue un défi. S'il n'est pas prêt à répondre dans les délais voulus et avec l'appui financier et technique suffisant, le BIT pourra être jugé moins pertinent, même lorsque les pays savent qu'il dispose de l'expérience requise. La difficulté reste donc de savoir comment le BIT va pouvoir mobiliser des ressources financières et techniques en volume suffisant pour répondre à une demande croissante.
- 273.** Ces dernières années, la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, n'a fait l'objet que d'un petit nombre de ratifications. Le BIT devrait s'attacher à en obtenir de nouvelles en organisant des campagnes de promotion ainsi que des formations.
- 274.** Le BIT collaborera avec le Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (IHSN) pour produire un manuel qui donnera des orientations sur l'application des recommandations figurant dans la résolution concernant les statistiques des revenus et des dépenses des ménages, adoptée par la 17^e CIST (2003). Il apportera aussi sa contribution à l'établissement de questionnaires (modules) visant à obtenir des statistiques sur la main-d'œuvre par le biais d'enquêtes polyvalentes.
- 275.** Le BIT continuera d'appuyer l'amélioration des statistiques nationales sur le travail forcé et la traite d'êtres humains par le biais de la coopération technique, de la formation et de services consultatifs. L'expérience pilote menée avec un petit nombre de services nationaux de statistique pendant la période 2004-2008 fera l'objet d'une publication et les bonnes pratiques seront mises à la disposition d'autres pays désireux d'établir des estimations nationales sur le travail forcé et la traite d'êtres humains en tant que données de référence pour l'élaboration des politiques et la mesure des progrès réalisés.
- 276.** En Amérique latine et dans les Caraïbes, le BIT mènera les activités suivantes:
- En étroite coordination avec le Bureau de statistique, le bureau régional de l'OIT offrira une assistance technique à des pays de la région pour l'application des concepts et méthodes établis par la CIST, afin d'améliorer la qualité des données et des variables liées au monde du travail et favoriser l'harmonisation des statistiques dans la région.
 - Des séances de formation seront organisées sur différents thèmes des statistiques du travail, elles s'adresseront à des fonctionnaires des services de statistique et des ministères du travail et viseront à renforcer les connaissances des responsables de la collecte, de l'évaluation et de la diffusion des statistiques et des informations sur le travail.

277. Le Bureau sous-régional pour les Caraïbes mènera les activités suivantes:

- En collaboration avec le secrétariat de l’OECO et en étroite coordination avec le Bureau de statistique et le Département des compétences et de l’employabilité, un appui technique sera fourni aux pays qui souhaitent établir des sources de données de base pour les statistiques du travail.
- En collaboration avec le secrétariat de la CARICOM, deux projets seront menés à terme: harmonisation des enquêtes sur la main-d’œuvre et diffusion d’un ensemble d’indicateurs harmonisés de l’emploi, établissement d’un lien entre la CITI et la classification harmonisée des Etats de la CARICOM qui permettra d’analyser les indicateurs de l’emploi par industrie (CITI) et indicateurs du commerce.

278. Le Bureau sous-régional de l’OIT pour l’Afrique occidentale envisage d’appliquer un module de formation sur les statistiques des lésions du travail (résultant d’accidents du travail) dans les universités d’Abidjan (Côte d’Ivoire), de Cotonou (Bénin) et de Dakar (Sénégal).

279. Le Centre international de formation de l’OIT à Turin poursuivra ses cours de formation sur l’information et l’analyse des marchés du travail. Il envisage aussi d’organiser des cours de formation sur l’analyse des données relatives au travail des enfants et à l’emploi des jeunes, sur l’analyse des disparités entre hommes et femmes sur le marché du travail ainsi que sur l’analyse des conditions de travail.

6.5. Organisation, fréquence et durée de la Conférence internationale des statisticiens du travail

a) Historique

280. La Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) s’est réunie tous les cinq ans depuis sa première session en 1923; la présente Conférence est donc la 18^e session de la CIST. Ces conférences adoptent des normes internationales sur les statistiques du travail sous la forme de résolutions et de directives qui sont ensuite officiellement approuvées par le Conseil d’administration du BIT puis présentées à la Commission de statistiques des Nations Unies. Des propositions de résolutions et de directives sont établies par le BIT, qui sert de secrétariat à la CIST. Le processus peut prendre de trois à huit ans pour les résolutions et de deux à quatre ans pour les directives. Il consiste à examiner en profondeur les pratiques nationales puis à consulter largement les services de statistique des gouvernements ainsi que d’autres parties prenantes, notamment les organisations d’employeurs et de travailleurs, certaines institutions internationales et supranationales et des experts travaillant à l’université ou dans des instituts de recherche. Ces activités se déroulent dans le cadre de discussions bilatérales, de réunions ou par correspondance. Généralement, lorsque le processus est déjà bien entamé, une réunion tripartite d’experts se tient sur chaque sujet. Le BIT sélectionne les sujets susceptibles de faire l’objet d’une action normative lors d’une CIST sur la base des recommandations de la précédente CIST, de consultations avec le gouvernement et d’autres partenaires ainsi que de ses propres besoins en matière de politique et de programmes. Le nombre de ces sujets est volontairement limité à deux ou trois, de façon à laisser suffisamment de temps pour des

débats en profondeur. La CIST conseille aussi le BIT sur son futur programme de travail dans le domaine des statistiques ¹.

- 281.** La CIST est une conférence statutaire qui est convoquée par le Conseil d'administration du BIT et régie par un règlement ². Son secrétariat est nommé par le Directeur général du BIT alors que son bureau «composé du président, des vice-présidents dont le nombre peut aller jusqu'à trois, et des présidents de commissions constituées par la conférence» ³ est élu par la Conférence. C'est le Conseil d'administration du BIT qui détermine la composition de chaque CIST, qui comprend des représentants des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs en tant que délégués et des organisations internationales et organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs.
- 282.** La participation à la Conférence a augmenté, passant d'une cinquantaine de participants lors de la première CIST, en 1923, à environ 287 participants à la 17^e CIST (2003), ce qui reflète non seulement l'accroissement du nombre d'Etats Membres, mais aussi une conscience statistique accrue partout dans le monde. Cette participation n'est toutefois pas proportionnelle au nombre d'Etats Membres par région (en 2003, à la 17^e CIST, la participation régionale allait de 75 pour cent pour l'Europe à 26 pour cent pour l'Amérique latine). Cela s'explique principalement par le coût de la participation, qui affecte particulièrement les pays en développement, puisque chaque pays assume ses propres coûts. Il se peut aussi que certains pays qui manquent d'expérience des réunions internationales choisissent de ne pas participer. Il faut aussi souligner à ce sujet que, si la Conférence examine plusieurs questions, ces pays peuvent au mieux envoyer un seul représentant, ce qui influe sur le taux de participation.

b) Les questions

- 283.** Le rythme d'évolution de la situation économique et sociale dans le monde a deux effets négatifs sur l'organisation et la fréquence de la CIST. En premier lieu, il apparaît que le délai de cinq ans entre deux conférences est trop long. Les pays et la communauté statistique internationale ont besoin de disposer beaucoup plus vite de directives sur la mesure d'aspects nouveaux ou qui changent du monde du travail. L'actualisation de la Classification internationale type des professions (CITP), qui aurait dû être faite dans un laps de temps plus court que les cinq ans séparant la 17^e CIST (2003) de la 18^e CIST (2008), en est un exemple. En second lieu, la tâche des bureaux nationaux de statistique et autres services compétents est devenue si exigeante que le personnel expérimenté de ces institutions ne peut se permettre de consacrer huit à dix jours rien qu'à une conférence, alors qu'ils ont beaucoup d'autres obligations de ce type. C'est pourquoi la Commission de statistique de l'ONU a recommandé à la CIST de revoir la durée et la fréquence de ses réunions (voir section 1.1 b) du présent rapport).
- 284.** Il faut aussi considérer certains éléments annexes, notamment le fait que: a) la CIST se tient toujours à Genève; et que b) l'interprétation est assurée dans les sept langues de travail du BIT (anglais, français, espagnol, allemand, russe, arabe, chinois) à toutes les sessions. On pourrait envisager de tenir la Conférence à tour de rôle dans les différentes régions, ce qui favoriserait la participation des pays en développement mais constituerait un défi, sur le plan logistique, pour le BIT. Cela pourrait par ailleurs remettre en question

¹ Pour plus de renseignements, voir «ILO statistical standards: 85 years of setting international guidelines for labour statistics», Bureau de statistique, *Bulletin des statistiques du travail*, 2008-1.

² Règlement des Conférences internationales des statisticiens du travail, BIT, Genève, 1982.

³ *Ibid.*, art. 4.

la nature de la CIST en tant que conférence internationale statutaire de l'OIT. Réduire aux trois langues officielles (français, anglais, espagnol) le nombre de langues dans lesquelles l'interprétation serait assurée pourrait dégager des économies, mais irait à l'encontre des procédures de l'OIT concernant les conférences internationales.

c) Autres mécanismes normatifs

- 285.** L'élaboration de normes au niveau international dans la quasi-totalité des domaines des statistiques autres que le système de réglementation d'EUROSTAT se fonde sur des propositions formulées par un groupe d'experts, qui sont ensuite officiellement adoptées par une conférence ou une réunion, ou par l'organisation internationale directement. C'est le cas des normes adoptées par la Commission de statistique de l'ONU. Elle utilise des groupes d'experts, officiels ou informels, ou des groupes de travail intersecrétariats pour élaborer des propositions techniques qui sont ensuite formellement adoptées par la commission. La Commission de statistique de l'ONU ne compte que 24 membres (pays) élus, d'autres pays pouvant participer en qualité d'observateurs. Ce processus semble donc limiter la mesure dans laquelle la communauté élargie des pays peut influencer sur les normes adoptées. On signalera toutefois que, dernièrement, le nombre d'observateurs aux sessions de la Commission de statistique de l'ONU a spectaculairement augmenté, ce qui renforce beaucoup le poids des pays dans les décisions prises par la commission mais limite le champ des contributions techniques approfondies au débat. L'adoption du SCN 2008 et de la Classification internationale type des activités industrielles sont deux exemples récents de cette méthode. La Commission de statistique de l'ONU se réunit chaque année pendant quatre jours.
- 286.** Certaines institutions spécialisées comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) recourent à des groupes d'experts ad hoc pour conseiller le secrétariat sur l'élaboration de normes statistiques qu'elles soumettent ensuite à leur conférence générale pour adoption. L'étendue des consultations techniques menées avec un groupe élargi de pays est incertaine. D'autres institutions internationales suivent une procédure informelle de consultation avec les pays. On ne sait pas si les décisions finales sont approuvées par un ensemble officiel de pays, ce qui ne favorise pas leur appropriation par les Etats Membres.

d) Options

- 287.** Dans le choix des options à présenter à la Conférence, le secrétariat retient surtout trois aspects fondamentaux qui font de l'élaboration de normes pour les statistiques du travail par le biais de la CIST un processus unique en son genre. Il s'agit: *a)* de l'approche consultative élargie; *b)* de son appropriation par les Etats Membres; et *c)* du niveau élevé des contributions techniques.
- 288.** Deux options sont présentées pour discussion.

Option 1

- 289.** Porter à trois ans la fréquence de la CIST, réduire à un le nombre de questions faisant l'objet d'une norme, et limiter la durée de la Conférence à quatre ou cinq jours.

Avantages:

- Possibilité de répondre plus rapidement à l'évolution des situations dans le monde du travail grâce à une fréquence accrue.

-
- Participation des hauts fonctionnaires des services statistiques facilitée grâce au raccourcissement de la Conférence.
 - Préservation du caractère de Conférence technique de la CIST.
 - Du fait de la limitation à un du nombre de sujets, participation plus effective des pays qui ne peuvent envoyer qu'un seul représentant.
 - Une seule réunion d'experts requise pour préparer la CIST, d'où une réduction du coût total.

Inconvénients:

- Il est possible que l'accroissement des coûts de voyage pour les pays ne soit pas compensé par la réduction des coûts résultant du raccourcissement de la Conférence. Cela pourrait dissuader davantage encore les pays en développement, qui ont déjà des difficultés pour participer.
- Il est possible que le temps disponible pour consulter les pays et autres partenaires en vue des préparatifs soit trop court et nuise à la qualité des nouvelles normes ainsi élaborées de même qu'à leur appropriation.
 - Cet inconvénient pourrait être surmonté en échelonnant les questions choisies pour action normative. La CIST pourrait ainsi proposer deux thèmes, dont l'un serait déjà très avancé. C'est le sujet qui serait présenté en 2011 à la prochaine CIST, le deuxième étant soumis en 2014. Il y aurait donc six ans pour préparer le deuxième thème. Par la suite, chaque thème sélectionné devra être présenté à la session suivant la prochaine CIST.
- Le coût pour le BIT pourrait augmenter de telle sorte que le Conseil d'administration ne serait pas en mesure de l'approuver.
 - Il est possible que le coût de participation des représentants des employeurs et des travailleurs augmente (ce n'est pas certain, car la durée de la Conférence diminuera), mais en revanche les coûts connexes de traduction, d'interprétation et de préparation des documents devraient diminuer. La tenue d'une seule réunion d'experts au lieu de deux, déjà reconnue comme un avantage, devrait aussi réduire les coûts.

Option 2

290. Maintenir à cinq ans la fréquence de la CIST, mais inviter la Conférence à déléguer son pouvoir d'adopter des normes, par exemple à une réunion d'experts, à un groupe informel d'experts ou autre mécanisme (c'est la méthode qui a été utilisée pour actualiser la CIP). On peut limiter la durée de la Conférence en limitant à un seul le nombre de thèmes choisis pour action normative, le ou les autres thèmes devant alors faire l'objet d'un processus d'adoption accéléré. De fait, tous les sujets devraient faire l'objet de cette procédure d'avancement rapide, et la CIST pourrait, comme la Commission de statistique de l'ONU, limiter ses travaux aux questions de politique, ce qui permettrait d'en réduire la durée.

Avantages:

- La durée de la CIST étant réduite, les coûts pour les pays et pour le BIT pourraient aussi diminuer.

-
- La CIST pourrait garder son statut de conférence technique, si elle reste directement responsable de l'adoption des normes sur un sujet.

Inconvénients:

- La nature des formules de remplacement proposées fait qu'il ne sera pas forcément possible de consulter largement les pays pour l'adoption des normes, tant en raison du coût de la participation à ces mécanismes que du fait que l'interprétation et la traduction souvent ne seront pas assurées. Cela pourrait nuire à la capacité d'appropriation des normes par les Etats Membres, et donc aussi à leur utilisation dans certaines régions, les pays en développement étant plus susceptibles de subir cet inconvénient que les pays développés.
- L'autorité de la CIST pourrait s'en trouver affaiblie.
 - Ce problème pourrait être surmonté en instituant un bureau de la Conférence habilité à agir au nom de la CIST. Les décisions qui seraient prises par les mécanismes de remplacement pourraient ultérieurement être soumises au bureau pour approbation. Toutefois, un mandat de cinq ans pourrait être trop long pour ce bureau, d'où un risque élevé de déperdition d'effectifs.

Suggestion pour l'une et l'autre option

- 291.** Tenir des conférences régionales, entre les CIST, pour compléter ces dernières ou préparer les discussions.

Avantages:

- Tous les pays seront mieux placés pour participer plus efficacement à la Conférence.
- Les priorités régionales se refléteront mieux dans les normes internationales.

Inconvénients:

- Le coût pour le BIT augmentera fortement, et il est donc peu probable que le Conseil d'administration opte pour cette formule.
- Le temps disponible pour couvrir les cinq régions est limité, en particulier dans le cas de l'option 1.

e) *Décision*

- 292.** Pour trancher, la Conférence voudra sans doute tenir compte: *a)* de la capacité du secrétariat de s'engager dans des travaux de développement; et *b)* du fait qu'il est peu probable que l'allocation budgétaire à la CIST augmente.
- 293.** La Conférence est invitée à examiner ses modalités de fonctionnement et son organisation en vue de soumettre éventuellement une recommandation au Conseil d'administration. La Conférence voudra sans doute instituer un groupe consultatif chargé de la conseiller à ce sujet.

Bibliographie

- Anker, R.; Chernyshev, I.; Egger, P.; Mehran, F.; Ritter, J. (2002): *Measuring decent work with statistical indicators*, Département de l'intégration des politiques et statistiques, Unité du développement et de l'analyse des statistiques, document de travail n° 2, Genève.
- Belser, P.; de Cock, M.; Mehran, F. (2005): *ILO minimum estimate of forced labour in the world* (Genève, BIT).
- BIT (1999): *Un travail décent*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 87^e session, Genève.
- (2003): *Rapport général*, rapport I, dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 nov. - 3 déc. 2003), document ICLS/17/2003/1, Genève.
- (2004a): *Statistics on the employment situation of people with disabilities: A Compendium of national methodologies*, Département de l'intégration des politiques et statistiques, Bureau de statistique, document de travail n° 40, Genève.
- (2004b): *Rapport de la Conférence*, dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 nov. - 3 déc. 2003), chap. 2. Mesure et suivi du travail décent, annexe. Rapport du Groupe de travail sur les indicateurs du travail décent, document ICLS/17/2003/4, Genève.
- /IPEC (2004a): *Statistiques sur le travail des enfants: Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes*, Genève.
- (2004b): *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*, Genève.
- (2004c): *Traitement des données et stockage des fichiers électroniques concernant une enquête sur le travail des enfants: Guide pratique*, Genève.
- (2005): *SIMPOC training modules on child labour data collection, processing, analysis and reporting*, Genève.
- BIT (2005): *Labour and social trends in Asia and the Pacific*, Bangkok.
- (2006a): *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Conférence internationale du Travail, 95^e session, rapport I (B), Genève.
- (2006b): *Panorama Laboral 2006 – América Latina y el Caribe*, Lima.
- (2007a): *Labour and social trends in ASEAN 2007*, Bangkok.
- (2007b): *Renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation*, Conférence internationale du Travail, 96^e session, rapport V, Genève.
- (2007c): *Panorama Laboral 2007 – América Latina y el Caribe*, Lima.
- (2007d): *Trabajo Decente y Juventud – América Latina*, Lima.

-
- (2007e): *Trabajo Decente y Juventud – Argentina*, Lima.
- (2007f): *Trabajo Decente y Juventud – Chile*, projet PREJAL, Santiago du Chili.
- (2007g): *Trabajo Decente y Juventud – México*, Lima.
- (2007h): *Trabajo Decente y Juventud – Perú*, Lima.
- (2007i): *The employment situation of people with disabilities: Towards improved statistical information*, Genève.
- (2008): Rapport du Directeur général, Sixième rapport supplémentaire: *Mesure du travail décent*, document GB.301/17/6, Genève.
- ; FMI; OCDE; EUROSTAT; CEE-ONU; Banque mondiale (2004): *Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique*, Genève.
- ; UNICEF (2005): *Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants*, Genève.
- ; OMT (2008): *Sources and methods, labour statistics: Employment in the tourism industries (special edition)*, Madrid.
- Nations Unies/Bureau de statistique (1968): *A System of National Accounts (SNA)* (New York).
- ; CEE-ONU-Conférence des statisticiens européens (2007): *Report of the Fourth Seminar on the Measurement of the Quality of Work*, document ECE/CES/2007/4/Add.6, Genève.
- /Division de statistique; OMT (2007): *2008 International recommendations for tourism statistics*, chap. 7: Employment in the tourism industries, New York/Madrid.
- ; EUROSTAT; BIT (2007): *Towards an international quality of employment framework: Conceptual paper of the task force on the measurement of quality of work*, document de travail n° 1, séminaire conjoint CEE-ONU/EUROSTAT/BIT sur la qualité du travail (Genève, 18-20 avril 2007).
- Hagemann, F. et coll. (2006): *Global child labour trends 2000 to 2004*, Genève, BIT.
- Hrygorovych, N.; Tkachenko, L. (2005): *Le travail décent en Ukraine: approches conceptuelles et particularités de la mesure*, Kiev, Commission nationale de statistique d'Ukraine.
- Husmanns, R. (2005): *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment*, Département de l'intégration des politiques et statistiques, Bureau de statistique, document de travail n° 53, Genève.
- Kucera, D. (2004): *Measuring trade union rights: A country-level indicator constructed from coding violations recorded in textual sources policy*, Département de l'intégration des politiques et statistiques, document de travail n° 50, Genève.
- (directeur de publication) (2007): *Qualitative indicators of labour standards: Comparative methods and applications*, Springer, Pays-Bas.
- Lawrence, S.; Ishikawa, J. (2005): *Trade union membership and collective bargaining coverage: Statistical concepts, methods and findings*, Département de l'intégration

des politiques et statistiques, Bureau de statistique, document de travail n° 10, Genève.

Lee, S.; McCann, D.; Messenger, J. (2007): *Working time around the world: Trends in working hours, laws and policies in a global comparative perspective*, Genève, BIT.

Lepper, F. (2004): «Estimations annuelles comparables de l'emploi et du chômage effectuées par le BIT», *Bulletin des statistiques du travail* 2004-4, Genève, BIT.

Pember, R. J. (2005): *Technical report on the project to harmonize labour force surveys in five selected Caribbean countries* (Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, Port of Spain).

Pienkos, A. (2006): *Caribbean labour migration: Minimizing losses and optimizing benefits*, Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, Port of Spain.

Ritter, J. (2005): *Patterns of job quality attributes in the European Union*, 2005, Département de l'intégration des politiques et statistiques, Unité du développement et de l'analyse des statistiques, document de travail n° 51, Genève.

Salamon, L.M.; Sokolowski, W. et coll. (2004): *Global civil society: Dimensions of the non-profit sector* (Greenwich, CN, Johns Hopkins University).

Simons, R.; Lake, Z. (2006): *Options for generating indicators on informal employment using the labour force survey, Part one: An informal sector module for the labour force survey*, Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, Port of Spain.

Unité des études sur le marché du travail et la pauvreté/Département d'économie (2006): *Statistical report on the working poor in the Caribbean*, Université des Antilles, Saint Augustine (Trinité-et-Tobago).

Annexe

Ratification de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985 (au 26 mai 2008)

Pays	Date de ratification
Allemagne	25.04.1991
Arménie	29.04.2005
Australie	15.05.1987
Autriche	03.06.1987
Azerbaïdjan	19.05.1992
Bélarus	12.10.1990
Bénin	06.04.2000
Bolivie	14.11.1990
Brésil	02.07.1990
Canada	22.11.1995
Chypre	01.12.1987
Colombie	23.03.1990
République de Corée	08.12.1997
Costa Rica	13.02.2001
Danemark	22.01.1988
El Salvador	24.04.1987
Espagne	03.10.1989
Etats-Unis	11.06.1990
Finlande	27.04.1987
Grèce	17.03.1993
Guatemala	07.04.1993
Inde	01.04.1992
Irlande	27.10.1995
Italie	08.11.1989
Kirghizistan	31.03.1992
Lettonie	10.06.1994
Lituanie	10.06.1999
Maurice	14.06.1994
Mexique	18.04.1988
Norvège	06.08.1987
Nouvelle-Zélande	06.11.2001
Panama	03.04.1995
Pays-Bas	05.10.1990
Pologne	24.04.1991
Portugal	08.12.1993

Pays	Date de ratification
Royaume-Uni	27.05.1987
Fédération de Russie	27.08.1990
Saint-Marin	01.07.1988
Slovaquie	01.01.1993
Sri Lanka	01.04.1993
Suède	22.09.1986
Suisse	07.05.1987
Swaziland	22.09.1992
Tadjikistan	26.11.1993
République tchèque	01.01.1993
Ukraine	15.08.1991
